

2015

RAPPORT ANNUEL



ATB

البنك العربي لتونس

RAPPORT
ANNUEL

2015

2015

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DE LA BANQUE	5
CONSEIL D'ADMINISTRATION	6
ALLOCUTION DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	7
MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	8
ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE DE LA BANQUE	10
L' ATB ET SES ACTIONNAIRES	14
LE TITRE ATB	16
ACTIVITÉS EN 2015, PERFORMANCES SUR 5 ANS, PERSPECTIVES	18
LE CONTRÔLE (AUDIT, COMPLIANCE ET RISK MANAGEMENT)	30
GOUVERNANCE	34
COMMUNICATION QUALITÉ	40
BILAN SOCIAL	44
AFFECTATION DU RÉSULTAT	46
RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES : ATB	48
ÉTATS FINANCIERS DE L'ATB AU 31/12/2014	58
GROUPE ATB	90
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES : GROUPE ATB	112
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31/12/2015	118
PROJET DE RÉSOLUTIONS	142
RÉSEAU ATB	146

Notre Raison d'être

Œuvrer pour la création de richesses et offrir des services financiers de haute qualité



Nos valeurs

L'Excellence et le Plaisir de Servir

L'Innovation, la Création et l'Ouverture d'Esprit



L'Élévation du Secteur Bancaire et de l'Économie

L'Honnêteté, l'Intégrité et le Respect de l'Individu

L' ARAB TUNISIAN BANK

Création	le 30 juin 1982
Filiale du groupe Arab Bank	64,24% du capital
Capital social	100 000 000 dinars
Capitalisation boursière	420 000 000 dinars au 31-12-2015
Un large réseau	128 agences
Un effectif de	1289 employés
Une synergie de groupe	<ul style="list-style-type: none"> - L' Arab Financial Consultants - L' Arab Tunisian Lease - L' Arab Tunisian Invest - L' Arab Tunisian Development - L' Union de Factoring - Arabia Sicav - Sanadett Sicav
Une organisation par ligne de métier	
Une stratégie réactive	

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présidente	Mme Randa SADIK
Conseiller	Mr Mohamed Ferid BEN TANFOUS
Vice-Président	Mr Ferid ABBES
Administrateurs	Mr Nasri MALHAME Mr Walid M. SAMHOURI Mr Ghassen TARAZI Mr Naim EL HUSSEINI Mr Dawod EL GHOUL Mr Ridha ZERZERI Mr Yahia BAYAH
Administrateur représentant les petits Porteurs	Mr Mohamed BEN SEDRINE
Administrateurs Indépendants	Mr Mohamed ABOU HAMOUR Mr Brahim ANANE
Secrétaire du Conseil	Mr Ahmed KALLEL
Cabinets de Commissariat aux Comptes	<ul style="list-style-type: none"> • Cabinet KPMG-CMC. Moncef BOUSSANOUGUA ZAMMOURI • Cabinet CMC DFK. Cherif Ben Zina

ALLOCUTION DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Mesdames et Messieurs,

Chers Actionnaires,

J'ai l'honneur de présider cette trente troisième Assemblée Générale Ordinaire de notre institution en vue de vous exposer les résultats de l'activité de notre banque et vous inviter à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

En 2015, l'économie mondiale a enregistré un taux de croissance de 3,1%, alors que celle de l'Union Européenne, principal partenaire commercial de la Tunisie, n'a pas dépassé 1,5%. L'économie mondiale a été surtout caractérisée par une baisse conséquente de l'indice mondial des prix des produits de base (35,3%), une appréciation du dollar américain face aux autres principales devises et une appréciation des performances des principales places boursières mondiales (à l'exception du Dow Jones en baisse de 2,2%). A l'échelle nationale, et malgré les troubles sécuritaires auxquels a fait face le pays en raison de la fragilité géopolitique régionale, l'économie tunisienne a réalisé une croissance de 0,8%, supérieure au taux estimé par les autorités en 2015. Cette croissance positive, bien que mitigée, est essentiellement due d'une part aux performances exceptionnelles du secteur agricole dont les exportations ont enregistré un bond de 78% par rapport à leur niveau de 2014, et d'autre part à l'importante baisse des recettes touristiques (-35,1%).

Au niveau de l'ATB et en dépit de la faible croissance du PIB national qui demeure en deçà des attentes, notre institution a poursuivi le développement de ses activités conformément à sa stratégie durable de soutenir l'économie nationale et d'atteindre ses objectifs à moyen et long terme. Le Total Bilan a ainsi enregistré une hausse de 5,5% par rapport à l'année 2014, pour atteindre 5320 millions TND à fin 2015. Cette hausse a concerné les principaux postes du bilan, notamment le total des dépôts qui s'est accru de 9%, le total des engagements nets bilan et hors bilan qui a évolué de 7% et les capitaux propres qui ont augmenté de 7%.

Cette évolution bilancielle s'est traduite par une hausse du PNB de 15,2% par rapport à son niveau de 2014. Cette performance en termes de PNB est essentiellement due à la maîtrise des coûts des ressources de la banque et notamment à la baisse des charges d'exploitation bancaire de 4,1% et l'augmentation des produits d'exploitation bancaire de 5,6%.

Face aux turbulences locales et mondiales qui pèsent sur l'économie nationale, et suite à la révision, par le Fonds Monétaire International début janvier dernier, des projections de croissance du PIB tunisien de 3 à 2%, l'ATB a suivi une stratégie prudente en termes de Provisions pour Créances douteuses.

En dépit d'un important effort de provisionnement, la banque a réalisé un résultat net de 57,6 millions TND en 2015 contre 53,3 millions TND en 2014, soit une progression de 8,1%.

La banque a en outre maintenu sa politique de solidité financière en clôturant l'année avec un ratio de solvabilité de 12,83% réalisant ainsi une marge confortable par rapport au taux minimal de 10% exigé par la BCT. L'ATB s'engage à continuer à faire de la solidité financière un axe incontournable de sa politique.

Conformément à notre stratégie ancrée autour de la consolidation de la bonne gouvernance et le respect des normes de contrôle, l'ATB a poursuivi ses efforts de perfectionnement de ses procédures internes. Nous avons en outre équipé et mis en exploitation le site backup qui garantit la continuité de notre activité en cas d'incident grave touchant le siège social. L'ATB a aussi largement avancé dans son programme d'implémentation du nouveau modèle organisationnel des agences, un modèle qui décharge nos points de vente des tâches administratives et comptables et recentre leurs ressources vers la conquête et l'accompagnement des clients.

En dépit des défis et de l'impact des pressions locales et régionales sur les perspectives de croissance de l'économie tunisienne en 2016, l'ATB poursuivra le développement de ses activités tout en veillant à la maîtrise des différents risques opératoires et de crédit. Le groupe Arab Bank sera comme toujours un soutien indéfectible à l'ATB et veillera à son accompagnement dans sa quête d'excellence.

Enfin, au nom du Conseil d'Administration, je tiens à tous vous remercier pour votre participation au développement de la banque. Je remercie également la Direction Générale, les cadres et les employés de la banque de tous les efforts qu'ils ont fournis pour assurer le développement de la banque et sa pérennité.

Madame Randa Sadik
Présidente du Conseil d'Administration

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



**Madame la Présidente du Conseil d'Administration,
Mesdames et Messieurs les Actionnaires,
Chers invités,**

Je vous souhaite la bienvenue et vous remercie de votre présence à cette Assemblée Générale Ordinaire annuelle de l'Arab Tunisian Bank.

L'activité économique pour l'année 2015 a enregistré une quasi-stagnation, voire même une récession dans les principaux secteurs productifs à l'exception de celui de l'agriculture et pêche qui a bénéficié d'une récolte exceptionnelle d'huile d'olive. Les retombées des événements terroristes ont lourdement pesé sur l'activité dans les services marchands, en particulier sur le tourisme et le transport dont les principaux indicateurs ont connu une forte détérioration même par rapport à ceux réalisés en 2011. Le taux de croissance du PIB national a certes été positif et supérieur à celui prévu par la loi des finances complémentaire 2015, mais cette croissance demeure néanmoins largement en deçà de la reprise tant attendue depuis 2011.

En dépit de ces modestes performances macro-économiques matérialisées notamment par une aggravation des tensions sur la liquidité bancaire en 2015, l'ATB a augmenté le volume de ses ressources grâce notamment à une hausse de 9% des dépôts collectés auprès de sa clientèle et dont le total a atteint 3877 millions TND à fin 2015. Cette performance a été accompagnée par une excellente maîtrise des coûts des ressources avec des charges d'exploitation bancaire en baisse de 4,1% par rapport à leur niveau de 2014.

Côté Emplois, notre banque a poursuivi son engagement ferme et constant de contribuer au financement de l'économie nationale. Avec un portefeuille engagement composé à 75% de crédits aux entreprises, l'ATB a terminé l'année 2015 avec un total engagement net égal à 3332 Millions TND, soit une hausse de 6,9% par rapport à 2014. La banque a en outre maintenu son portefeuille Titre commercial à un niveau supérieur à 1000 Millions TND et demeure ainsi l'un des principaux bailleurs de fonds du Trésor Public. Soucieuse d'offrir une solution de financement intégrale à sa clientèle, notre banque a, durant la décennie écoulée, largement renforcé son volume d'intervention dans le financement du haut du bilan et ce, essentiellement à travers les fonds gérés confiés à notre filiale ATD SICAR qui compte actuellement parmi les plus importants acteurs du capital risque dans le pays. Jusqu'à fin 2015, ATD SICAR a financé 187 projets

contribuant ainsi à la création d'emplois et de richesses dans les zones de développement régionales et dans les secteurs prioritaires. Courant 2015, l'ATD SICAR a contribué au financement de 25 projets d'une valeur totale de 41,7 Millions TND. L'ensemble du portefeuille Titres d'Investissement de l'ATB totalise 470 Millions TND à fin 2015 contre 429 Millions TND à fin 2014, soit une hausse de 9,6%. La gestion optimale de ses emplois, a permis à notre banque de dégager un chiffre d'affaires de 365 Millions TND en 2015, soit une progression de 5,6% par rapport 2014.

L'ensemble de ces performances, en termes d'évolution des ressources et d'emplois, a permis à l'ATB de dépasser la barre symbolique de 200 Millions TND en terme de Produit net bancaire, pour atteindre 200.1 Millions TND en 2015, contre 173.7 Millions TND en 2014, soit une progression de 15,2%, la meilleure à l'échelle des banques cotées.

Conscients des incertitudes politiques, sécuritaires, sociales et géopolitiques qui pèsent sur les perspectives de croissance de l'économie nationale, et dans un souci de pérennité et de solvabilité, nous avons opté en 2015 pour une sévère politique de provisionnement et de couverture des risques crédits. Cette stratégie s'est traduite par un effort exceptionnel de provisionnement, soit 23,6 Millions TND, en progression de 81,6% par rapport à 2014. Grâce à cet effort de provisionnement consenti en 2015, le taux de couverture des créances classées par les agios et les provisions a culminé à 77,03%. Ce taux atteint 83,11% si l'on tient compte des provisions à caractère général. En dépit de ce provisionnement exceptionnel, l'ATB a réalisé une progression de 8.1% de son résultat net pour atteindre 57,6 Millions TND à fin 2015 contre 53,3 Millions TND à fin 2014.

La synergie au sein du groupe ATB est un axe principal de la stratégie de développement de notre institution. Grâce aux performances de l'ATB et de ses filiales, le PNB consolidé du groupe a enregistré une hausse de 15,5% passant de 176 Millions TND en 2014 à 203 millions TND en 2015. Le résultat net consolidé a de son côté enregistré une hausse de 11% passant de 55 à 61 Millions TND.

Outre la rentabilité, l'ATB a historiquement fondé ses stratégies de développement autour de deux axes incontournables : la liquidité et la solvabilité. Ces postulats stratégiques ont été scrupuleusement respectés en 2015, avec un ratio de liquidité de 80,26% en 2015 (contre un minimum de 70% exigé par la BCT),

Evolution
2015

Total du Bilan

+ 5,5%

Créances
nettes

+ 6,9%

Dépôts de la
Clientèle

+ 9,0%

Capitaux
propres

+ 7%

PNB

+ 15,2%

C.A.

+ 5,6%

Bénéfice net

+ 8,1%

ROE

12,2%

Ratio de
solvabilité

12,83%

Cours de
l'action ATB
au 13/12/2015

4,200

et un ratio de solvabilité de 12,83% (contre un minimum de 10% exigé par la BCT).

Côté développement, l'ATB a maintenu sa politique commerciale active en étoffant son réseau d'agences de 3 nouveaux points de vente portant ainsi son réseau à 128 agences au terme de l'année 2015. Cet effort d'extension du réseau s'est accompagné par un important projet de réorganisation de nos agences vers un modèle centré client et l'introduction d'un ensemble de nouveaux outils de traitement des requêtes et besoins de notre clientèle. Conformément à sa stratégie de transformation digitale, l'ATB a en outre entamé la refonte de son internet Banking et le développement d'une version Mobile de sa banque à distance et ce dans l'optique d'une convergence des offres sur les 4 canaux de distribution : Internet, Mobile, GAB et agences. L'année 2015 a été marquée aussi par une forte coopération avec des partenaires financiers internationaux, dont notamment la conclusion d'une ligne de crédit de 20 millions d'Euros avec la KfW dédiée au financement de la PME et la mise en œuvre de la ligne de garantie conclue avec OPIC garantissant des crédits accordés à la PME.

Mesdames et Messieurs,

En 2015, l'ATB a poursuivi ses efforts en matière de bonne gouvernance veillant à allier le perfectionnement et l'efficacité opérationnelle et commerciale au respect scrupuleux des règles prudentielles et à la bonne gestion des risques ; le tout étant réalisé dans une logique de prise de décision collégiale. Dans ce cadre, la direction Audit a procédé à plus de 100 missions d'audit, d'inspection et de suivi des recommandations. Ces missions ont été achevées par l'identification des insuffisances, la prise de mesures correctives et la mise en place de procédures visant à supprimer ces défaillances dans le futur. L'ATB a aussi poursuivi ses efforts en matière de compliance, veillant à ce que l'ensemble de ses activités soient conformes à la législation et aux règles en vigueur et ce, en adéquation avec les codes de déontologie et de bonne conduite.

Engagée au service de ses clients, de l'économie et de la société, l'ATB a consolidé, durant 2015, son rôle de banque citoyenne à travers son soutien aux différentes activités culturelles, sportives et humanitaires et notamment les concours ATB Challenge et le concours Mustapha Azzouz pour la littérature des enfants.

L'année 2016 présente à la fois des risques et des opportunités. Notre institution l'abordera avec la ferme volonté de continuer son développement tout en maintenant une veille accrue quant à la gestion et la maîtrise des risques inhérents à notre métier. L'ensemble des réformes législatives actuellement en cours, notamment celles relatives à la Banque Centrale et aux Etablissements de Crédit, posera de nouvelles règles concurrentielles que ce soit en termes de l'intensification du contrôle du respect des ratios réglementaires et des normes de bonne gouvernance, ou en matière d'offre des produits. Notre banque, forte de ses pratiques enracinées en matière de bonne gouvernance, de conformité, et de sa stratégie commerciale proactive, saura pleinement tirer profit de ce nouvel environnement législatif.

Madame la Présidente, Messieurs les membres du Conseil d'Administration, Mesdames et Messieurs les Actionnaires, je tiens particulièrement à vous remercier du soutien et de la confiance que vous continuez à témoigner à votre banque pour qu'elle puisse concrétiser ses ambitions et atteindre un niveau de performance toujours plus élevé. Je remercie en mon nom, au nom des employés de la banque et en votre nom à tous, la famille Arab Bank pour son soutien continue à l'ATB dans divers domaines afin d'atteindre ensemble les plus hauts paliers de performance.

Je vous remercie pour votre attention.

Mohamed Ferid BEN TANFOUS
Le Directeur Général

2015

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE DE LA BANQUE

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE DE LA BANQUE

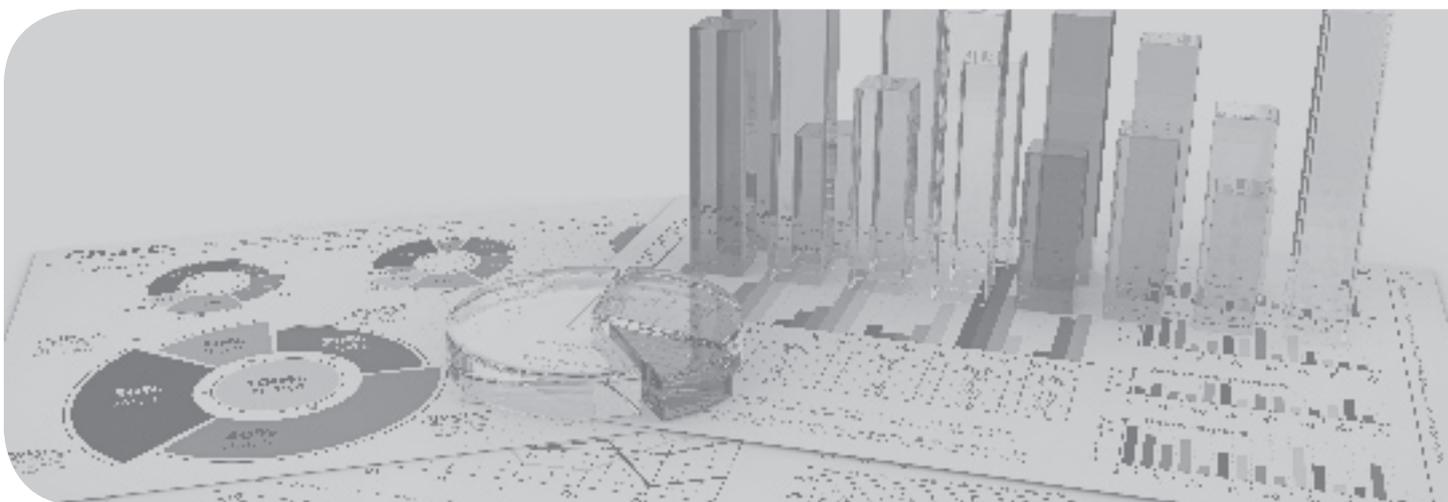
Une faible croissance économique

L'année 2015 a été globalement morose tant au niveau de la performance économique globale que du point de vue des ajustements structurels attendus en vue de remettre le pays sur un nouveau sentier de la croissance. Les nouvelles institutions politiques mises en place, à l'issue des élections organisées à la fin de l'année 2014, ont été accaparées par la résurgence des attentats terroristes. Les problèmes sécuritaires ont contribué à l'absence de relance du climat général des affaires et porté atteinte à la reprise des activités liées au secteur touristique.

Dans ce contexte, la croissance économique n'a pu atteindre que +0,8%. Un chiffre légèrement au-dessus des attentes du gouvernement qui a élaboré son budget 2016 sur la base d'un taux de croissance de +0,5%. En dépit de sa faiblesse, cette performance a été rendue possible grâce notamment à une bonne année agricole (la valeur ajoutée de l'agriculture a progressé de +7,8%) et la poursuite de l'amélioration de +2,6% des activités non marchandes du secteur public. L'industrie a quasiment stagné (+0,2%) et les activités minières ont régressé de -3,0%. Le secteur touristique, qui représente près de 6% du PIB tunisien, a connu une année particulièrement difficile (la valeur ajoutée du secteur s'est effondrée de -11,8%).

La faiblesse de la croissance a eu des conséquences négatives sur les échanges extérieurs du pays dont le volume a connu une baisse de -4,5% au cours de l'année 2015 suite au repli simultané des exportations (-2,8% en glissement annuel ou g.a) et des importations (-5,7% en g.a) Ainsi, le déficit commercial a atteint 12,1 milliards de dinars, enregistrant une baisse de 1,5 milliard par rapport à l'année 2014. Ce déficit s'est répercuté lourdement sur celui de la balance courante en raison du fort affaissement de l'activité touristique. Le solde courant de la balance des paiements a augmenté de +39,5% en 2015 pour s'établir à 10,2% du PIB. La dégradation du solde relatif aux transactions courantes a été financée par des apports en capitaux sous forme d'investissements directs (+7,5% en g.a), d'investissements en portefeuille (+145,3% en g.a) et surtout, d'emprunts extérieurs.

L'année 2015 s'est aussi caractérisée par une baisse sensible du rythme de l'inflation dès la deuxième moitié de l'année mais par une remontée du chômage. Soutenue essentiellement par la baisse des prix mondiaux



des produits de base importés, l'inflation tunisienne est revenue à un palier de 4,1% à fin 2015 pour les prix à la consommation et +3,2% pour les prix de gros. Quant au chômage, il s'est légèrement aggravé pour s'établir à 15,4% contre 15,0% en début d'année. La même tendance a également prévalu pour le chômage des jeunes : 31,2% en fin d'année contre 30,0% à la fin de l'année 2014.

La faiblesse de la croissance, liée essentiellement à l'insuffisance de l'investissement amplifiée en 2015, a eu des répercussions sur la situation monétaire du pays. La baisse de la demande de crédit s'est traduite par une nette décélération des engagements bancaires : les crédits à l'économie ont progressé à leur rythme le plus bas depuis l'année 2010 : +6,3% en g.a contre +9,5% en 2014 et +20,2% en 2010. Les dépôts bancaires ont connu une forte décélération et l'insuffisance des entrées en devises a entraîné un resserrement de la liquidité bancaire. Ceci a eu pour effet d'amener la Banque centrale à soutenir le système bancaire par des injections importantes de liquidités : 5,2 milliards de dinars en moyenne journalière contre à peine 4,1



milliards en moyenne en 2014. La crise de liquidité ne s'est guère traduite par un renchérissement du coût de l'argent. Le taux du marché monétaire, a même continué à baisser tout au long de l'année 2015 pour s'établir à 4,26% contre 4,89% au début de l'année et ce, suite notamment à l'abaissement au mois de septembre du taux directeur de la Banque Centrale tunisienne, une mesure destinée à pallier l'aggravation de la situation économique du pays dans un contexte marqué par la désinflation.

Au niveau des finances de l'Etat, l'exercice budgétaire 2015 a clôturé l'année avec un solde négatif (hors privatisations, dons et produits des actifs confisqués) de 4,34 milliards de dinars contre 3,9 milliards DT en 2014. Le creusement de ce déficit est consécutif au repli de -0,5% par rapport à l'année précédente des recettes fiscales malgré une maîtrise réelle des dépenses publiques. Les dépenses totales de l'Etat n'ont augmenté que de +1,5% en g.a en 2015 ; une performance comparée aux dépenses de l'Etat engagées au cours des années 2011-2013 dont le rythme moyen se situait à +15,5% et +0,3% en 2014. En pourcentage du PIB, le déficit budgétaire en 2015 équivaut désormais à 5,1% du PIB.

Le dinar tunisien a clôturé l'année 2015 par une appréciation par rapport à l'Euro +1,92% mais s'est déprécié vis-à-vis du dollar américain de -9,18%.

L'année 2016 ne semble guère, au vu des indicateurs relatifs au premier trimestre, démarrer sous de meilleurs auspices. Le retard pris par la Tunisie en matière de réformes structurelles continue de peser sur le climat des affaires. C'est du reste le constat que semble partager le Fonds Monétaire International qui a révisé à la baisse dans sa dernière prévision (Avril 2016) le taux de croissance du PIB tunisien de +3,0% à +2,0%. La persistance de la menace terroriste continue de peser sur la reprise touristique et sur l'investissement. La fragilité de la coalition gouvernementale continue de ralentir le processus de réformes nécessaires à une relance de la croissance.



2015

L' ATB ET SES ACTIONNAIRES

L'ATB ET SES ACTIONNAIRES

Le capital de l'Arab Tunisian Bank s'élève à 100 000 000 de dinars composé de 100.000.000 d'actions d'une valeur nominale de un dinar chacune. Au 31 décembre 2015, le capital est détenu à hauteur de 64,24% par l'Arab Bank PLC et 24,37% par divers groupes privés. Conformément aux dispositions statutaires, chaque actionnaire a autant de voix qu'il possède d'actions.

Répartition du capital

ACTIONNAIRES	NOMBRE D' ACTIONS	POURCENTAGE (%)	DROITS DE VOTE
Arab Bank Plc	64 237 531	64,24%	64 237 531
Divers groupes privés	24 366 082	24,37%	24 366 082
Diverses personnes morales	3 242 205	3,24%	3 242 205
Diverses personnes physiques	8 154 182	8,15%	8 154 182
TOTAL	100 000 000	100%	100 000 000

Conditions d'accès aux Assemblées

Conformément à l'article 46 des statuts «personne n'a le droit de participer aux travaux des Assemblées générales que s'il possède 10 actions au moins. Les actionnaires qui ne possèdent pas le nombre d'actions requises peuvent se regrouper et désigner l'un d'eux pour les représenter à l'Assemblée».

Tableau de bord de l'actionnaire

(EN DINARS)	2012	2013	2014	2015
Capital	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
Nombre d'actions	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
Résultat net de la période par action	0,329	0,278	0,533	0,576
Actif par action	46,03	48,65	50,41	53,20
Dividende par action	0,220	0,220	0,230	0,230
PER	14	15	8	8
Dividendes Yield	4,78%	5,37%	5,26%	5,48%
Taux de distribution (en%)	22%	22%	23%	23%
Cours moyen	5,520	4,600	4,350	4,500
Pus haut	6,250	5,100	4,580	5,370
Plus bas	4,600	4,080	4,000	4,100
Fin de période	4,600	4,100	4,370	4,200

2015

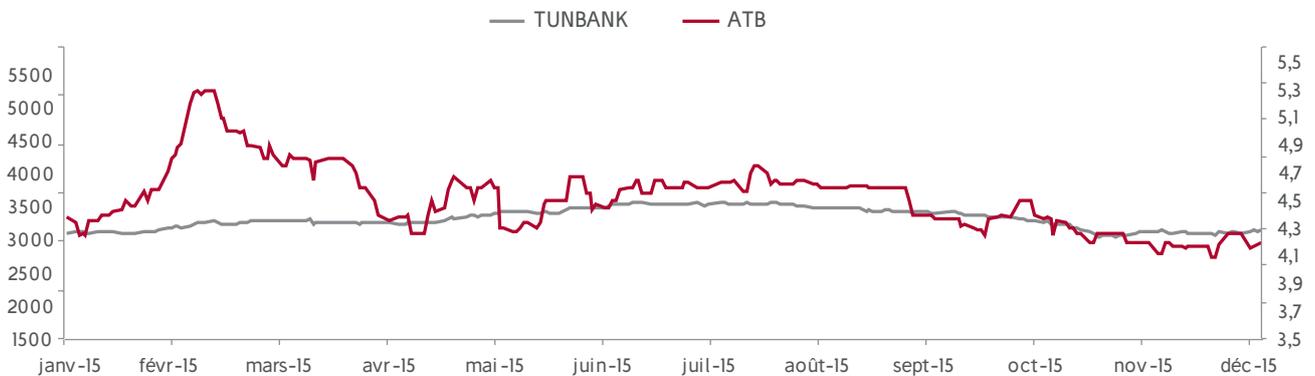
LE TITRE ATB

LE MARCHE DE L'ACTION ATB

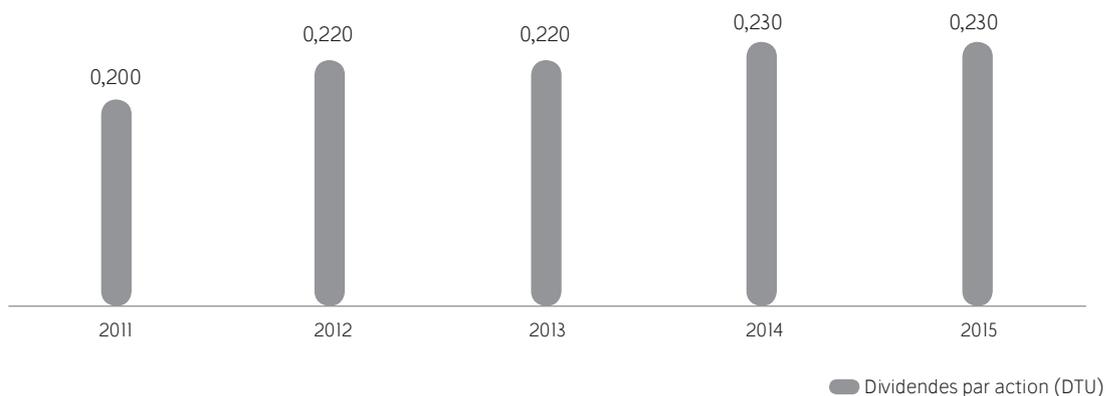
Le cours de l'action ATB au cours de l'année 2015 a évolué dans une fourchette de prix comprise entre un minimum de 4,100 dinars et un maximum de 5,370 dinars ; ce pic a été atteint au mois de Février. Au cours des mois suivants et suite aux attentats au Bardo, le cours de l'action s'est déprécié de 4,300 dinars. A partir de mai 2015, l'évolution du cours de l'action s'est inscrite dans la même tendance que le rythme du TUNBANK. Le cours de clôture au 31 décembre 2015 s'est établi à 4,200 dinars.

En termes de volume, les transactions ont porté sur un montant total de 5 101 375 dinars et les échanges globaux ont concerné 1 102 447 actions.

Evolution du cours de l'ATB par rapport au Tunbank



Evolution du dividende



2015

**ACTIVITÉS EN 2015
PERFORMANCES
SUR 5 ANS
PERSPECTIVES**

ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ EN 2015

Au cours de l'année 2015, la banque a atteint plus de 95% de ses objectifs :

- L'encours des crédits bruts ont totalisé à fin 2015 un montant de 3 598 Millions TND pour un objectif de 3 668 Millions TND, soit un taux de réalisation de 98,0%.
- Le volume des créances nettes a atteint 97,8% des objectifs retenus par l'Arab Tunisian Bank pour l'année 2015.
- En matière de collecte des ressources, l'encours des dépôts s'est établi à 3 877 MD contre des objectifs de 3 724 MD, soit un taux de réalisation de 104%.
- Le PNB s'est établi à 200,1 Millions TND à fin 2015 contre un objectif de 196,9 Millions TND, soit un taux de réalisation de 101,6%.
- Une maîtrise des frais généraux : Les frais généraux ont atteint à fin Décembre 2015 un montant de 111 Md, soit un dépassement de 3,0% par rapport aux estimations du budget.
- Le résultat net s'est établi à 57,6 Millions TND, soit un taux de réalisation de 94,6%.

L'Activité Retail

Durant 2015, la banque a poursuivi le développement de son nouveau modèle organisationnel orienté vers la spécialisation des métiers pour une plus grande efficacité commerciale et un meilleur contrôle des opérations. Ce modèle s'articule autour d'une architecture agences privilégiant la proximité avec le client, la redéfinition de la fonction support pour accompagner la réorganisation des agences, le renforcement de la cellule contrôle Qualité, la mise en place d'un pôle de Vente directe à même de soutenir et de booster l'effort du réseau dans ses opérations de prospection et de vente, et la consolidation de son dispositif crédit pour une meilleure réponse aux clients. En matière d'offre, l'année 2015 a vu le lancement de deux nouvelles cartes : la carte Technologique destinée essentiellement aux jeunes et la prestigieuse Mastercard World dont l'excellence a permis une performance commerciale dépassant toutes les attentes. L'ATB a également entamé la refonte de son internet Banking et le développement d'une version Mobile de la banque à distance. L'année 2015 a vu également le lancement d'e-Tajer, solution de commerce électronique à même de développer les ventes des clients commerçants de la banque. Enfin, la banque a entamé le développement d'offres packagées en phase avec les attentes d'une clientèle ciblée et l'amélioration de ses produits bancassurances.

L'Activité Corporate

L'année 2015 a été marquée par le rattachement du segment Corporate Small à l'ensemble des activités Corporate. La finalisation et la mise en place de la structure définitive sera achevée courant 2016. Le projet d'organisation de cette ligne de métier a été organisé autour d'une structure dédiée qui regroupe quatre activités essentielles : la force de vente, l'étude, le recouvrement et le reporting. L'agence constituant le canal privilégié pour approcher ce segment de clientèle, il a été décidé de mettre en place des chargés clients pour une meilleure couverture commerciale et rattacher les zones à l'activité corporate.

L'année 2015 a été aussi marquée par une forte coopération avec des partenaires financiers internationaux, notamment :

- La conclusion d'une ligne de crédit de 20 millions d'Euros avec la KfW dédiée au financement de la PME
- La mise en œuvre de la ligne de garantie conclue avec OPIC garantissant des crédits accordés à la PME.

L'Activité IT

Au cours de l'année 2015, l'ATB a poursuivi ses efforts de consolidation et de re-engineering de ses process. La structure en charge des systèmes d'information a procédé à l'implantation d'un ensemble d'outils et de projets conformément à la stratégie globale de la banque. Les performances de l'année 2015 ont porté sur deux composantes majeures : l'amélioration et mise à niveau des applications et la mise en place de nouveaux projets.

L'amélioration et la mise à niveau des applications a porté essentiellement sur : les performances de l'application de la télé compensation Chèques, Virements, Effets et Prélèvements, l'ajout et la mise à jour des nouveaux flux selon les demandes BCT, les nouvelles requêtes d'aide à la décision et les nouvelles Version Swift et ARIS.

Les nouveaux Projets achevés ont principalement concerné les volets relatifs à la centralisation de l'application IBANK, la mise en production du module LOAN ORIGINATION, la mise en production du module Lending pour les financements en devises, le projet Centrale des risques, l'évaluation & la classification des actifs, la mise en production de la nouvelle Version Eximbills (Trade finance), le nouveau Process de demande Crédit et la mise en place de la segmentation & transfert pricing.

L'Activité Réseau

L'exercice 2015 a été marqué par l'ouverture de 3 nouvelles Agences selon le programme de renforcement du réseau de l'ATB, à savoir : Hamma Gabes, Marsa Plage, et la zone franche de Bizerte. L'année a aussi été marquée par l'achèvement des travaux des Agences et Box suivants : Gallala, Kalaa Kebira, Montplaisir, Saadi et Metline.

L'Activité Portefeuille Investissement

Le portefeuille investissement de la banque regroupe les fonds à capital risque, les titres d'investissement, et le portefeuille filiales & participations. L'encours de ce portefeuille a atteint au terme de l'exercice 2015 un montant de 455 Millions TND contre 418 Millions TND à fin 2014, réalisant ainsi une augmentation de 9%. Cette croissance est imputable principalement aux fonds gérés placés auprès des SICARs dont l'encours a affiché une augmentation de 16%. Cette catégorie d'actif constitue la principale composante du portefeuille investissement de la banque, soit 62%, alors que les titres d'investissement et le portefeuille filiales & participations représentent respectivement 25% et 13% de l'ensemble du portefeuille.

Les revenus du portefeuille investissement ont totalisé au terme de l'année 2015 un montant de 19 MD contre 15 MD à fin 2014 enregistrant ainsi une croissance remarquable de 26% contre 11% une année auparavant. Cette performance a permis de réaliser un taux de rendement annuel de 4,2% (sans avantage fiscal) et 7,6% (avec avantage fiscal). Ces revenus ont contribué à hauteur de 9,6% dans la composition du produit net bancaire de la banque.

Les provisions constatées au titre du portefeuille investissement ont totalisé au terme de l'exercice 2015 un montant de 23,6 MD contre 19,1 MD à fin 2014. Le taux de provisionnement de ce portefeuille a ainsi atteint 5% suite à une dotation aux provisions nette des reprises au titre de l'exercice 2015 de 4,5 MD.

L'Activité Portefeuille Titres Commercial

Composé essentiellement de bons de Trésor, l'encours du portefeuille commercial a totalisé 1025,5 millions TND à fin 2015 contre 1096,3 millions TND à fin 2014, enregistrant ainsi une baisse de -6,5%. En dépit de cette baisse du niveau de l'encours, l'ATB demeure parmi les principaux acteurs du marché en termes de Bons de trésor avec une part de 17,6% en 2015.

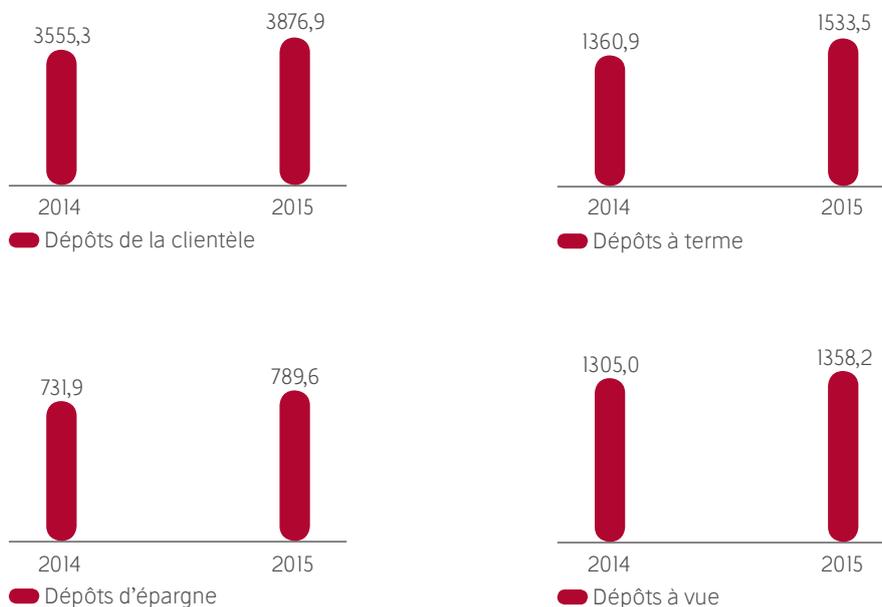
Les revenus du portefeuille Titres commercial ont totalisé au terme de l'exercice 2015, 66,8 millions TND représentant 18,3% des produits d'exploitations et 33,4% du PNB.

LES INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Les Dépôts

Les dépôts de la clientèle se sont établis au 31-12-2015 à 3 876,9MD contre 3 555,3 MD à fin décembre 2014 soit une évolution de 321,6MD et une croissance de 9,04%.

Au terme de l'exercice 2015, les dépôts à terme ont enregistré une hausse de 12,7% pour s'établir à 1 533 Millions TND contre 1 361 Millions TND au 31/12/2014. Les dépôts d'épargne ont affiché une variation positive de 7,9% pour s'établir à 789,6 Millions TND contre 731,9 Millions TND en 2014. Les dépôts à vue ont évoluée de 4,1% pour atteindre 1 358 Millions TND contre 1 305 Millions TND à fin décembre 2014.



Les Crédits

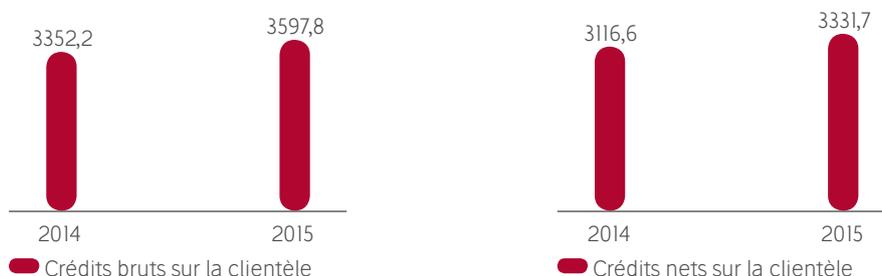
En 2015, l'ATB a enregistré, en matière d'octroi de crédits, une légère amélioration de sa part de marché passant de 6,8% en 2014 à 7,0% en 2015.

Les crédits bruts à la clientèle se sont établis à fin décembre 2015 à 3 598 Millions TND contre 3 352 Millions TND au terme de l'exercice 2014, soit une hausse de 7,3%.

Les crédits destinés aux entreprises se sont élevés à 3 069 Millions TND en progression de 10,3% par rapport à l'année 2014.

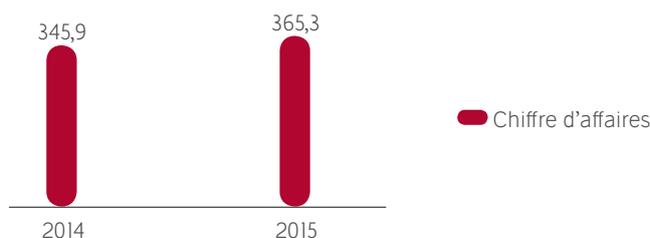
Les crédits aux particuliers ont connu également une progression et se sont élevés à 748 Millions TND en 2015 contre 687 Millions TND à fin décembre 2014, enregistrant un taux de croissance de 8,9% dus essentiellement aux crédits immobiliers.

Les crédits nets à la clientèle se sont établis à fin décembre 2015 à 3 331,7 Millions TND contre 3 116,6 Millions TND au terme de l'exercice 2014, soit une hausse de 7%.



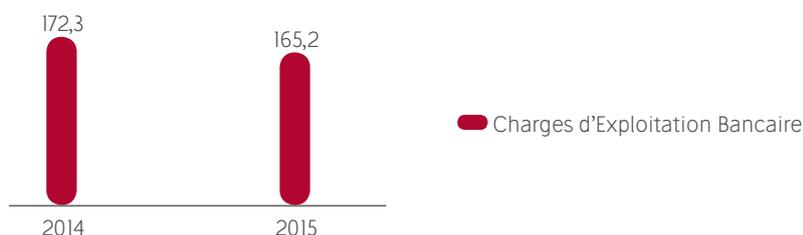
Le Chiffre d'Affaires

Le chiffre d'Affaires a progressé de 5,62% pour s'établir à 365,3 Millions TND à fin 2015 contre 345,9 Millions TND une année auparavant



Les Charges d'Exploitation Bancaire

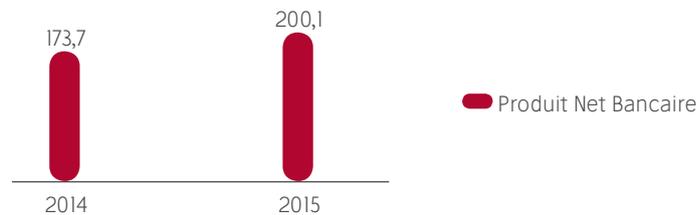
Les charges d'exploitation bancaire ont enregistré une baisse de -4,09% pour atteindre 165,2 Millions TND contre 172,3 Millions TND au 31 décembre 2014.



Le Produit Net Bancaire

Le Produit Net Bancaire s'est inscrit à la hausse atteignant 200,1 Millions TND à fin 2015 contre 173,7 Millions TND une année auparavant, enregistrant ainsi une augmentation de 15,22% par rapport à l'exercice 2014.

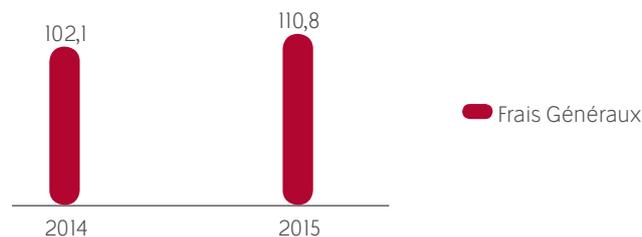
La structure du PNB de l'ATB a enregistré une hausse au niveau de la marge sur commissions et une légère baisse de la marge sur intérêts dont les parts respectives ont évolué de 21,8% à 19,4% et de 30,8% à 37,7% entre 2014 et 2015. La part des revenus liés aux opérations financières et d'investissements a enregistré une baisse, son niveau est passé de 47,4% au 31/12/2014 à 43% au 31/12/2015.



Les Frais Généraux

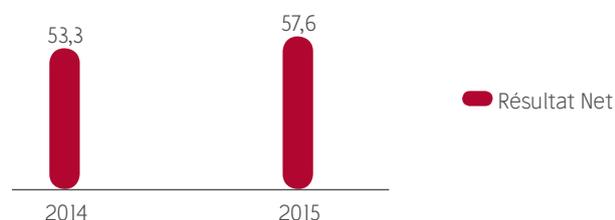
Les frais généraux ont augmenté de 8,50% pour atteindre 110,8 Millions TND contre 102,1 Millions TND à fin décembre 2014. Cette augmentation s'explique d'une part par la hausse des frais de personnel liée au recrutement de nouveaux employés et aux augmentations salariales décidées au niveau sectoriel, d'autre part, par l'augmentation des charges générales d'exploitation suite à l'ouverture de nouvelles agences.

Le coefficient d'exploitation a diminué pour s'inscrire à 55,4% contre 58,8% en 2014.



Le Résultat Net

L'exercice 2015 s'est soldé par la réalisation d'un Résultat Net d'un montant de 57,6 Millions TND contre 53,3 Millions TND au 31/12/2014 soit une hausse de 8,1%.



LES PRINCIPAUX RATIOS 2015

	2015	2014
Ratios de Structure		
Capitaux propres / Total Bilan	10,00%	9,86%
Créances / Dépôts	85,94%	87,66%
Ratios de Rentabilité		
Résultat Net de la période / PNB	28,81%	30,70%
ROE	12,2%	12,0%
ROA	1,10%	1,07%
Ratios réglementaires		
Le Ratio de Liquidité	80,26%*	110,00%
Le Ratio de Solvabilité	12,83%	13,11%
Ratios de couverture du risque crédit		
CDL / Total engagement	7,64%	6,73%
Provisions et Agios réservés /CDL ¹	77,03%	78,70%
Provisions et Agios réservés /CDL ²	83,11%	85,30%
Ratios Boursiers		
Bénéfice par actions (DTU)	0,576	0,533
Dividende par action (DTU)	0,230	0,230
PER	7	8
Dividende Yield	5,48%	5,26%

* Calculé selon la nouvelle méthode préconisée par la BCT. Le nouveau ratio minimum de liquidité exigé par la BCT est de 60% en 2015.

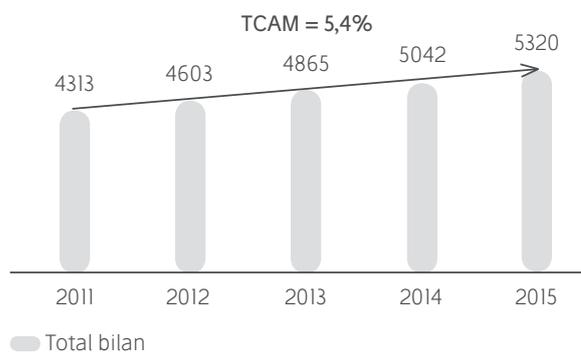
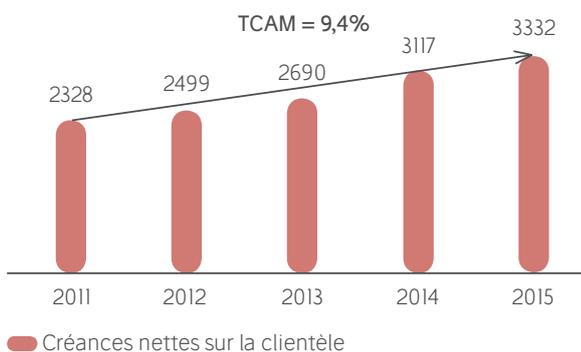
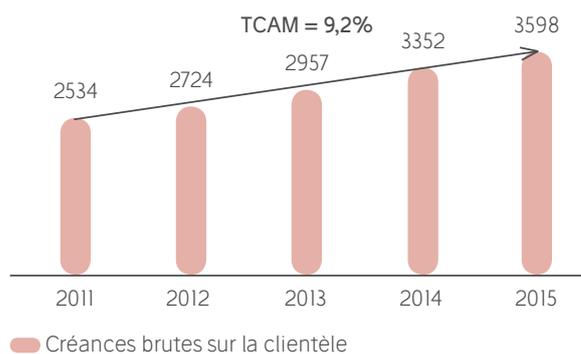
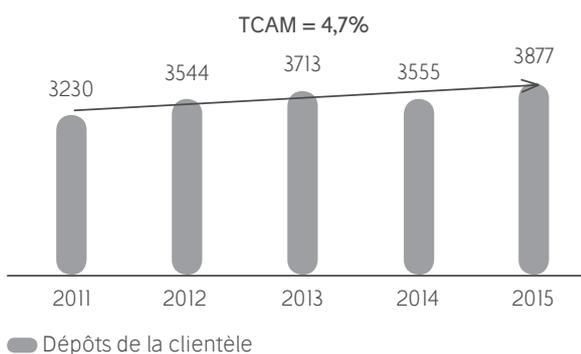
1. taux réglementé

2. taux tenant compte de la provision à caractère général

LES PERFORMANCES DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

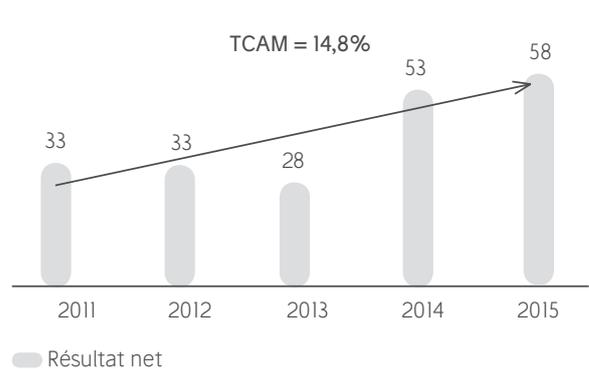
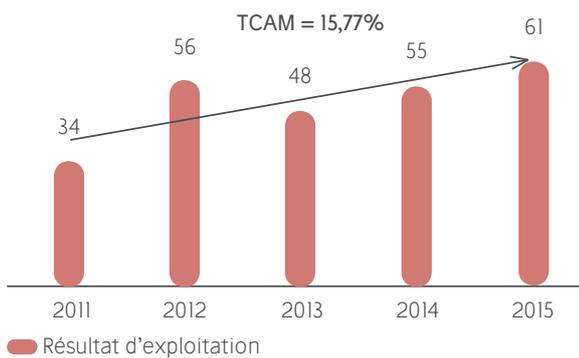
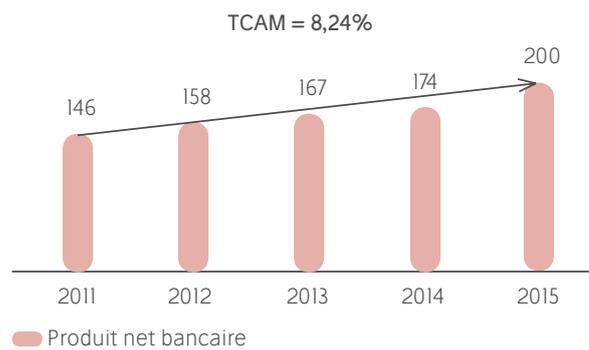
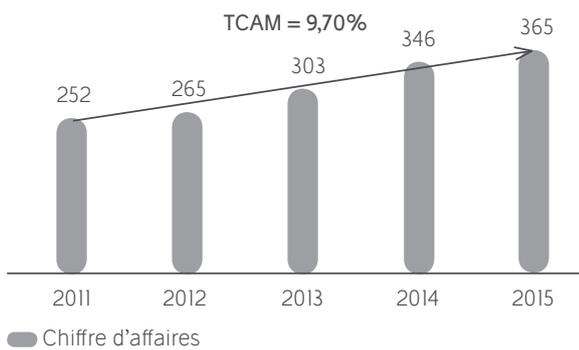
L'ACTIVITÉ

	2011	2012	2013	2014	2015
Dépôts de la clientèle	3 230	3 544	3 713	3 555	3 877
Créances brutes sur la clientèle	2 534	2 724	2 957	3 352	3 598
Créances nettes sur la clientèle	2 328	2 499	2 690	3 116	3 332
Total du bilan	4 313	4 603	4 865	5 042	5 320



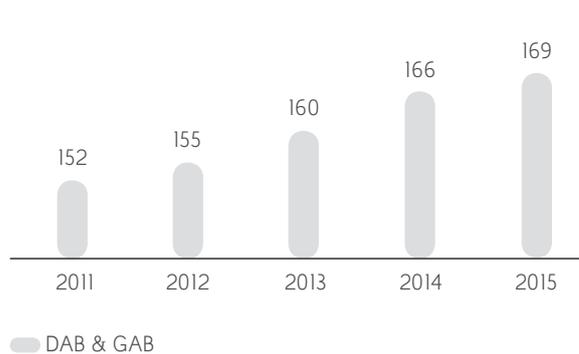
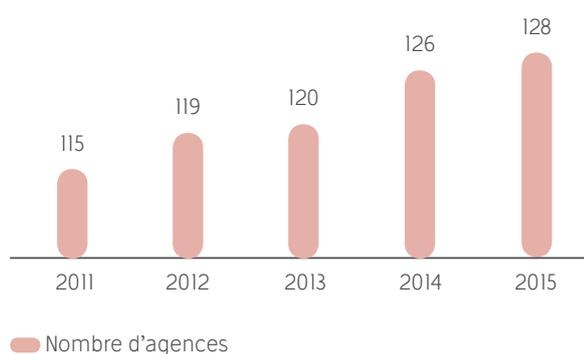
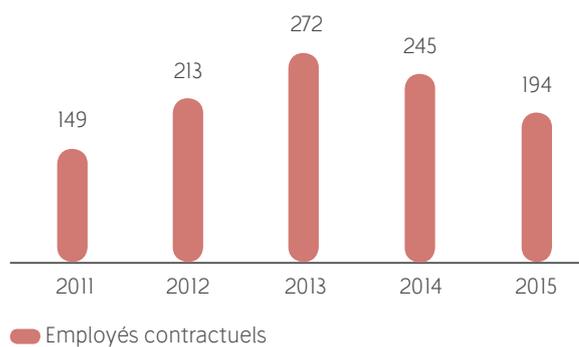
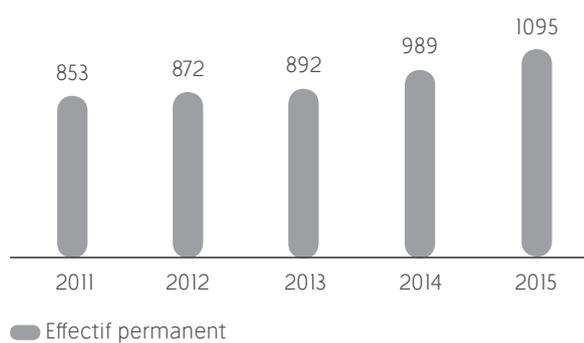
LES RÉSULTATS

	2011	2012	2013	2014	2015
Chiffre d'affaires	252	265	303	346	365
Produit net bancaire	146	158	167	174	200
Résultat d'exploitation	34	56	48	55	61
Résultat net	33	33	28	53	58



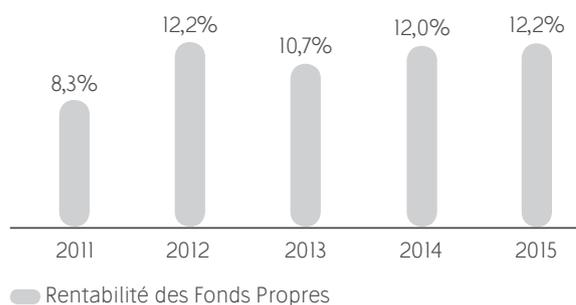
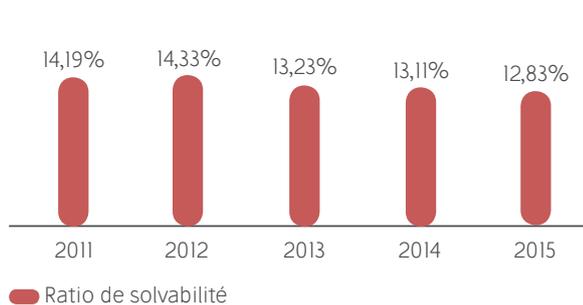
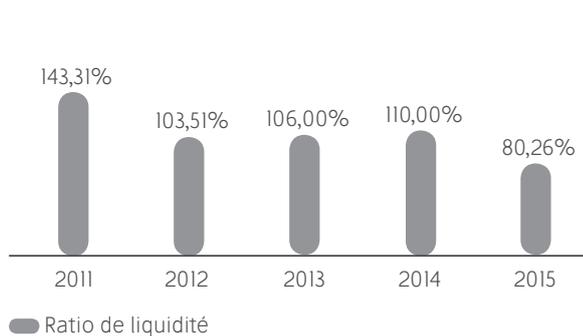
LE RÉSEAU ET L'EFFECTIF

	2011	2012	2013	2014	2015
Effectif permanent	853	872	892	989	1 095
Employés contractuels	149	213	272	245	194
Nombre d'agences	115	119	120	126	128
DAB & GAB	152	155	160	166	169



LES RATIOS

	2011	2012	2013	2014	2015
Ratio de liquidité	143,31%	103,51%	106,00%	110,00%	80,26%
Ratio de solvabilité	14,19%	14,33%	13,23%	13,11%	12,83%
Créances / Dépôts	72,07%	70,52%	72,45%	87,66%	85,94%
ROA	0,77%	1,10%	0,93%	1,07%	1,10%
Rentabilité des Fonds Propres	8,3%	12,2%	10,7%	12,0%	12,2%
Résultat net par action	0,332	0,329	0,278	0,533	0,576



PERSPECTIVES SUR 3 ANS

La ligne de métier Retail

L'année 2016 sera essentiellement axée sur :

- La finalisation de la centralisation des opérations administratives et comptables en vue de décharger les agences et orienter leurs ressources vers la fonction vente et assistance à la clientèle.
- La généralisation du nouveau modèle organisationnel des agences.
- Le développement de la part des dépôts Retail avec un objectif égal à 60% des dépôts de la banque en 2018.

La ligne de métier Corporate Medium and Small

- La mise en place d'une formation approfondie des chargés d'affaires.
- Renforcement des partenariats avec les bailleurs de fonds internationaux.
- La fixation des objectifs et l'octroi des moyens pour leur réalisation.

La ligne de métier Corporate Large

L'ATB procédera au démarrage du projet de plateforme de la Banque en ligne «Cash management». Le service fourni permettra de satisfaire les besoins d'une clientèle de plus en plus demandeuse de services E-Banking.

Entamé depuis 2015, le projet «Trade Finance» sera mis en place au cours du quatrième trimestre 2016 afin de faciliter au client le processus de gestion et de suivi de ses opérations sur l'étranger et ce, pour mieux :

- Accompagner nos clients par l'offre d'une gamme complète de produits et services se rapportant aux activités du Trade Finance
- Et également accompagner nos clients désireux de connaître les démarches à entreprendre pour effectuer des opérations d'importation/ exportation.

La consolidation du contrôle interne et de la bonne gouvernance

- Continuer notre stratégie de conformité stricte à l'ensemble des standards de contrôle interne.
- Consolider les outils de maîtrise de tous les types de risque.
- Consolider les processus et outils du contrôle interne.

Le perfectionnement et la rénovation des systèmes d'information

L'année 2016 sera celle de l'implémentation et la mise en exploitation de plusieurs applications visant à concrétiser la stratégie de numérisation de l'activité bancaire et notamment : le Mobile Banking, l'Internet Banking, le traitement des Crédits-Corporate et la Centrale des actifs (CAER).

2015

**LE CONTROLE
AUDIT
COMPLIANCE
RISK MANAGEMENT**

L'AUDIT

L'activité de l'Audit Interne et de l'Inspection durant l'année 2015 s'est inscrite dans le cadre d'un Dispositif de Contrôle Interne reposant sur 3 niveaux de contrôle et orientée en fonction du profil de risques.

Le périmètre d'intervention a couvert les activités classiques de la banque, à savoir les canaux de distribution et les processus métiers ou supports.

L'Audit informatique a été, pour l'année 2015, une année charnière. En effet, au-delà des missions d'audit classiques, l'Audit a été interpellé pour plusieurs missions de conseil.

Durant l'exercice 2015, la banque a conduit 76 Missions d'Audit dont 60 Missions d'Inspection Générale et d'Inspection Thématique des Agences, 8 Missions d'Audit de Process et 8 Missions d'Audit Informatique, outre des missions ponctuelles diligentées par la DG suite à des incidents IT.

Par ailleurs, 39 Missions de Suivi des Rapports d'Audit précédents ont été menées ; ainsi, un taux de régularisation des recommandations de 64% a été atteint. La mise en œuvre du reste des recommandations est principalement liée à des projets, dont certains sont liés à la Technologie de l'Information et à la Sécurité Informatique.

En outre, la banque a conduit 12 Missions de Suivi des Rapports d'Audit Informatique précédents. Les missions de suivi ont fait ressortir 141 recommandations et un taux de régularisation des anomalies au 30/12/2015 de 88%.

Pour les cas relevant de la cybercriminalité, un effort louable selon les autorités judiciaires a été effectué par la Banque pour sécuriser et préserver les intérêts des victimes, souvent non clients de l'ATB.

Tous les résultats des travaux d'audit et d'inspection ont été communiqués aux membres du CPAI, qui s'est réuni 6 fois en 2015. Le comité permanent d'audit interne a constaté un taux de réalisation du programme d'audit annuel dépassant les 85%, et ce, en sus des missions ponctuelles non planifiées et diligentées par la Direction Générale.



COMPLIANCE

La structure Compliance au sein de la banque a contribué en permanence à l'émergence et au renforcement d'une culture liée à la conformité, une culture basée sur l'éthique, conforme aux principes définis au sein du Groupe Arab Bank.

L'année 2015 a été marquée par le renforcement des contrôles et la consolidation permanente d'une culture de la Conformité en termes de veille juridique et réglementaire. La structure chargée du Compliance est intervenue auprès des unités concernées, au sujet de l'impact potentiel des nouvelles exigences légales et réglementaires en matière d'organisation ; elle s'est assurée de la translation des nouveaux textes législatifs, en politiques et procédures internes au niveau de l'ensemble des unités opérationnelles et pour toutes les lignes de métiers.

L'ampleur des mesures de vigilance est déterminée sur la base d'une approche fondée sur le risque, élargie à toutes les lignes de métiers et permettant à la banque de disposer de précieux outils pour une meilleure gestion des risques et d'un champ de surveillance et de pilotage adéquat.

La banque continue à assurer un suivi et un contrôle accru sur les clients suspects et procède en permanence à des contrôles récurrents sur toutes les activités susceptibles d'être liées au blanchiment d'argent.

Les principaux outils de monitoring, mis en place par la banque, sont les suivants :

- La mise en œuvre en permanence d'importants dispositifs afin de s'assurer du respect des dispositions législatives et bancaires dans le cadre d'une logique de conformité réglementaire. Ces textes ont été répertoriés dans un document élaboré sous forme de matrice, périodiquement actualisé et constituant un «Référentiel des Textes Légaux et Réglementaires» permettant ainsi à chaque «Ligne de Métier» de connaître les exigences légales et réglementaires régissant son activité.
- La mise en place d'outils de contrôle des risques de non-conformité à travers les diverses cartographies des risques et sous forme de matrices afférentes à toutes les lignes de métiers de la Banque. Ceci a permis à la banque de disposer de précieux outils pour une meilleure gestion des risques et d'un champ de surveillance et de pilotage plus adéquat.
- La banque procède régulièrement, moyennant le système «Safewatch», à la vérification de la conformité des transferts en devises aux exigences internationales, dont notamment celles relatives aux sanctions économiques dictées par le Conseil de Sécurité des Nations Unies, et celles émanant des organismes similaires (OFAC / USA...). Ce dispositif intègre notamment toutes les transactions liées aux opérations de commerce extérieur.
- La banque procède continuellement au diagnostic des clients douteux en se basant sur les applications du système de profilage «Fortent» basé sur une technologie d'intelligence artificielle qui profile systématiquement et minutieusement chaque client, permettant la détection des comportements anormaux et/ou potentiellement frauduleux.

Ainsi l'Arab Tunisian Bank se veut une banque de référence en termes de qualité, de rigueur, de contrôle, de maîtrise des risques et de transparence de sa gestion à tous les niveaux de son organisation.

RISK MANAGEMENT

L'année 2015 s'est caractérisée par des faits marquants en matière de gestion des risques de marché, de liquidité et de taux d'intérêt à savoir :

- La charte de contrôle interne validée par le Conseil d'Administration.
- La stratégie générale de management des risques au sein de l'Arab Tunisian Bank validée par le conseil d'Administration.
- La préparation d'un tableau de bord de la mise en place du processus interne de l'évaluation de l'adéquation des fonds propres. l'ICAAP (Internal Capital Adequacy Assesment Process), la précision des responsabilités des parties prenantes et l'achèvement de quelques étapes du projet.
- La préparation d'un tableau de bord du risque de liquidité.
- L'application des principes de l'ALM.
- La réalisation d'une analyse de l'évolution du ratio de liquidité et l'étude des mécanismes du refinancement.
- La maîtrise des principes du stress, test de l'ATB du risque de liquidité.
- La collecte de l'historique des dépôts et le calcul du Cash-flow at Risk.

S'agissant des risques opérationnels les faits marquants sont :

- La réalisation des actions de sensibilisation en faveur de tout le personnel des agences afin d'inculquer une culture de risque au sein de la banque. Au cours de ces actions, l'accent a été mis sur l'importance des déclarations d'incidents et le rôle de chaque employé de la banque dans la maîtrise des risques opérationnels.
- L'élaboration des sessions de formation et de sensibilisation pour les employés des agences.
- La désignation des correspondants Risques Opérationnels dans les agences.
- La mise en place d'une stratégie de management des risques opérationnels.
- Le renforcement de la base des données des incidents relatifs aux risques opérationnels .
- La préparation d'un projet de mise en place des politiques relatifs aux risques opérationnels.

Les Perspectives 2016

- La mise en place du processus interne d'évaluation d'adéquation des fonds propres l'ICAAP et son application.
- La validation des stratégies et des politiques du risque de liquidité et du risque de taux d'intérêt.
- La mise en place de la charte de contrôle interne.
- L'implémentation et l'utilisation d'un nouveau logiciel.
- L'élaboration de la cartographie des risques de la banque.
- La mesure de risque opérationnel selon les approches exigées par le comité de Bâle.

2015

GOUVERNANCE

LA GOUVERNANCE DE L'ATB

Leader en matière de gouvernance, l'Arab Tunisian Bank a été la première banque à mettre en place les structures et les outils de gestion nécessaires à la bonne gouvernance. L'organisation de la banque s'articule autour de trois grands axes centraux à savoir le conseil d'administration, la direction générale et divers comités, notamment le comité permanent d'audit interne, le comité exécutif de crédit et le comité des risques.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration est composé de 12 membres au total plus un conseiller. Conformément aux règles de bonne gouvernance telles que présentées par la circulaire n°2011-06 de la Banque Centrale de Tunisie, le Conseil d'Administration comprend parmi ses membres deux administrateurs indépendants et un administrateur représentant les intérêts des petits porteurs.

NOMBRE DE SIÈGES	ADMINISTRATEURS	REPRÉSENTANTS	FONCTIONS	DATE DE DÉSIGNATION	DATE D'EXPIRATION
1	ARAB BANK PLC	Mme Randa SADIK	Présidente du Conseil d'Administration. Deputy chief executive officer.	AGO 07/05/2015	AGO statuant sur l'exercice 2017
2		Mr Dawod EL GHOUL	Chief financial officer	AGO 07/05/2015	AGO statuant sur l'exercice 2017
3		Mr Nasri MALHAME	Consultant	AGO 07/05/2015	AGO statuant sur l'exercice 2017
4		Mr Walid M. SAMHOURI	Vice-président senior de Crédit, région Afrique du Nord	AGO 07/05/2015	AGO statuant sur l'exercice 2017
5		Mr Naïm EL HUSSEINI	Responsable Retail du groupe Arab Bank	AGO 07/05/2015	AGO statuant sur l'exercice 2017
6		Mr Ghassen TARAZI	Directeur /Contrôle financier	AGO 07/05/2015	AGO statuant sur l'exercice 2017
7	Ferid ABBES	lui-même	Vice-Président du Conseil Chef d'entreprises	AGO 07/05/2015	AGO statuant sur l'exercice 2017
8	Ridha ZERZERI	lui-même	Chef d'entreprises	AGO 07/05/2015	AGO statuant sur l'exercice 2017
9	Yahia BAYAHI	lui-même	Chef d'entreprises	AGO 07/05/2015	AGO statuant sur l'exercice 2017
10	Mohamed BEN SEDRINE	lui-même	Administrateur représentant les petits porteurs, Chef d'entreprises	AGO 07/05/2015	AGO statuant sur l'exercice 2017
11	Mohamed ABOU HAMMOUR	lui-même	Administrateur indépendant Consultant	AGO 07/05/2015	AGO statuant sur l'exercice 2017
12	Brahim ANANE	lui-même	Administrateur indépendant Consultant	AGO 07/05/2015	AGO statuant sur l'exercice 2017

La durée des fonctions des administrateurs est de trois années, chaque année s'entend l'intervalle séparant deux assemblées annuelles. Tout membre sortant est rééligible. Le Conseil d'administration se réunit sur convocation de son Président ou de la moitié de ses membres aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, en Tunisie ou ailleurs, au moins quatre fois par an. Pour la validité des délibérations, la présence de la moitié au moins des membres du Conseil est nécessaire. Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage, celle du président de séance est prépondérante.

Le Conseil d'administration est investi de tous les pouvoirs nécessaires à l'administration des affaires de la société, sous réserve des seuls actes ou opérations qui sont, du fait de la loi, de la compétence exclusive des Assemblées Générales.

Il est attribué aux administrateurs, une allocation annuelle déterminée par l'Assemblée générale ordinaire. Cette allocation est imputée sur les charges d'exploitation de la banque, et est fixée pour une durée déterminée.

LA DIRECTION GÉNÉRALE

La nomination du Directeur Général ou la fin de son mandat est acquise à la majorité des trois quarts des membres du Conseil présents ou représentés. Le Directeur Général doit être une personne physique. Le Directeur Général assiste aux réunions du Conseil d'administration sans pour autant avoir droit au vote s'il n'est pas membre du Conseil. Le Directeur Général assume sous sa responsabilité la direction générale de la société. Le Conseil d'administration doit lui déléguer les pouvoirs nécessaires que comporte la direction générale des affaires sociales.

La direction générale de l'ATB est organisée autour de deux grands pôles : un pôle Business et un pôle Support métiers. Chaque pôle est sous la responsabilité d'un directeur général adjoint qui assiste le Directeur Général. Actuellement le DGA support, assure aussi, et par intérim, la fonction de DGA business. Les activités relatives au contrôle financier sont rattachées au Directeur Général, de même que les affaires relevant de l'aspect juridique, du risk management, de la conformité, de l'audit interne et des crédits.

LES COMITÉS

Les comités issus du conseil d'administration

Comité d'Audit Interne

Ce comité est chargé d'étudier les points relevés par les travaux du commissaire aux comptes et de l'Audit Interne. Il contrôle les rapports financiers périodiques et annuels avant leur présentation au conseil d'Administration.

Président : Mr Brahim Anane

Membres : Messieurs Daoud El Ghoul, Naim Elhusseini et Hamadi Ben Sedrine

Ce comité se réunit 6 fois par an.

Comité Exécutif de Crédit

Ce comité assure le contrôle de l'activité de financement de la banque en veillant au respect du bon fonctionnement des conditions et des règles arrêtées par le Conseil d'Administration en matière de politique de financement. Ce comité est également habilité à proposer des changements dans la politique de financement de la banque.

Président: Mr Mohamed Ferid Ben Tanfous

Membres : Madame Randa Sadik, Messieurs Ferid Abbes et Walid Samhour

Ce comité se réunit 6 fois par an.

Comité des risques

Ce comité est chargé de mettre en place une stratégie de tous les risques et fixe les limites d'expositions. Il analyse l'exposition de la banque à tous les risques : crédits, marché, liquidité et opérationnel.

Président : Dr Mohamed Abou Hammour

Membres : Messieurs Ghassen Tarazi, Nasri Melhami et Ridha Zerzeri

Ce comité se réunit 6 fois par an.

Comité des candidatures et rémunérations

Ce comité assiste le Conseil d'Administration dans :

- Tout ce qui a trait à la nomination des organes de direction de la banque et de ses cadres supérieurs sur la base d'un rapport relatant les critères et méthodes de nomination en matière de compétence et de réputation.
- La fixation des rémunérations des membres des conseils d'administration et des comités, de la direction générale et des cadres supérieurs de la banque.
- L'établissement des niveaux hiérarchiques dans la banque.
- L'élaboration des plans de succession des membres du conseil d'administration, de la direction générale et des cadres supérieurs de la banque.
- Le suivi des procédures et politiques RH.

Président : Mr Ferid Abbes

Membres : Madame Randa Sadik et Mr Walid Samhoury

Ce comité se réunit 2 fois par an.

Comité de gouvernance

Ce comité a été instauré conformément à la circulaire N° 6-2011 du 20/05/2011 relative à la consolidation des pratiques de bonne gouvernance. Ce comité assiste le conseil d'administration de la banque pour une gestion garantissant la sécurité et la conformité de la banque. Ce comité élabore les orientations stratégiques de la banque ainsi que son organigramme en veillant au respect des standards du métier.

Président : Madame Randa Sadik

Membres : Mrs Walid Samhoury et Yahya Bayahi

Ce comité se réunit 2 fois par an.

Les comités internes à la banque

Comité de Trésorerie

Ce comité se réunit quotidiennement. Il suit l'évolution des marchés monétaires et financiers, il prend connaissance des indicateurs d'activité de la banque et décide des actions à mener en vue d'assurer la poursuite d'une gestion saine et continue de la trésorerie.

Comité ALCO : Asset & Liability Committee

Ce comité veille à la bonne adéquation entre l'actif et le passif de la banque, le but étant d'assurer une gestion optimale des postes du bilan, de la liquidité et du refinancement.

Comité Supérieur de Crédit

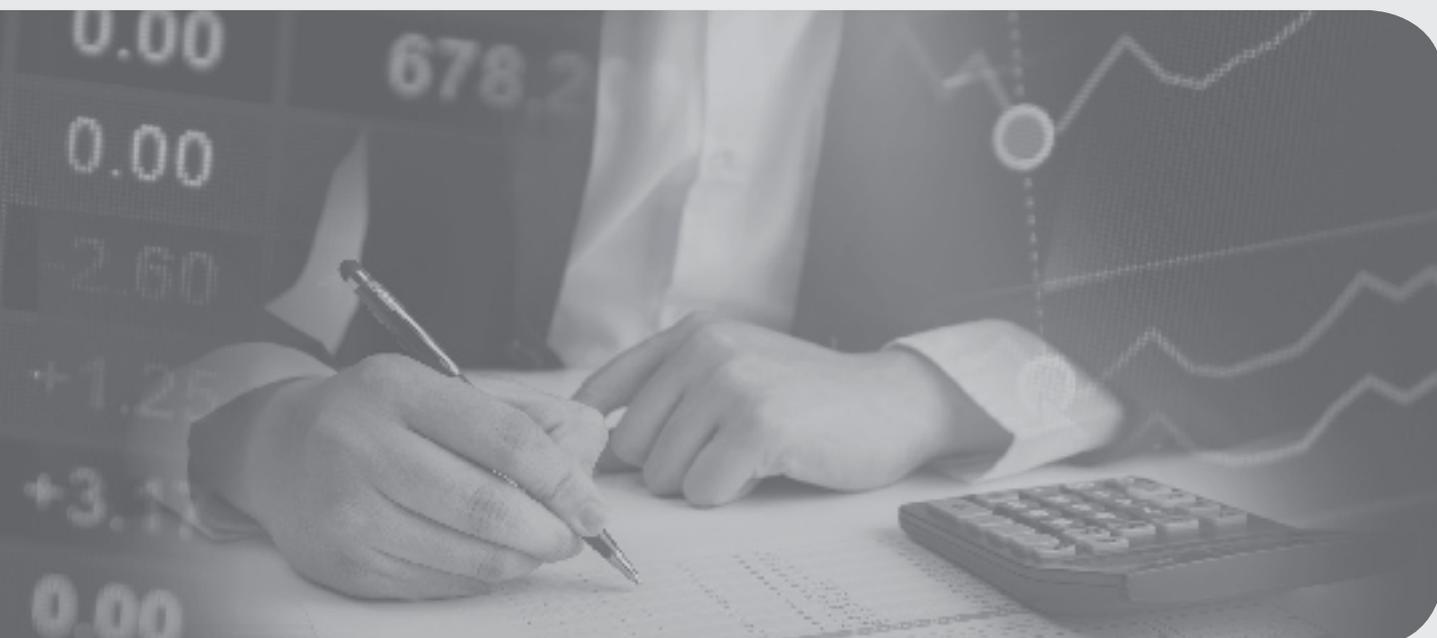
Ce comité statue sur les demandes de crédits : direct, investissement, consolidation, et de fonctionnement.

Comité de Recrutement et de Titularisation

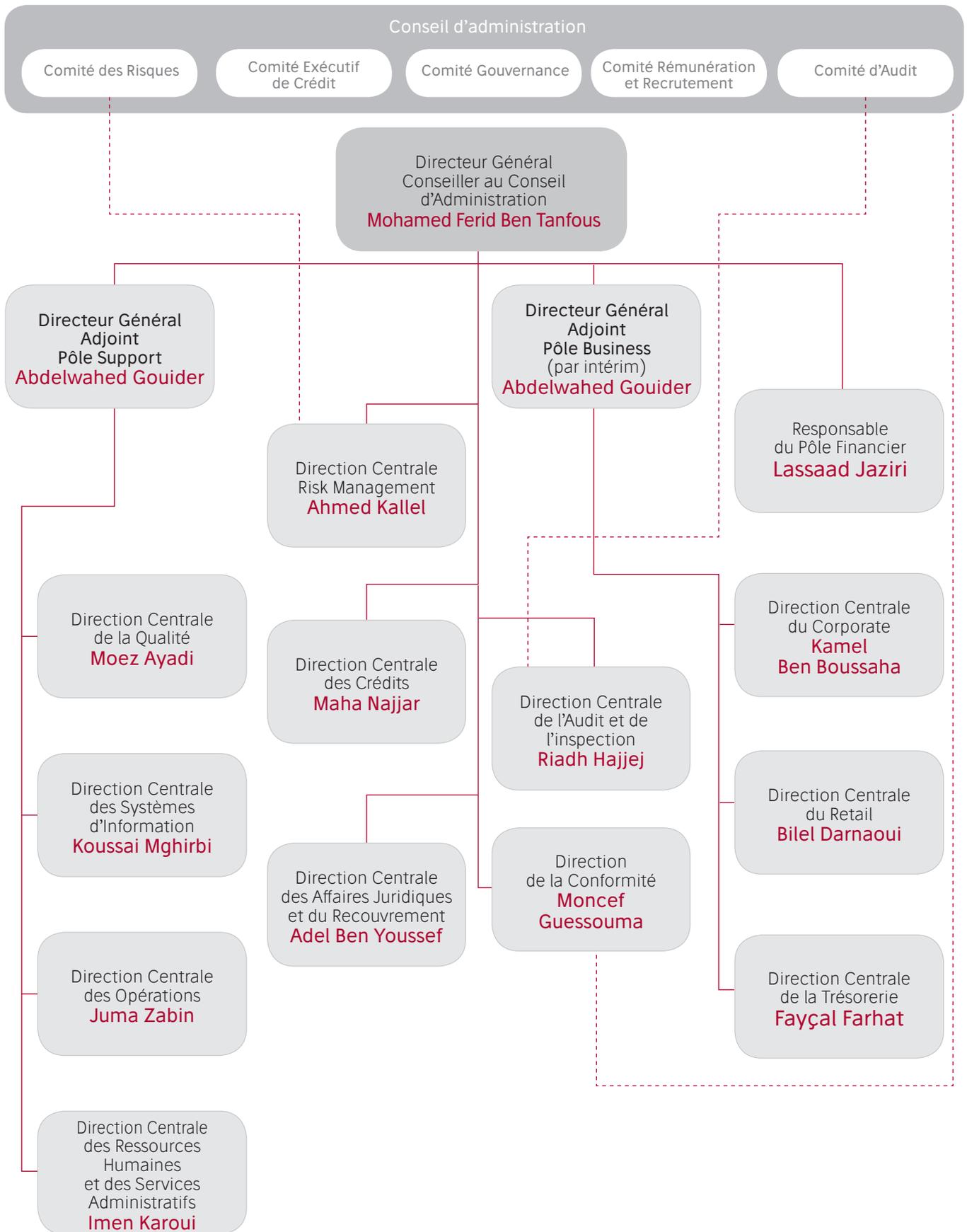
Ce comité étudie les demandes d'emploi, il procède aux entretiens de recrutement selon les besoins et les structures de la Banque.

Comité d'Orientation de Conformité

Ce comité élabore un plan d'actions pour la mise en œuvre des politiques et des procédures en matière de «compliance» et veille à la mise en place d'un dispositif de contrôle en vue d'assurer la conformité.



ORGANIGRAMME DE L'ATB



2015

**COMMUNICATION
QUALITE**

COMMUNICATION

L'ATB a toujours consolidé sa position de banque citoyenne à travers le soutien des différentes activités culturelles, sportives et humanitaires. Parmi les actions culturelles que l'ATB a soutenues au cours de 2015, nous citerons :

La neuvième édition du concours ATB CHALLENGE

Engagé depuis 9 ans dans une initiative unique visant à encourager et à favoriser la créativité et l'innovation chez les jeunes, le concours ATB Challenge est devenu aujourd'hui une véritable tradition compétitive attendue par les jeunes.

La session 2014-2015 du concours a enregistré un record par rapport aux sessions précédentes tant en nombre d'inscrits (439) qu'en nombre de travaux soumis (144).

Et c'est lors d'un dîner gala organisé le 8 mai 2015 au Golf de Carthage-la Soukra, présidé par M. Mohamed Férid Ben Tanfous, Directeur Général de l'ATB, qu'ont été récompensés les jeunes innovateurs dans les trois domaines objets de l'événement : Arts& Culture Numérique, Management Technologique & Initiative entrepreneuriale, Sciences & Technologies.

Trois nominés ont été désignés dans chaque catégorie ; chaque nominé est récompensé par un prix de 10.000DT et pour les deux suivants de chaque catégorie par un prix d'encouragement de 1000DT.

L'ATB accompagne les premiers pas du jeune violoniste : ANES ROMDHANI

L'ATB poursuit son soutien au jeune violoniste prodige Anes Romdhani, qui vient d'être accepté à la prestigieuse Guildhal School of Music à Londres.

La septième édition du Prix Arabe Mustapha Azouz pour la littérature de l'Enfant de l'ARAB TUNISIAN BANK :

Cette septième édition a enregistré la participation de 55 participants adultes représentant 16 pays et 39 participants dans la catégorie de jeunes écrivains représentant 6 pays.

La vingtième édition de l'Octobre Musical de Carthage,

Comme chaque année, l'ATB est le sponsor officiel de l'octobre musical de Carthage qui se déroule à l'Acropolium de Carthage. La vingtième édition de l'Octobre Musical a proposé quinze concerts, conduits par des artistes, qui, par leur talent et leur sensibilité, ont fait partager la passion de toutes les musiques.

La dixième édition du Championnat National ATB Tunisia Run&Tuning 2015 :

La dixième édition du championnat National ATB RUN TUNING, qui réunit chaque année, qui lors de chaque manifestation, une moyenne de 6000 fans jeunes, se déroule en 4 étapes. L'ATB remet à la clôture de ce championnat une prime de 5000DT, répartie entre les vainqueurs de la course Run.

La neuvième édition du festival du rire :

L'ATB a sponsorisé la 9^{ème} édition du festival du rire qui s'est tenue du 03 au 07 février 2015 au Théâtre Municipal de Tunis avec des spectacles tunisiens et français.

La neuvième édition de l'écotrail de Zaghouan :

L'ATB a participé à la 9^{ème} édition de l'écotrail Zaghouan. En 2015, plus de 1200 participants entre marathoniens, vététistes et randonneurs avaient pris le départ de cette course de montagne. Des livrets d'épargne ont été offerts aux gagnants de la course.

Enfin, parmi les actions sociales, humanitaires et de solidarité, nous citerons principalement, le parrainage et la prise en charge par l'ATB d'une maison familiale au village SOS Gammarth.

QUALITÉ

Acteur essentiel dans le soutien des objectifs stratégiques et de développement de la banque, la structure chargée de la Qualité a maintenu, en 2015, le rythme des actions de transformation à la recherche de l'excellence opérationnelle. La priorité a été ainsi donnée à la maîtrise des coûts, la refonte des processus plus créateurs de valeur ajoutée, l'innovation et le pilotage de la productivité. Les objectifs poursuivis s'articulent autour des points suivants : Fluidifier les flux échangés entre les agences et le Back-office, Transformer les fonctions support en réels fournisseurs internes et Faire évoluer les pratiques, les processus et les systèmes d'information pour faire de l'ATB une banque SMART. Ainsi, les efforts ont porté sur la recherche de solutions permettant de gagner en simplicité et en efficacité tout en répondant aux besoins quotidiens de production.

L'optimisation et la stabilisation du processus de la gestion des données clients a figuré parmi les priorités de la banque au cours de cette année. Dans ce même contexte, s'inscrit le démarrage des travaux du projet de l'archivage électronique des dossiers clients dans sa première phase.

La priorité a été aussi accordée à la mise en place d'un nouveau système des crédits aux particuliers. Les tests ont démarré avec huit agences pilotes. A l'issue de cette phase, le processus a été remodelé et optimisé afin de gagner plus d'efficacité et de performance.

Pour être en phase avec l'évolution technologique et accompagner les clients, la nouvelle version de l'Internet Banking a été lancée courant 2015 avec pour objectif son déploiement sur deux canaux différents : le Web et le Mobile. Une très grande importance a été attribuée à ce projet et ses travaux ont continué tout le long de l'année, dans l'objectif d'expérimenter un premier go live à partir du printemps 2016.

Principal support de toutes les actions entreprises, la banque a élaboré une charte qui fixe les normes à appliquer en matière de développement des Politiques, de Manuels de procédures et des circulaires.

Se référant aux Normes de Développement des Politiques, des Manuels de Procédures et des Circulaires, les procédures et politiques seront soumises à un réexamen périodique convenu tous les 2-3 ans.

Afin de garantir un niveau de qualité satisfaisant, la banque s'est assurée du suivi d'un ensemble d'indicateurs dont le respect des Service Level Agreement et les délais de traitement des réclamations,... A ce titre, deux Service Level Agreement ont été signés en 2015 entre les utilisateurs métiers et le back office. Cette pratique sera progressivement étendue à tous les process clés afin de gagner en efficacité et ancrer la notion Client-Fournisseur dans la banque.

Toujours dans cette logique d'efficacité, des tableaux de bords ont été élaborés pour permettre à toutes les unités de suivre leur niveau de productivité et mieux gérer leurs ressources.

Soucieuse de fournir aux clients une qualité qui répond à leurs attentes, la banque a mandaté un cabinet externe pour la conduite de l'enquête client Mystère auprès des agences. La banque dispose ainsi d'un baromètre de la qualité de services offerte. Cette qualité ne peut être assurée sans l'implication et l'engagement des salariés, c'est pourquoi la banque a lancé courant 2015 une consultation pour la conduite d'une enquête auprès des salariés permettant de les sonder sur leurs attentes et de mesurer leur niveau de satisfaction, l'objectif étant de disposer d'un baromètre annuel du climat social.

Au-delà de ces outils, la banque a mis en place un dispositif de suivi des réclamations lui permettant d'identifier et d'exploiter les motifs d'insatisfaction de la clientèle.

Pour l'année 2016, la banque compte parachever la transformation des agences afin de s'engager dans une démarche Business Process Management.



2015

BILAN SOCIAL

RESSOURCES HUMAINES

La structure des effectifs

L'effectif global de la banque arrêté au 31/12/2015 totalise 1289 employés dont 1095 permanents et 194 contractuels. Comparé à l'année précédente, l'effectif permanent a connu une hausse de l'ordre de 10,7%, passant de 989 en 2014 à 1095 en 2015. Le nombre de personnel contractuel a enregistré une baisse de 20,8% passant de 245 en 2014 à 194 en 2015. Cette baisse s'explique essentiellement par la titularisation d'un certain nombre d'employés durant l'année 2014.

Le recrutement

Durant l'année 2015, l'A.T.B a recruté 47 employés. Ces nouvelles ressources, originaires de différentes régions, ont été recrutées et affectées à hauteur de :

- 15,6% pour les agences du grand Tunis,
- 20,4% pour les agences de l'intérieur,
- 64% pour les unités du siège.

La répartition du personnel entre les sièges centraux et le réseau

Le nombre de ressources permanentes allouées aux agences est passé de 533 en 2014 à 583 employés en 2015. De ce fait, la part de l'effectif du réseau représente 53,2 % de l'effectif global au 31/12/2015.

Le nouveau Système d'Information RH

Mise en production, durant l'année 2015, d'une nouvelle application destinée à la «Gestion des Frais Médicaux». La gestion des présences et le contrôle des accès a démarré en 2015 par l'élaboration d'un cahier des charges. Sa mise en production est programmée en 2016.

La Restructuration de la Fonction RH

La restructuration de la fonction Ressources Humaines a été le centre des priorités de la banque. Cette restructuration porte sur la réorganisation du volet administratif de la fonction RH et la mise en place d'un volet stratégique basée sur le développement et l'acquisition des compétences, la gestion dynamique des carrières, les plans de successions, l'accompagnement de tous les projets de la banque et l'organisation et la restructuration des différentes unités de la banque.

La mise en place de cette modernisation de la fonction RH commencera à prendre forme en 2016.

La formation

En 2015, la banque a mis en place un dispositif de formation dans tous les métiers notamment le développement commercial dont l'objectif est de professionnaliser la démarche commerciale et le perfectionnement des compétences métiers.

Le programme de formation 2015 a concerné 999 employés qui ont assisté à 1998 séances de formation. La banque a en outre pris en charge la formation de 1022 étudiants et diplômés de l'enseignement supérieur via des stages.

2015

AFFEÇTATION DU RÉSULTAT

AFFECTATION DU RÉSULTAT

DISPOSITIONS STATUTAIRES

L'article 51 des statuts de l'ATB stipule :

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce après déduction de ce qui suit :

- une fraction égale à 5 % du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social,
- La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés
- Les réserves statutaires
- Toutes sommes que l'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter à des fonds de réserve généraux ou spéciaux ou de reporter à nouveau :
 1. Un premier dividende de cinq pour cent 5% du montant libéré et non amorti des actions, sans qu'en cas d'insuffisance de bénéfices pour effectuer ce paiement il puisse être fait un précompte sur les résultats de l'exercice ultérieur.
 2. Le reliquat des bénéfices est distribué entre les actionnaires à titre de dividendes supplémentaires.

LE TABLEAU D'ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

(EN KDT)	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour Réinvest exonéré disponible	Réserve pour Réinvest exonéré indisponible	Réserve à régime spécial	Fonds pour risques généraux	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31.12.2014 Avant affectation	100 000	128 904	10 000	4 219	39 070	157 710	2 790	1 185	12	53 311	497 201
Réserves à régime spécial devenues disponibles					-13 690					13 690	0
Affectations des bénéfices non réparties au 31.12.2014											
Réserve pour réinvestissement						44 000				-44 000	0
Dividendes										-23 000	(23 000)
Résultats reportés									1	-1	0
Résultat net au 31.12.2015										57 645	57 645
Solde au 31.12.2015 avant affectation	100 000	128 904	10 000	4 219	25 380	201 710	2 790	1 185	13	57 645	531 845
Réserves à régime spécial devenues disponibles					-3 350					3 350	0
Affectations des bénéfices non réparties au 31.12.2015											
Réserve pour réinvestissement						38 000				(38 000)	0
Dividendes										(23 000)	-23 000
Résultats reportés									-5	5	0
Solde au 31.12.2015 après affectation	100 000	128 904	10 000	4 219	22 030	239 710	2 790	1 185	8	0	508 845

2015

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ARAB TUNISIAN BANK

EXERCICE CLOS LE 31-12-2015 AVRIL 2016

RAPPORT GÉNÉRAL

50

RAPPORT SPÉCIAL

54

ÉTATS FINANCIERS

58

2015

RAPPORT GÉNÉRAL



Cabinet CMC - DFK international
 2, Rue 7299 - El Menzah 9 A - 1013 Tunis
 Tél.: +216 71 880 933 / +216 71 887 294
 Fax: +216 71 872 115
 E-mail: cmc@hexabyte.tn



F.M.B.Z KPMG TUNISIE
 Les jardins du lac B.P n° 317 Publiposte rue lac Echkel
 Les Berges du lac 1053 Tunis
 Tél. 216 (71) 194 344 Fax 216 (71) 281 477
 E-mail : fmbz@kpmg.com.tn

ARAB TUNISIAN BANK

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

Messieurs les Actionnaires de l'Arab Tunisian Bank,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 7 mai 2015, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des Etats Financiers de l'Arab Tunisian Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS

Nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de l'Arab Tunisian Bank, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2015, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 531 845 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 57 645 KDT.

1. Responsabilité de la direction pour les Etats Financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les Etats Financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les Etats Financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les Etats Financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des Etats Financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les Etats Financiers

A notre avis, les Etats Financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'Arab Tunisian Bank, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. RAPPORT SUR LES VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les Etats Financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des Etats Financiers. Il nous a été permis, à travers cet examen, de formuler des recommandations pour l'amélioration du système de contrôle interne de la banque qui ont été consignées dans notre rapport sur le contrôle interne. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les Etats Financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 29 Avril 2016

Les commissaires aux comptes

FMBZ KPMG / CMC DFK
Moncef BOUSSANOUGUA ZAMMOURI



CMC DFK
Chérif BEN ZINA





2015

RAPPORT SPÉCIAL



Cabinet CMC - DFK international
 2, Rue 7299 - El Menzah 9 A - 1013 Tunis
 Tél.: +216 71 880 933 / +216 71 887 294
 Fax: +216 71 872 115
 E-mail: cmc@hexabyte.tn



F.M.B.Z KPMG TUNISIE
 Les jardins du lac B.P n° 317 Publiposte rue lac Echkel
 Les Berges du lac 1053 Tunis
 Tél. 216 (71) 194 344 Fax 216 (71) 281 477
 E-mail : fmbz@kpmg.com.tn

ARAB TUNISIAN BANK

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTATS FINANCIERS- EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

Messieurs les Actionnaires de l'Arab Tunisian Bank,

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relatives aux établissements de crédits et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les Etats Financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. CONVENTIONS CONCLUES EN 2015

L'ATB a souscrit au cours de l'exercice 2015 des obligations émises par l'ATL, dans laquelle elle détient 32,62% du capital, pour un montant de 4 000 KDT. Les intérêts constatés à ce titre au cours de l'exercice 2015 s'élèvent à 131 KDT.

L'Arab Tunisian Bank a conclu deux conventions de gestion de fonds à capital risque avec la société «ATD SICAR», en vertu desquelles elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 36 170KDT et l'autre fonds pour 3 770 KDT.

En contrepartie, la société «ATD SICAR» perçoit une commission annuelle hors taxes de 0,9% l'an prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice.

En plus de cette commission, la «ATD SICAR» perçoit une commission de performance égale à 10% du montant des plus-values et des produits des placements encaissés par l'ATB.

En dehors de ces conventions, votre Conseil d'Administration ne nous a avisé d'aucune autre convention rentrant dans le cadre des articles cités ci-dessus.

II. OPÉRATIONS RÉALISÉES RELATIVES À DES CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

L'union de Factoring (Unifactor)

L'encours des emprunts obligataires émis par Unifactor et souscrits par l'ATB s'élève au 31/12/2015 à 2 100 KDT. Le total des intérêts perçus à ce titre par l'ATB au cours de l'exercice 2015 s'élèvent à 173 KDT.

Arab Tunisian Development SICAR (ATD SICAR)

Dans le cadre de la convention de gestion de fonds à capital risque conclue avec l'ATD SICAR (dans laquelle l'ATB détient 41,14%), les fonds gérés par l'ATD SICAR pour le compte de l'ATB s'élevaient au 31.12.2015, à 272 121 KDT (y compris les fonds réinvestis en 2015). La rémunération revenant à l'ATD SICAR au titre de l'exercice 2015 s'élève à 4 318 KDTTTC.

Arab Tunisian Lease (ATL)

L'encours des emprunts obligataires émis par l'ATL et souscrits par l'ATB s'élève au 31/12/2015 à 19 500 KDT. Le total des intérêts perçus à ce titre par l'ATB au cours de l'exercice 2015 s'élèvent à 1 261 KDT.

SICAVs et Fonds communs de placement

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec les SICAVs et Fonds Communs de Placement auxquels elle est liée. Les rémunérations revenant à l'ATB se détaillent comme suit :

OPCVM	Pourcentage de détention	Base de rémunération
FCP IRADETT 20	12,40%	L'ATB perçoit au titre de sa fonction de dépositaire une rémunération annuelle égale à 0,1% HT des actifs nets, avec un plafond annuel de 7 KDT par an
FCP IRADETT 50	15,48%	
FCP IRADETT 100	20,81%	
FCP IRADETT CEA	17,08%	
FCP SALAMETT CAP	0,29%	
FCP SALAMETT PLUS	1,02%	
ARABIA SICAV	86,78%	L'ATB perçoit au titre de sa fonction de dépositaire une rémunération annuelle d'un montant de 1 KDT ainsi qu'une commission de placement sur toutes souscriptions encaissées et stabilisées pendant une période supérieure à trois mois. La valeur de cette commission est de 0,2% du volume net des transactions et ce au prorata temporis
SANADETT SICAV	0,06%	
AXIS TRESORERIE SICAV	0,69%	L'ATB perçoit au titre de sa fonction de dépositaire une rémunération annuelle d'un montant de 6 KDT
FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	0,72%	

III. OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS DE LA BANQUE ENVERS SES DIRIGEANTS

1. Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération et avantages accordés au Directeur Général sont fixés par le Président du Conseil d'Administration en application de la décision du Conseil d'Administration du 31 Août 2001. Il reçoit un salaire annuel fixe, une prime déterminée annuellement en fonction de la performance réalisée et bénéficie d'une voiture de fonction et de la prise en charge de frais d'utilité.

- La rémunération et avantages accordés au Directeur Général Adjoint sont fixés par décision du Conseil d'Administration du 24 novembre 2011. Le Directeur Général Adjoint reçoit un salaire annuel fixe, une prime déterminée annuellement en fonction de la performance réalisée et bénéficie d'une voiture de fonction.
- Le Président et membres du Conseil d'Administration ainsi que les conseillers sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels.

2. Les obligations et engagements de l'Arab Tunisian Bank envers ses dirigeants (y compris les charges sociales y afférentes), tels qu'ils ressortent des Etats Financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

LIBELLE	Direction générale		Directeur général adjoint		Président du conseil d'administration		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2015	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2015	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2015	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2015
Avantages à court terme	1 824	107	286	24	32		347	
Avantages postérieurs à l'emploi								
Autres avantages à long terme								
Indemnités de fin de contrat de travail								
Paiements en actions								
Total rémunérations	1 824	107	286	24	32	0	347	0

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédits, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 29 Avril 2016

Les commissaires aux comptes

FMBZ KPMG / CMC DFK
Moncef BOUSSANOUGUA ZAMMOURI

CMC DFK
Chérif BEN ZINA

A large, stylized graphic of the year '2015'. The '20' is white and set against a grey horizontal bar. The '15' is white and set against a grey vertical bar on the right side of the page.

**ÉTATS FINANCIERS
ARRÊTÉS**

AU 31 DECEMBRE 2015

BILAN

60

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

61

ÉTAT DE RÉSULTAT

62

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

63

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

64

BILAN

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015 (Unité : en 1000 DT)

	Notes	31.12.2015	31.12.2014
ACTIF			
Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	1	104 337	94 670
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	292 801	175 881
Créances sur la clientèle	3	3 331 679	3 116 562
Portefeuille-titres commercial	4	1 025 460	1 096 332
Portefeuille d'investissement	5	441 618	405 352
Valeurs immobilisées	6	64 933	64 155
Autres actifs	7	59 366	88 951 *
TOTAL ACTIF		5 320 194	5 041 903
PASSIF			
Banque centrale et CCP		680 000	627 000 *
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	51 017	139 639 *
Dépôts et avoirs de la clientèle	9	3 876 934	3 555 265
Emprunts et ressources spéciales	10	134 255	149 395
Autres passifs	11	46 143	73 403 *
TOTAL PASSIF		4 788 349	4 544 702
CAPITAUX PROPRES	12		
Capital		100 000	100 000
Réserves		374 188	343 878
Résultats reportés		12	12
Modifications comptables		-	-
Résultat de l'exercice		57 645	53 311
TOTAL CAPITAUX PROPRES		531 845	497 201
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		5 320 194	5 041 903

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (voir note aux Etats Financiers n°4)

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015 (Unité : en 1000 DT)

	31.12.2015	31.12.2014
PASSIFS EVENTUELS		
Cautions, avals et autres garanties données	468 774	310 931
Crédits documentaires	288 813	344 720
Actifs donnés en garantie	680 000	627 000
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	1 437 587	1 282 651

ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financement donnés	230 315	270 170
Engagements sur titres	611	4 368
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	230 926	274 538

ENGAGEMENTS RECUS		
Garanties reçues	370 669	1 023 490

ÉTAT DE RÉSULTAT

EXERCICE DE 12 MOIS CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015 (Unité : en 1000 DT)

	Note	Exercice 2015	Exercice 2014
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE			
Intérêts et revenus assimilés	15	231 162	216 980 *
Commissions (en produits)	16	48 236	46 629
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	17	66 824	66 984
Revenus du portefeuille d'investissement	18	19 125	15 364
Total produits d'exploitation bancaire		365 347	345 957
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
Intérêts encourus et charges assimilées	19	155 735	163 494 *
Commissions encourues		9 510	8 793
Total charges d'exploitation bancaire		165 245	172 287
PRODUIT NET BANCAIRE			
		200 102	173 670
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	20	(23 645)	-13 020
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	21	(4 500)	-3 534
Autres produits d'exploitation		110	105
Frais de Personnel	22	(65 001)	-59 419
Charges générales d'exploitation	23	(33 777)	-31 901
Dotations aux amortissements et aux Provisions sur immobilisations		(12 028)	-10 805
RESULTAT D'EXPLOITATION		61 261	55 096
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires		-553	760
Impôt sur les bénéfices		(3 063)	-2 545
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		57 645	53 311
RESULTAT NET DE LA PERIODE		57 645	53 311
Effets des modifications comptables (net d'impôts)			
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		57 645	53 311

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (voir note aux Etats Financiers n°4)

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE DE 12 MOIS CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015 (Unité : en 1000 DT)

	Note	Exercice 2015	Exercice 2014(*)
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		332 992	320 622
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(170 455)	(145 165)
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(9 199)	(11 669)
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(220 577)	(441 314)
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		325 659	(166 928)
Titres de placement		69 523	(17 147)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(63 741)	(53 372)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(36 042)	(78 472)
Impôt sur les sociétés		(2 029)	(1 421)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		226 131	(594 866)
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		15 816	14 655
Acquisitions \ Cessions sur portefeuille d'investissement		(36 850)	(41 738)
Acquisitions \ Cessions sur immobilisations		(11 503)	(13 477)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		(32 537)	(40 560)
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Emission d'emprunts		(8 347)	(7 514)
Augmentation \ diminution ressources spéciales		(7 236)	(10 675)
Dividendes versés		(23 000)	(22 000)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		(38 583)	(40 189)
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		-	-43
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		155 011	(675 658)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		(550 313)	125 345
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	24	(395 302)	(550 313)

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

AU 31 DÉCEMBRE 2015

1. RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les Etats Financiers annuels de l'Arab Tunisian Bank, arrêtés au 31 décembre 2015, sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1er Janvier 1999, ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99, circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013.

2. MÉTHODES COMPTABLES APPLIQUÉES

Les Etats Financiers de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Règles de prise en compte des revenus

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

– Rattachement des intérêts:

Les intérêts et agios sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé.

Cette règle s'applique à l'ensemble des intérêts contractuels qui couvrent les intérêts prévus dans l'échéancier de remboursement ainsi que les intérêts de retard.

– Les intérêts et agios réservés:

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24 qui prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4 ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et comptabilisé en agios réservés.

– Commissions:

Les commissions sont prises en compte dans le résultat :

- Lorsque le service est rendu
- À mesure qu'elles sont courues sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

Evaluation des engagements

Pour l'arrêté des états financiers au 31.12.2015, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013.

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- Actifs courants (Classe 0) : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- Actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;
- Actifs incertains (Classe 2) : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain ;
- Actifs préoccupants (Classe 3) : Font partie de la classe 3, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé ;
- Actifs compromis (Classe 4) : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

Provisions

● Provisions individuelles :

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n° 91-24 et sa note aux banques n°93 23. L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux de provision prédéterminés par classe d'actif.

Les taux se présentent comme suit :

Classes de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

● Provisions collectives :

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2012-02 du 11 janvier 2012, la banque a procédé à la comptabilisation, par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2015, des provisions à caractère général dites «provisions collectives». Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Ces provisions ont été déterminées en se basant sur les règles prévues par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 2 mars 2012.

La méthodologie adoptée par la banque a consisté :

- au regroupement des engagements classés 0 et 1 en groupes homogènes par nature de débiteur et par secteur d'activité ;
- au calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré en N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ; Les taux de migration moyens ont été calculés sur la période 2008-2013.

Pour les besoins du calcul du taux de migration, la banque a exclu les engagements des relations ayant un lien avec la famille de l'ex-Président étant donné que leur classification est considérée comme un élément exceptionnel qui pourrait biaiser l'estimation.

- A la détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2015. Il est déterminé en rapportant la proportion des impayés et consolidations au niveau des engagements classés 0 et 1 d'un groupe donné de l'année 2015 sur la même proportion en 2014. Ce facteur ne peut être inférieur à 1.

Par ailleurs la banque a considéré le retraitement suivant afin d'éliminer les biais qui peuvent affecter la détermination du facteur scalaire : les consolidations effectuées dans le cadre de la circulaire 2011-04 ont été prises en compte à hauteur des échéances impayées uniquement.

- L'application des taux de provisionnements minimaux proposés par la circulaire aux banques n°2012-08.

• Provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans :

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2013-21 du 30 décembre 2013, la banque a procédé à la comptabilisation, par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2015 et des capitaux propres, des provisions additionnelles. Ces provisions ont été constituées en couverture du risque net sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Ces provisions ont été déterminées conformément aux quotités minimales prévues par l'article 1 de ladite circulaire :

- 40% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.
- 100% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Ce taux est appliquée au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite :

- des agios réservés ;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.
- des mesures exceptionnelles pour le secteur touristique :

En application de la circulaire BCT n°2015-12, la banque a maintenu la classe de risque au 31 décembre 2014 pour les entreprises qui ont bénéficié des mesures exceptionnelles et geler l'ancienneté au sens de l'article 10 quater de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 pour les entreprises touristiques qui ont bénéficié des mesures de l'article 1 et l'article 2 de ladite circulaire.

• Provisions sur éléments d'actifs :

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances sur la clientèle, portefeuille titres...).

Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

Classement des titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

• Portefeuille-titres commercial

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide ;

- Titres de placement : ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois ;

• Portefeuille d'investissement

- Titres d'investissement : les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention ;
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice ;
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées : les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

Evaluation des titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur du marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur du marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- Les titres d'investissement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution de provisions.

Revenus du portefeuille titres :

Les intérêts sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée. Les intérêts courus sur les participations en rétrocession dont l'encaissement effectif est raisonnablement certain sont constatés en produits.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte ;
- Réévaluation des comptes de position : à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif

et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT à la date d'arrêté.

- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autre part les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change est prise en compte en résultat de la période concernée.

Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible. Elles sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire.

Par dérogation à cette règle, le siège social a fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 2000 ayant dégagé une réserve de réévaluation figurant parmi les capitaux propres pour un montant de 4 219 KDT.

Les taux d'amortissement linéaire pratiqués sont les suivants :

Immeuble & construction	2%
Immeuble hors exploitation	10%
Mobilier et matériel de bureau	10%
Matériel de transport	20%
Matériel de sécurité & coffre	5%
Matériel informatique	20%
Logiciels	20%
Œuvres d'art	10%
A. A & Installations	10%



3. NOTES EXPLICATIVES

Les chiffres sont exprimés en milliers de Dinars (1000 DT = 1 KDT)

3.1 ACTIF

Note 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

La caisse et avoirs auprès de la BCT se sont élevés à 104 337 KDT au 31 décembre 2015 contre 94 670 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 9 667 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2015	31.12.2014
Caisse	30 913	28 171
Compte courant BCT	73 399	66 474
Compte courant postal	20	21
Traveller's Chèques	5	4
Total	104 337	94 670

Note 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers.

Les créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent à 292 801 KDT au 31 décembre 2015 contre 175 881 KDT au 31 décembre 2014 soit une augmentation de 116 920 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2015	31.12.2014
DAV auprès des banques	94 318	75 607
Prêts BCT	42 354	-
Prêts interbancaires	25 000	24 000
Prêts en devises	68 964	23 353
Prêts accordés aux établissements financiers	48 881	45 420
C.C.ste de leasing	12 282	7 459
Créances rattachées	1 002	42
Total	292 801	175 881

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
DAV auprès des banques	94 318	-	-	-	94 318
Prêts BCT	42 354	-	-	-	42 354
Prêts interbancaires	25 000	-	-	-	25 000
Prêts en devises	57 983	10 981	-	-	68 964
Prêts accordés aux établissements financiers	48 881	-	-	-	48 881
C.C.ste de leasing	12 282	-	-	-	12 282
Créances rattachées	1 002	-	-	-	1 002
Total	281 820	10 981	-	-	292 801



Note 3 : Créances sur la clientèle.

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2015 un solde net de 3 331 679 KDT contre 3 116 562 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 215 117 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2015	31.12.2014
Comptes ordinaires débiteurs	426 757	407 942
Portefeuille Escompte	323 641	296 850
Crédits à la clientèle non échus	2 519 046	2 298 700
Créances douteuses et litigieuses	148 274	152 314
Produits à recevoir	20 866	14 919
Produits perçus d'avance	(5 160)	(6 072)
Créances impayées	141 291	150 952
Total brut des crédits accordés à la clientèle	3 574 715	3 315 605
Avances sur placements à terme	14 133	33 098
Créances rattachées sur avances placements à terme	6 431	3 032
Autres valeurs à imputer	-	(67)
Autres créances	2 476	527
Total autres créances	23 040	36 590
Total brut des créances sur la clientèle	3 597 755	3 352 195
A déduire couverture		
Agios réservés	(55 917)	(46 591)
Provisions	(210 159)	(189 042)
Total provisions et agios	(266 076)	(235 633)
Total net des créances sur la clientèle	3 331 679	3 116 562

Ventilation des crédits accordés à la clientèle par classe de risque :

Désignation	Actifs performants	Actifs non performants	Total
Comptes ordinaires débiteurs	379 272	47 484	426 756
Portefeuille Escompte	323 447	194	323 641
Créances sur la clientèle non échues	2 468 662	50 384	2 519 046
Créances douteuses et litigieuses	0	148 274	148 274
Produits à recevoir	20 074	792	20 866
Produits perçus d'avance	(5 160)	0	(5 160)
Créances impayées	68 796	72 495	141 291
Total engagement bilan	3 255 091	319 623	3 574 714
Engagements hors bilan	615 264	513	615 777
Total engagement brut	3 870 355	320 136	4 190 491
Agios réservés	(2 262)	(53 655)	(55 917)
Provisions	(19 653)	(190 506)	(210 159)
Total agios réservés et provisions	(21 915)	(244 161)	(266 076)
Total engagement net	3 848 440	75 975	3 924 415

Note 4 : Portefeuille-titres commercial.

Le solde net de cette rubrique s'élève à 1 025 460 KDT au 31 décembre 2015, contre 1 096 332 KDT au 31 décembre 2014, soit une diminution de 70 872 KDT.

Désignation	31.12.2015	31.12.2014
Bons de Trésor	999 157	1 070 266
Décotes	(4 558)	(3 422)
Primes	7 465	6 456
Créances et dettes rattachées	23 396	23 032
Total	1 025 460	1 096 332

Ventilation du Portefeuille-titres commercial par devise :

Désignation	Dinar	Devises	Total
Bons de Trésor	817 820	181 337	999 157
Décotes	-3 533	-1 025	-4 558
Primes	4 955	2 510	7 465
Créances et dettes rattachées	19 052	4 344	23 396
Total	838 294	187 166	1 025 460

Note 5 : Portefeuille d'investissement.

a. Composition du portefeuille d'investissement

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin 2015 à 441 618 KDT contre 405 352 KDT à fin 2014, soit une augmentation nette de 36 266 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2015	31.12.2014
Titres d'investissement	110 356	117 778
SICAR fonds gérés	283 530	243 665
Parts dans les entreprises liées	29 573	29 966
Titres de participations	29 966	25 167
Participation en rétrocession	1 630	1 630
Créances rattachées	15 356	10 989
Total brut du portefeuille d'investissement	470 411	429 195
Provisions	(23 604)	(19 147)
Plus-values réservées	(5 189)	(4 696)
Total provisions et plus-values réservées	(28 793)	(23 843)
Valeur nette du portefeuille d'investissement	441 618	405 352

b. Mouvements sur le portefeuille d'investissement

Désignation	Valeur brute 31.12.14	Créances rattachées 31.12.14	Total 31.12.14	Acquisition	Cession	Valeur brute 31.12.15	Créances rattachées 31.12.15	Total 31.12.15	Provisions & Agios 2014	Dotation	Reprise	Provisions & Agios 2015	VCN 31.12.15
Titres d'investissement	117 778	3 400	121 178	11 000	18 422	110 356	3 267	113 623	0	0	0	0	113 623
SICAR fonds gérés	243 665	2 894	246 559	39 940	75	283 530	6 900	290 430	12 909	4 581	0	17 490	272 940
Titres de participations	25 167	0	25 167	4 820	414	29 573	0	29 573	3 256	250	1 014	2 492	27 081
Parts dans les entreprises liées	29 966	0	29 966	0	0	29 966	0	29 966	1 353	639	0	1 992	27 974
Participation en rétrocession	1 630	4 695	6 325	0	0	1 630	5 189	6 819	6 325	494	0	6 819	0
Total	418 206	10 989	429 195	55 760	18 911	455 055	15 356	470 411	23 843	5 964	1 014	28 793	441 618

c. Titres d'investissement

Les titres d'investissement ont totalisé un montant brut de 110 356 KDT au 31 décembre 2015, et sont composés comme suit :

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'obligations détenues
AMEN BANK 2006	400	20 000
AMEN BANK SUB 2010	2 333	35 000
AMEN BANK 2011/1	1 200	20 000
ATL 2009/2	800	40 000
ATL 2015/1	4 000	40 000
ATL 2010/2	900	22 500
ATTIJARI BANK	429	10 000
BH Subordonné 2015	4 000	40 000
BH 2009	2 076	30 000
BTE 2010	2 150	43 000
BTE 2011	4 000	50 000
BNA 2011	5 000	50 000
CIL SUB/08	800	8 000
UIB SUB 2015	3 000	30 000
CIL 2011/1	400	20 000
FCC BIAT 1	1 050	5 000
FCC BIAT 2	2 083	5 500
UNIFACTOR	300	15 000
UIB 2011	1 200	20 000
TUNISIE LEASING 2011/1	600	30 000
TUNISIE LEASING 2011/2	600	30 000
TUNISIE LEASING SUB	280	14 000
STB 2011	2 857	50 000
ATL 2011	4 000	50 000
ATL 2012-1	1 600	40 000
TSIE LEASING 2012-1	800	20 000
BTK 2012-1	1 600	40 000
CDC2012	10 000	-
CIL 2012	900	15 000
TUNISIE LEASING SUB 2013	1 800	30 000
EL WIFACK LEASING	1 800	30 000
BH	4 998	70 000
AIL	1 200	20 000
TUNISIE LEASING 2013-1	1 200	20 000
UNIFACTOR 2013	1 800	30 000
ATL 2013/2	5 000	50 000
ATL 2014/2	3 200	40 000
Emprunt National	30 000	300 000
Total	110 356	

d. SICAR Fonds gérés

Les fonds à capital risque placés auprès des SICAR ont totalisé un montant brut de 283 530 KDT au 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit :

Raison sociale	Montant du Fonds	Créances rattachés	Total FG	Provisions au 31/12/2015
Fonds ATD SICAR	272 121	6 878	278 999	13 832
Fonds CHALLENGE SICAR	9 051	-	9 051	3 106
Fonds STB SICAR	180	-	180	180
Fonds UNIVERS INVEST SICAR	928	-	928	371
Fonds SENED SICAR	1 250	22	1 272	-
Total	283 530	6 900	290 430	17 489

e. Parts dans les entreprises liées

Les parts dans les entreprises liées ont totalisé un montant brut de 29 966 KDT au 31 décembre 2015. Les participations de la banque sont détenues auprès des sociétés suivantes :

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'actions détenues	Pourcentage de détention	Provisions	Dividendes 2015
AFC	290	240 000	30,00%	-	72
ARABIA SICAV	6 764	82 340	87,49%	1 983	94
ATD SICAR	900	89 999	41,14%	-	126
ATI	2 314	347 745	30,11%	-	156
ATL	17 530	8 154 021	32,62%	-	1 631
ATS	9	896	12,80%	9	-
CODIS	306	3 059	13,90%	-	-
SANADET SICAV	90	900	0,05%	-	4
AXIS TRESORERIE	200	2 000	0,59%	-	7
AXIS CAPITAL PRUDENT	30	30	0,3%	-	-
SARI	66	659	2,00%	-	3
UNIFACTOR	1 047	209 243	6,97%	-	73
IRADET 20	70	7 000	11,68%	-	2
IRADETT 50	70	7 000	13,13%	-	2
IRADETT100	70	7 000	20,81%	-	2
IRADETT CEA	70	7 000	17,70%	-	2
SALAMETT CAP	70	7 000	0,91%	-	0
SALAMETT PLUS	70	7 000	0,65%	-	3
Total	29 966			1 992	2 177

f. Titres de participation

Les titres de participation ont totalisé un montant brut de 29 573 KDT au 31 décembre 2015. Les participations de la banque sont détenues auprès des sociétés suivantes :

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'actions détenues	Pourcentage de détention	Provisions
STICODEVAM	157	35 532	3,33%	0
SITH	28	28 000	10,00%	28
LA MAISON DU BANQUIER	271	292 200	3,29%	0
COTUNACE	222	2 485	1,15%	0
STE MON TUNISIE	231	4 279	8,56%	0
SODINO SICAR	700	70 000	1,46%	287
SICAB SICAF	100	20 000	2,50%	0
PARC ECO DE ZARZIS	300	3 000	5,02%	0
PARC ECO DE BIZERTE	300	60 000	7,86%	0
TUNIS-RE	885	119 182	0,79%	0
SODICAB SICAR	200	20 000	5,13%	96
I B S	400	235 567	16,90%	0
FCPR CAPITAL EASE FUND	1 000	100	1,00%	0
SIBTEL	207	2 741	5,44%	0
CMT	300	30 000	3,00%	300
STE TUN. DE GARANTIE	100	1 000	3,33%	0
STPI	500	5 000	12,50%	0
SWIFT	5	9	0,01%	0
SOUTH MEDITERRANEAN UNIVERSITY	250	2 500	5,18%	50
SOCIETE DE GESTION DE LA TECHNOPOLE DE SIDI THABET	100	1 000	10,00%	0
SOCIETE DE GESTION DE LA TECHNOPOLE DE SFAX	600	60 000	9,39%	181
STE DU POLE DE COMPETITIVITE DE BIZERTE	1 500	150 000	10,00%	208
STE D'ETUDE ET DE DEVPT DE SOUSSE	150	1 500	15,00%	69
S.T.P.A.T.	40	400	8,89%	40
FCPR "PHENICIA SEED FUND"	1 696	2 000	20,14%	152
FCPR INTECH	1 500	2 000	8,70%	711
FCPR ATID FUND	1 000	1 000	15,15%	59
FCPR TDF	2 494	249	26,24%	59
FCPR MAX ESPOIR	2 030	2 000	12,49%	0
FCPR CAPITAL EASE FUND	200	2 000	24,91%	0
FCP SMART EQUITY 2	500	524	28,74%	4
FINAOSICAV	250	2 500		0
FCP "CAPITALISATION ET GARANTIE "	2 000	2 000	5,00%	0
Visa INC	469	9 580		0
Ste de Gestion du Complexe indus et tech. de Medenine	70	700	14,00%	0
SAGES CAPITAL	100	10 000	22,22%	100
FCPR "ALTER MED"	3 189	1 500	11,09%	149
FCPR "TDF 2"	4 029	399	20,57%	0
FCPR PHENICIA FUND	1 500	1 500	26,67%	0
Total	29 573			2 493

g. Participations en rétrocession

Les participations en rétrocession ont totalisé un montant brut de 1 630 KDT au 31 décembre 2015. Les participations de la banque sont détenues auprès des sociétés suivantes :

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'actions détenues	Créances rattachées	Provisions au 31/12/2015	Plus-value courue et réservée	Pourcentage de détention
SHTS	662	66 250	2 280	662	2 280	6,22%
SMALT INVESTMENT	100	1 000	289	100	289	4,76%
PRIMAVERA	395	3 945	1 502	395	1 502	5,0%
BIFECTA	250	25 000	681	250	681	18,52%
STE EX TOURISTIQUE	87	875	211	87	211	4,21%
FLAMINGO BEACH	135	13 500	226	135	226	16,56%
Total	1 630		5 189	1 630	5 189	

Note 6 : Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées s'élève au 31 décembre 2015 à 64 933 KDT contre 64 155 KDT au 31 décembre 2014.

Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

Désignation	VB au 31/12/2014	Acquisition	Cession	VB au 31/12/2015	Amortissements cumulés au 31/12/2015	Reprises 2015	V Nette au 31/12/2015
Terrains	4 976	60	0	5 036	0	0	5 036
Immeubles	25 325	190	0	25 515	13 319	0	12 196
Matériels et Mobiliers	7 315	548	152	7 711	4 971	136	2 876
Matériels informatiques	30 508	4 235	0	34 743	25 530	0	9 213
Matériels roulants	9 359	791	976	9 174	6 388	823	3 609
Matériels de sécurité	4 205	179	0	4 384	1 882	0	2 502
Logiciels informatiques	18 012	2 708	0	20 720	16 429	0	4 291
AAI	44 163	1 891	12	46 042	29 448	5	16 599
Autres Immobilisations	6 634	2 967	926	8 675	64	0	8 611
Total	150 497	13 569	2 066	162 000	98 031	964	64 933

Note 7 : Autres actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève fin 2015 à 59 366 KDT contre 88 951 KDT fin 2014, détaillée comme suit :

Désignation	31.12.2015	31.12.2014
Comptes d'attente	35 233	66 598
Crédits & Avances au Personnel	18 441	16 970
Impôts Actif	3 778	3 889
Charges à répartir	736	608
Stocks Imprimés & Fournitures	857	548
Crédits pris en charge par l'Etat	321	338
Total	59 366	88 951

Charges à répartir

Les charges à répartir totalisent un montant de 736 KDT au 31 décembre 2015 contre un montant de 608 KDT à fin 2014, soit une augmentation de 128 KDT se détaillant comme suit :

Désignation	VB Déc. 2015	Résorptions cumulées Déc-14	Résorption exercice 2015	Résorptions cumulées Déc-15	V.Netto Déc 2015
Autres charges à répartir	1 660	585	339	924	736
Total	1 660	585	339	924	736

3.2 PASSIF

Note 8 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers sont passés de 139 639 KDT au 31 décembre 2014 à 51 017 KDT au 31 décembre 2015.

Désignation	31.12.2015	31.12.2014
Emprunts	30 457	136 316
Dépôts à vue	20 545	3 088
Dettes rattachées	13	233
Autres dépôts à affecter	2	2
Total	51 017	139 639

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts	19 476	10 981	-	-	30 457
Dépôts à vue	20 545	-	-	-	20 545
Dettes rattachées	13	-	-	-	13
Autres dépôts à affecter	2	-	-	-	2
Total	40 036	10 981	-	-	51 017

Note 9 : Dépôts de la clientèle.

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont atteint 3 876 934 KDT au 31 décembre 2015 contre 3 555 265 KDT au 31 décembre 2014.

Désignation	31.12.2015	31.12.2014
Dépôts à vue	1 358 154	1 305 000
Dépôts à terme	1 533 482	1 360 898
Comptes d'épargne	789 608	731 874
Autres sommes dues à la clientèle	183 041	142 942
Dettes rattachées	12 649	14 551
Total	3 876 934	3 555 265

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des dépôts de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dépôts à vue	1 358 154	-	-	-	1 358 154
Dépôts à terme	1 053 419	403 829	76 234	-	1 533 482
Comptes d'épargne	789 608	-	-	-	789 608
Autres sommes dues à la clientèle	183 041	-	-	-	183 041
Dettes rattachées	12 649	-	-	-	12 649
Total	3 396 871	403 829	76 234	0	3 876 934

Note 10 : Emprunts et ressources spéciales.

Les emprunts et ressources spéciales ont atteint 134 255 KDT au 31 décembre 2015 contre 149 395 KDT au 31 décembre 2014, soit une diminution de 15 140 KDT.

Désignation	31.12.2015	31.12.2014
Emprunt obligataire	60 107	68 454
Lignes de crédit extérieures	69 522	76 062
Dotations FONAPRA	1 644	1 478
Dotations FOPRODI	290	290
Intérêts courus	2 692	3 111
Total	134 255	149 395

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des dépôts de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunt obligataire	-	8 347	25 517	26 243	60 107
Lignes de crédit extérieures	-	9 669	34 950	24 903	69 522
Dotations FONAPRA	1 644	-	-	-	1 644
Dotations FOPRODI	290	-	-	-	290
Intérêts courus	2 692	-	-	-	2 692
Total	4 626	18 016	60 467	51 146	134 255

Note 11 : Autres passifs.

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin 2015 à 46 143 KDT contre 73 403 KDT à fin 2014, soit une diminution de 27 260 KDT détaillée comme suit :

RUBRIQUES	31.12.2015	31.12.2014
Frais liés au personnel	17 503	15 828
Divers frais à payer	11 306	9 365
Impôts passifs	13 012	12 206
Provisions pour risques et charges	9 519	9 017
Comptes d'attente	(5 198)	26 987
Total	46 143	73 403

3.3 CAPITAUX PROPRES

Note 12 : Capitaux propres

A la date du 31 décembre 2015, le capital social s'élève à 100 000 KDT composé de 100 000 000 actions d'une valeur nominale de 1 DT libérée en totalité.

Les capitaux propres avant affectation du résultat de l'exercice 2015 ont atteint 531 845 KDT fin 2015 contre 497 201 KDT fin 2014, soit une augmentation de 34 644 KDT ainsi détaillée :

(EN KDT)	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour Réinvest exonorés disponible	Réserve pour Réinvest exonorés indisponible	Réserve à régime spécial	Fond pour risques généraux	Résultats reportés	Modifications comptables	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31.12.2014 Avant affectation	100 000	128 904	10 000	4 219	39 070	157 710	2 790	1 185	12	0	53 311	497 201
Réserves à régime spécial devenues disponibles					(13 690)						13 690	0
Affectations des bénéfices non réparties au 31.12.2014												
Réserve pour réinvestissement						44 000					(44 000)	0
Dividendes											(23 000)	(23 000)
Résultats reportés									1		(1)	0
Résultat net 31.12.2015											57 645	57 645
Solde au 31.12.2015	100 000	128 904	10 000	4 219	25 380	201 710	2 790	1 185	13	0	57 645	531 845

3.4 ETAT DE RESULTAT

Note 15 : Intérêts et revenus assimilés.

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé un montant de 231 162 KDT au cours de l'exercice 2015 contre un montant de 216 980 KDT au cours de l'exercice 2014.

Désignation	2015	2014
Intérêts sur crédit CT & MLT	182 060	169 261
Intérêts sur comptes courants débiteurs	44 378	37 414
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	2 023	5 950
Profit/ Perte vente et achat à terme devises	2 701	4 355
Total	231 162	216 980

Note 16 : Commissions (en produits)

Les commissions ont totalisé un montant de 48 236 KDT au cours de l'exercice 2015 contre un montant de 46 629 KDT au cours de l'exercice 2014 :

Désignation	2015	2014
Commissions sur comptes et moyens de paiement	26 455	25 529
Commissions sur cautions, avals et autres garanties données par la banque	8 548	8 641
Récupérations et autres commissions	10 492	10 131
Commissions sur opérations internationales	2 741	2 328
Total	48 236	46 629

Note 17 : Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières ont totalisé un montant de 66 824 KDT au cours de l'exercice 2015 contre un montant de 66 984 KDT au cours de l'exercice 2014.

Désignation	31.12.2015	31.12.2014
Produits sur Bons de Trésor	55 327	56 650
Décote sur titres de transactions	(1 646)	(1 238)
Primes sur titres de transactions	2 425	3 142
Gains sur portefeuille-titres commercial	56 106	58 554
Profit/ Perte sur opérations de change	1 161	1 429
Profit/ Perte sur positions de change au comptant	45 035	15 089
Profit/ Perte sur positions de change à terme	(35 478)	(8 088)
Gains sur opérations financières	10 718	8 430
Total	66 824	66 984

Note 18: Revenus du portefeuille d'investissement.

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 19 125 KDT au cours de l'exercice 2015 contre un montant de 15 364 KDT au cours de l'exercice 2014, soit une augmentation de 3 761 KDT :

Désignation	2015	2014
Produits de valeurs mobilières	9 591	9 132
Produits sur participations en portage et fonds gérés	9 534	6 232
Total	19 125	15 364

Note 19 : Intérêts encourus et charges assimilées.

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé un montant de 155 735 KDT au cours de l'exercice 2015 contre un montant de 163 494 KDT au cours de l'exercice 2014.

Désignation	2015	2014
Intérêts sur dépôts à terme	55 888	77 428
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	53 225	40 241
Intérêts sur comptes d'épargne	27 431	24 261
Intérêts sur dépôts à vue	13 289	14 896
Intérêts sur ressources spéciales et emprunt obligataire	5 902	6 668
Total	155 735	163 494

Note 20 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif ont totalisé un montant de 23 645 KDT au cours de 2015 contre un montant de 13 020 KDT au cours de 2014 se détaillant ainsi :

Designation	2015	2014
Dotations aux provisions sur créances et passifs	27 312	29 235
Dotations aux provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 => 3 ans	15 789	747
Dotations/reprises aux provisions collectives	1 346	(710)
Frais et pertes sur créances	2 026	42 605
Reprises sur provisions	(22 828)	(58 857)
Total	23 645	13 020

Note 21 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 4 500 KDT au cours de 2015 contre un montant de 3 534 KDT au cours de 2014 se détaillant ainsi :

Désignation	2015	2014
Dotation aux provisions/portefeuille investissement	5 469	4 142
Plus-value sur cession de titres de participations	45	
Reprises/provisions pour dépréciation titres	(1 014)	(608)
Total	4 500	3 534

Note 22 : Frais de Personnel

Les frais de personnel ont totalisé un montant de 65 001 KDT au cours de l'exercice 2015 contre un montant de 59 419 KDT au cours de l'exercice 2014, soit une augmentation de 5 582 KDT.

Note 23 : Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont totalisé un montant de 33 777 KDT à fin de l'exercice 2015 contre un montant de 31 901 KDT à fin de l'exercice 2014, soit une augmentation de 1 876 KDT.

3.5 ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Note 24 : Liquidités et équivalents de liquidité

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2015 un solde de (395 302) KDT contre un solde de (550 313) KDT au 31 décembre 2014 et se détaillant ainsi :

Désignation	31.12.2015	31.12.2014
Avoirs en caisses et créances et dettes auprès des banques locales, BCT, CCP et TGT	104 825	93 133
Dépôts et avoirs auprès des correspondants étrangers	74 012	72 517
Soldes des emprunts et placements sur le marché monétaire et intérêts rattachés	(574 139)	(715 963)
Total	(395 302)	(550 313)

4. RETRAITEMENTS OPÉRÉS POUR LES BESOINS DE COMPARABILITÉ.

Au 31 décembre 2015, il a été procédé aux opérations de reclassements ci-après :

- La perte sur achat à terme en devises, figurant au 31 décembre 2014 sous la rubrique «Intérêts et revenus assimilés» pour (9 971) KDT, a été reclassée sous la rubrique «Intérêts encourus et charges assimilées».
- Les emprunts BCT, figurant au 31 décembre 2014 sous la rubrique «Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers» pour 627 000, ont été reclassés sous la rubrique «Banque centrale et CCP».
- Les provisions sur autres actifs, figurant au 31 décembre 2014 sous la rubrique «Autres Actifs» pour (5 631), ont été reclassés sous la rubrique «Autres passifs».

Désignation	Montant avant retraitement 31/12/2015	Montant après retraitement 31/12/2015	Variation
Intérêts et revenus assimilés	207 009	216 980	(9 971)
Intérêts encourus et charges assimilées	153 523	163 494	9 971
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	766 639	139 639	(627 000)
Banque centrale et CCP	0	627 000	627 000
Autres Actifs	83 320	88 951	(5 631)
Autres Passifs	67 772	73 403	5 631

5. AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 25 : Réinvestissements exonérés :

Au titre du résultat de l'exercice 2015, la banque a procédé à un réinvestissement exonéré dans les fonds SICAR pour un montant de 38 000 KDT. Elle a bénéficié, en conséquence, de la déduction de la charge d'impôt sur les sociétés à hauteur de 15 050 KDT conformément aux dispositions de l'article 39 du code d'impôt sur le revenu des personnes physiques et l'impôt sur les sociétés.

Ledit avantage est toutefois subordonné à l'emploi du montant du réinvestissement dans des projets éligibles et ce au plus tard le 31 décembre 2018, conformément à la loi n°: 88-92 du 02 août 1988 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents. A défaut, la banque sera appelée à payer le montant de l'impôt sur les sociétés dû augmenté des pénalités y afférentes.

Note 26 : Rémunérations des dirigeants :

Les dirigeants de la banque incluent le Président du Conseil d'Administration, les membres du Conseil d'Administration, le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint. Le tableau suivant présente la rémunération agrégée des dirigeants (en KDT).

	Exercice 2015	Exercice 2014
Avantages à court terme	2 489	2 302
Avantages de retraite	-	-
Indemnité de cessation de fonction	-	-
Paiement en actions	-	-
Total	2 489	2 302

Note 27 : Transactions avec les parties liées

- L'encours total au 31.12.2015 des engagements des groupes d'affaires des Administrateurs s'élève à 116 731 KDT et se détaille comme suit :

Groupe d'affaire des administrateurs	Engagement Bilan	Engagement Hors Bilan	Total
Groupe BAYAHI	72 605	8 097	80 702
Groupe BEN SEDRINE	8 096	10	8 106
Groupe ABBES	6 822	5 313	12 135
Groupe RIDHA ZERZERI	13 706	252	13 958
Groupe BRAHIM ANANE	1 830	0	1 830
Total	103 059	13 672	116 731

- L'encours total au 31.12.2015 des engagements du Directeur Général Adjoint s'élève à 220 KDT.
- L'encours total au 31.12.2015 des engagements sur les entreprises liées s'élève à 25 332 KDT et se détaille comme suit :

Enterprises liées	Montant
UNIFACTOR	12 882
CODIS	8 771
Arab Tunisian Lease	2 375
ATD SICAR	1 304
Total	25 332

- L'encours total des emprunts obligataires au 31.12.2015 sur les entreprises liées s'élève à 21 600 KDT et se détaille comme suit :

Enterprises liées	Montant
UNIFACTOR	2 100
Arab Tunisian Lease	19 500
Total	21 600

- L'encours au 31.12.2015 des prêts et emprunts avec le groupe Arab Bank se détaille comme suit:

Groupe Arab Bank	Montant
Prêts et comptes courants	55 761
Emprunts et comptes courants	(2 133)

- L'ATB a conclu en 2015 avec Arab Tunisian Développement SICAR (ATD SICAR), dans laquelle elle détient 41,14% du capital, deux nouvelles conventions de gestion des fonds à capital risque d'un montant respectif de 36 170 KDT et 3 770 KDT, portant le montant total des fonds débloqués de 232 180 KDT à 272 121 KDT au 31.12.2015.

L'ATD SICAR perçoit au titre des deux conventions les rémunérations suivantes :

- Une rémunération annuelle hors taxe de 0,9% prélevée sur la base de la valeur nominale des fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction des autres frais et commissions ;
- Une commission de performance de 10% sur les plus-values réalisées ;
- Une commission de rendement de 10% sur les produits des placements réalisés par le fonds.
- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte de l'ARABIA SICAV, dans laquelle elle détient 86,78% du capital au 31.12.2015. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de l'ARABIA SICAV, d'assurer pour le compte de la SICAV l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de la SICAV, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des achats

aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions des comités de gestion de la SICAV et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 5 KDT.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte de SANADETT SICAV, société appartenant au groupe ATB et dans laquelle cette dernière détient 0,06% du capital au 31.12.2015. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de SANADETT SICAV, d'assurer pour le compte de la SICAV l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de la SICAV, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des achats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions des comités de gestion de la SICAV et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 10 KDT.
- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement IRADETT 20, dans lequel elle détient 12,40% du capital au 31.12.2015. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP IRADETT 20, d'assurer pour le compte de FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille du FCP, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des achats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion du FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.
- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement IRADETT 50, dans lequel elle détient 15,48% du capital au 31.12.2015. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP IRADETT 50, d'assurer pour le compte de FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille du FCP, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des achats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion du FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.
- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement IRADETT 100, dans lequel elle détient 20,81% du capital au 31.12.2015. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP IRADETT 100, d'assurer pour le compte de FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de FCP, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des achats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion du FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement IRADETT CEA, dans lequel elle détient 17,08% du capital au 31.12.2015. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP IRADETT CEA, d'assurer pour le compte de FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille du FCP, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des achats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion du FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.
- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement SALAMETT CAP, dans lequel elle détient 0,29% du capital au 31.12.2015. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP SALAMETT CAP, d'assurer pour le compte de FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de FCP, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des achats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion du FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.
- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement SALAMETT PLUS, fonds appartenant au groupe ATB et dans lequel elle détient 1,02% du capital au 31.12.2015. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP SALAMETT PLUS, d'assurer pour le compte de FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de FCP, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des achats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion de FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.
- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement Axis Capital Prudent, fonds appartenant au groupe ATB et dans laquelle cette dernière détient 0,72% du capital au 31.12.2015. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP AXIS CAPITAL PRUDENT, d'assurer pour le compte du FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille du FCP, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des achats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion du FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 5 KDT.
- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte d'Axis Trésorerie SICAV, société appartenant au groupe ATB et dans lequel cette dernière détient 0,69% du capital au 31.12.2015. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds d'Axis Trésorerie SICAV, d'assurer pour le compte de la SICAV l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires

et spécifiques, d'attester le portefeuille de la SICAV, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des achats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion de la SICAV et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 5 KDT.

- L'ATB assure la commercialisation et la distribution des actions d'ARABIA SICAV et SANADETT SICAV, gérées par l'AFC, auprès de sa clientèle. L'ATB procède à l'affichage quotidien de la valeur liquidative et met à la disposition de sa clientèle des supports d'information transmis par AFC. Cette dernière, dans laquelle l'ATB détient 30% du capital au 31.12.2015, rétrocèdera en faveur de l'ATB une commission de placement calculée sur la base d'un taux de 0,2% sur le volume net quotidien des transactions.



2015

LE GROUPE ATB

LES SOCIÉTÉS DU GROUPE

92

LES INDICATEURS CLÉS 2015

93

LES RÉSULTATS

94

PRÉSENTATION DES SOCIÉTÉS

95

LES SOCIÉTÉS DU GROUPE ATB

Le groupe ATB est composé de diverses sociétés opérant notamment dans le secteur financier :

Société	Activité	Capital mD (au 31/12/2015)
ARAB TUNISIAN LEASE ATL	Financement en Leasing des investissements mobiliers et immobiliers	25.000
ARAB TUNISIAN INVEST ATI SICAF	Gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières	5.775
ARAB TUNISIAN DEVELOPMENT ATD SICAR	Participation pour son propre compte ou pour le compte de tiers et en vue de sa rétrocession au renforcement des fonds propres des entreprises notamment celles implantées dans les ZDR	2.187
ARAB FINANCIAL CONSULTANTS AFC	Intermédiation en Bourse	4.000
UNION DE FACTORING UNIFACTOR	Financement et recouvrement de créances	15.000
COMPUTER DISTRIBUTION CODIS	Commercialisation en gros de matériels informatiques et autres produits : ordinateurs, accessoires, fournitures.	2.200
ARABIA SICAV	Constitution et gestion d'un portefeuille en valeurs mobilières de type mixte (actions –obligations)	5.470
SANADETT SICAV	Constitution et gestion d'un portefeuille de valeur mobilière de type obligataire	163.089
AXIS TRESORERIE SICAV	Constitution et gestion d'un portefeuille de valeur mobilière de type obligataire	30.126
FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	Fonds commun de placement de type mixte	8.050
FCP IRADETT 20	Fonds commun de placement de type mixte	615
FCP IRADETT 50	Fonds commun de placement de type mixte	539
FCP IRADETT 100	Fonds commun de placement 100% actions	492
FCP IRADETT CEA	Fonds commun de placement de type mixte	556
FCP SALAMETT PLUS	Fonds commun de placement de type obligataire	6.955
FCP SALAMETT CAP	Fonds commun de placement de type obligataire	33.083

INDICATEURS CLÉS 2015

	En Milliers de Dinars		Total Bilan		Capitaux Propres		Chiffre d'Affaires		Résultat Net	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015
Arab Tunisian Bank ATB	5041908	5320194	497201	531845	345957	365347	53311	57645		
Arab Tunisian Lease ATL	437283	499822	72419	73991	37846	43685	6098	6572		
Arab Tunisian Invest ATI SICAF	7599	7266	7207	6959	879	860	560	271		
Arab Tunisian Development ATD SICAR	285907	331958	12897	15210	5436	6078	2435	2619		
Arab Financial Consultants AFC	6883	7892	4795	4678	2497	2505	326	66		
Union de Factoring UNIFACTOR	124605	137162	21846	23977	12230	13875	2911	3223		
Computer Distribution CODIS	14449	16001	3312	3883	20265	26695	525	572		
Arabia SICAV	6287	5620	6186	5553	202	182	59	-571		
SANADETT SICAV	216082	170873	215708	170106	11066	10256	9413	8780		
AXIS TRESORERIE SICAV	36201	31351	36137	31293	1430	1691	1107	1360		
AXIS CAPITAL PRUDENT	12846	9424	12804	9387	486	419	985	-522		
IRADETT 20	687	630	685	628	29	24	24	-2		
IRADETT 50	662	549	660	547	29	19	46	-5		
IRADETT 100	539	497	536	495	21	16	49	-35		
IRADETT CEA	589	569	588	568	18	22	45	-33		
SALAMETT PLUS	8118	7250	8105	7238	310	360	257	304		
SALAMETT CAP	14650	34345	14631	34295	459	1673	362	1453		

LES RÉSULTATS

Les Etats Financiers annuel du groupe ARAB TUNISIAN BANK résultent de la consolidation des Etats Financiers de la société mère ATB et de ses filiales, en l'occurrence les entreprises sur lesquelles la banque exerce un contrôle exclusif ou une influence notable .

Dans le cadre de cette consolidation, les Etats Financiers de l'ATB et l'ATD SICAR font l'objet d'une intégration globale alors que les Etats Financiers des autres sociétés du groupe font l'objet d'une intégration suivant la méthode de mise en équivalence.

L'ATD SICAR a clôturé l'exercice 2015 avec un bénéfice de 2,619 MD contre 2,435 MD en 2014, ce qui lui a permis de renforcer ses fonds propres qui ont atteint 15,2 MD et de distribuer à ses actionnaires un dividende au taux de 15%.

Les Etats Financiers consolidés du Groupe ATB au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2015 font apparaître un total bilan de 5 364 MD et un bénéfice consolidé de 61,3 MD.

Le chiffre d'affaires du groupe a clôturé l'exercice 2015 à 364 MD contre 343 MD en 2014 enregistrant une croissance de 6,1%, les charges d'exploitation ont pour leur part accusé une baisse de 3,6% pour atteindre 161 MD à fin 2015 contre 167 MD l'année précédente.

En conséquence, le Produit Net du groupe s'est inscrit à la hausse et affiche au 31-12-2015 un montant de 202,9 MD contre 175,7 MD au 31-12-2014, réalisant ainsi une croissance de près de 16%.

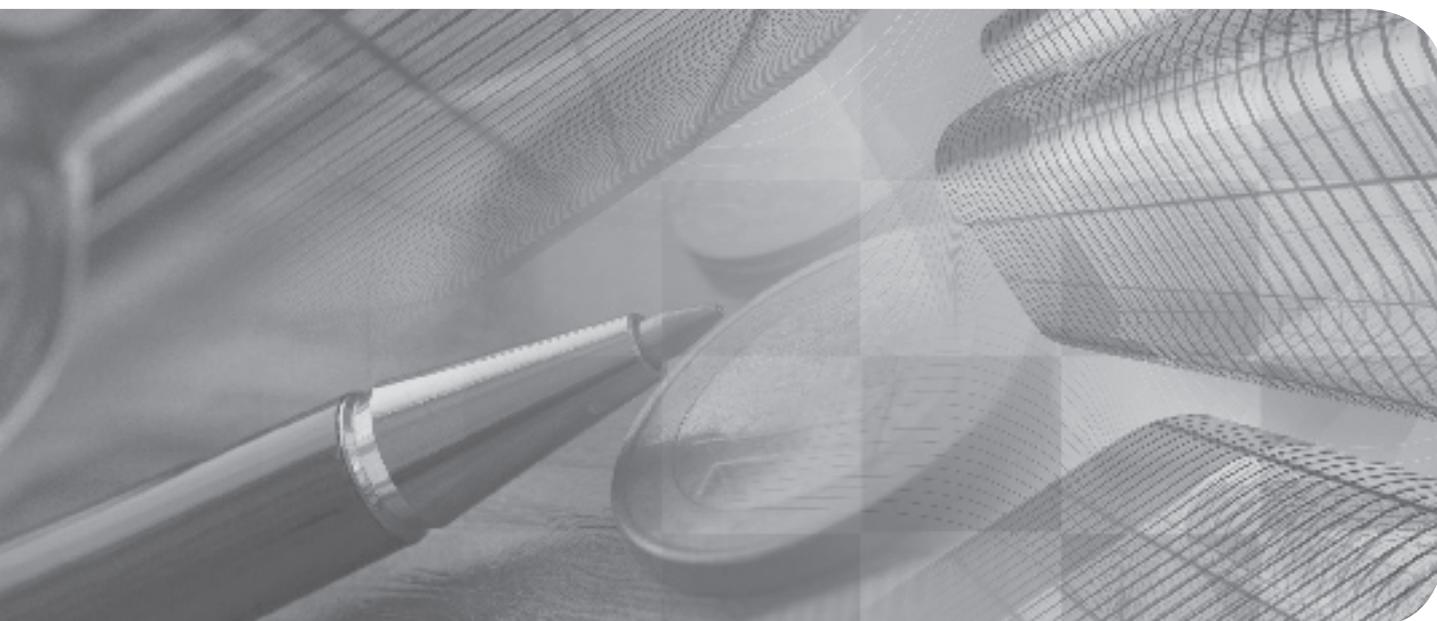
Au terme de l'année 2015, le ROE s'élève à 12,4% contre 11,9% à fin 2014.

Les capitaux propres se sont établis à 556,1 MD à fin 2015 contre 520,7 MD à fin 2014. Le total des actifs a progressé de 5,7% par rapport à la même période de l'année précédente pour afficher 5364 MD.

Les ressources du groupe ATB sont principalement constituées de dépôts de la clientèle qui ont atteint 3 845 MD au 31-12-2015 contre 3 526 MD au 31 décembre 2014, enregistrant une augmentation de 9% ; ces dépôts représentent 80 % du total du passif du groupe.

Avec un niveau de 3 337 MD à fin 2015, le volume des créances sur la clientèle représente 62% du total des actifs du groupe.

Au 31 décembre 2015, le ROA du groupe s'est établi à 1,27% alors que le coefficient d'exploitation a atteint 55,9%.



PRÉSENTATION DES SOCIÉTÉS

ARAB TUNISIAN LEASE -ATL

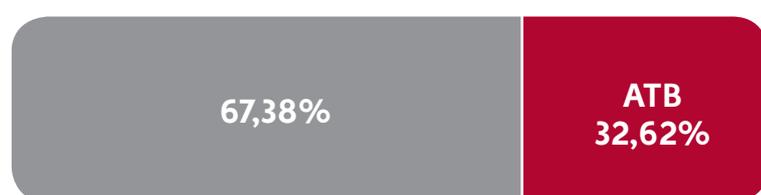
Capital & Actionnariat

Capital social : 25.000 MD

Nombre d'actions : 25.000.000 d'actions

Valeur nominale : 1 DT

Répartition du capital : 31/12/2015



Activité de l'ATL

L'Arab Tunisian Lease "ATL" est un établissement de crédit spécialisé dans le financement en Leasing des investissements mobiliers et immobiliers.

L'A.T.L a été créée fin 1993 à l'initiative de l'Arab Tunisian Bank et de la Banque Nationale Agricole. Elle a été la quatrième société de Leasing opérationnelle en Tunisie, après Tunisie Leasing, l'Union Tunisienne de Leasing et la Compagnie Internationale de Leasing.

L'activité l'ATL couvre tous les secteurs économiques (industrie, services, agriculture, nouvelles technologies). Elle intervient sur tout le territoire avec un réseau de 10 agences implantées dans les grandes villes du pays, ce qui lui a permis de se positionner en tant que deuxième opérateur sur le marché.

Principaux indicateurs

	2013	2014	2015
Capital (En MD)	25 000	25 000	25 000
Cours de l'action (DT)	2,396	2,679	2,825
Bénéfices (En MD)	6 524	6 098	6 572
Nombre d'actions	25.000.000	25.000.000	25.000.000
Bénéfices /Action	0,261	0,244	0,263
Dividendes (DT)	0,2	0,2	AGO non encore tenue
PER	9,18	10,9	10,7
Dividend Yield	8,34%	7,46%	AGO non encore tenue

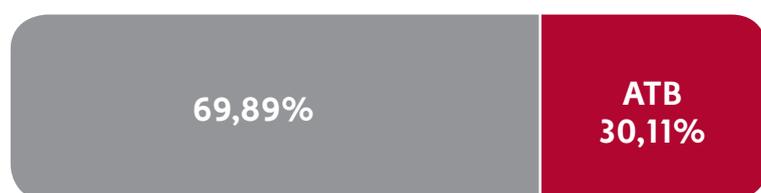
Arab Tunisian Invest- ATI SICAF Capital & Actionnariat

Capital Social : 5.775 MD

Nombre d'actions : 1.155.000 actions

Valeur Nominale : 5 DT

Répartition du capital : 31/12/2015



Activité de L'ARAB TUNISIAN INVEST

L'Arab Tunisian Invest SICAF a été créée en mai 1994, elle opère dans le secteur financier. En sa qualité de société d'investissement à capital fixe, l'ATI SICAF a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds propres. Au 31/12/2015, le portefeuille de l'ATI SICAF est composé à hauteur de 45% en placements boursiers, 39% en participations non cotées et 12% en placements monétaires.

Principaux indicateurs

	2013	2014	2015
Capital (MD)	5.775	5.775	5.775
Bénéfices (MD)	7	560	271
Nombre d'actions	1.155.000	1.155.000	1.155.000
Bénéfices / Action (DT)	0,005	0,485	0,235
Dividendes par Action (DT)	0,0	0,450	0,350

ARAB TUNISIAN DEVELOPMENT - ATD SICAR Capital & Actionnariat

Capital Social : 2.187 MD
Nombre d'actions : 218.750
Valeur Nominale : 10 DT

Répartition du capital : 31/12/2015



Activité de L'ARAB TUNISIAN DEVELOPMENT

L'Arab Tunisian Développement SICAR a été créée le 23 mars 2001 et a pour objet la participation pour son propre compte ou pour le compte des tiers et en vue de sa rétrocession au renforcement des fonds propres des entreprises notamment celles implantées dans les zones de développement régional. Depuis sa création et jusqu'au 31/12/2015, l'ATD a financé 272 lignes de participation pour une enveloppe globale de 242 MD dont 158 MD investis dans les zones de développement régional. Ces financements ont concerné l'ensemble des secteurs d'activité avec une prédominance du secteur de l'industrie qui a bénéficié de 80% de l'encours global investi.

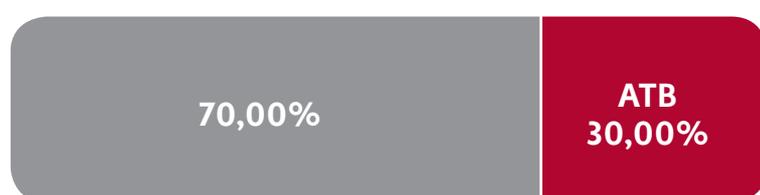
Principaux indicateurs

	2013	2014	2015
Capital (En MD)	2 187	2187	2187
Bénéfices (En MD)	2 253	2435	2619
Nombre d'actions	218 750	218750	218750
Bénéfice / Action (DT)	10,300	11,134	11,974
Dividende par Action (DT)	1,4	1,4	1,5

ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC Capital & Actionnariat

Capital Social : 4.000 MD
Nombre d'actions : 800.000 actions
Valeur Nominale : 5 DT

Répartition du capital : 31/12/2015



Activité de l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS

L'Arab Financial Consultants est un intermédiaire en bourse créé en 1985 à l'initiative de l'Arab Tunisian Bank.

L'AFC offre une large gamme de services financiers aux investisseurs (Particuliers, Entreprises et Institutionnels) à savoir :

- L'Intermédiation en bourse
- La Gestion d'une gamme diversifiée de produits de placements collectifs Sicav et de Fonds Communs de Placements.
- Le conseil et l'analyse financière : Evaluation, conseil et introduction en bourse des entreprises ainsi que l'émission régulière d'emprunts obligataires pour le compte de sociétés privées.

Au cours de l'exercice 2015, l'AFC a adopté un nouveau mode de gouvernance qui prévoit la séparation des fonctions du Président du Conseil d'Administration de celles du Directeur Général.

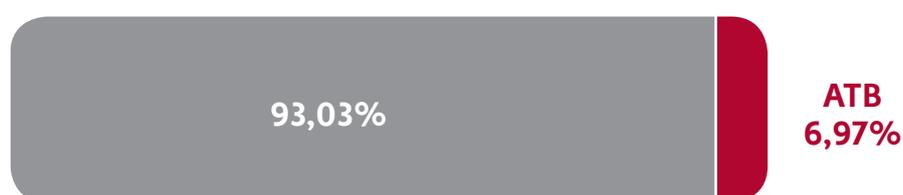
Principaux indicateurs

	2013	2014	2015
Capital (En MD)	1.000	4.000	4.000
Bénéfices (En MD)	322	326	66
Nombre d'actions	200.000	800.000	800.000
Bénéfices /Action (DT)	1,613	0,408	0,083
Dividendes par Action (DT)	0,750	0,300	-

UNION DE FACTORING - UNIFACTOR Capital & Actionnariat

Capital Social : 15.000 MD
 Nombre d'actions : 3.000.000 actions
 Valeur Nominale : 5 DT

Répartition du capital : 31/12/2015



Activité de L'UNION DE FACTORING

L'Union de Factoring est un établissement de crédit créé en avril 2000 à l'initiative de l'ATB, la BNA et l'AMEN BANK : c'est un établissement financier d'affacturage, affilié au réseau international FCI (Factors Chain International : la Chaîne Internationale de Factoring) pour le développement de ses services à l'international. L'activité d'UNIFACTOR consiste en une offre complète d'externalisation du poste client à savoir le financement et la garantie de ce poste ainsi que sa gestion courante et son suivi.

Principaux indicateurs

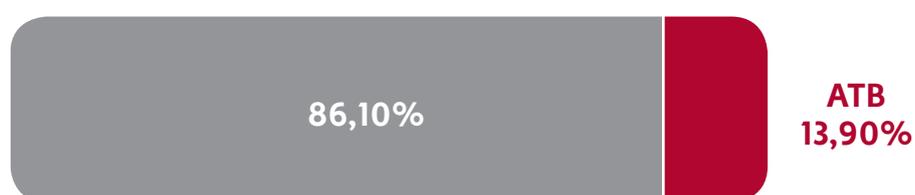
	2013	2014	2015
Capital (En MD)	15 000	15 000	15 000
Bénéfices (En MD)	2 377	2 911	3 223
Nombre d'actions	3 000 000	3 000 000	3 000 000
Bénéfices /Actions (DT)	0,792	0,970	1,074
Dividendes par Action (DT)	0,250	0,350	AGO non encore tenue

COMPOSITEUR DISTRIBUTION - CODIS

Capital & Actionnariat

Capital Social : 2.200 MD
 Nombre d'actions : 22.000 actions
 Valeur Nominale : 100 DT

Répartition du capital : 31/12/2015



Activité de CODIS

Créé en 1998, CODIS est un fournisseur leader de solutions d'infrastructure e-business (Serveurs, Stockage, PC, Imprimantes, Internet Security Systems solutions ...) pour les professionnels du marché de l'informatique.

CODIS est l'un des principaux acteurs du marché de l'Informatique en Tunisie et ce grâce à l'offre innovante d'un large éventail de produits et de services à forte valeur ajoutée (intégration, formation, logistique, marketing...).

CODIS dispose d'un large réseau de partenaires couvrant tout le territoire tunisien ainsi que la Libye et l'Afrique francophone avec plus de 20 pays.

Principaux indicateurs

	2013	2014	2015
Capital (En MD)	2.200	2.200	2.200
Bénéfices (En MD)	519	525	572
Nombre d'actions	22.000	22.000	22.000
Bénéfices /Actions (DT)	23,631	23,885	25,992
Dividendes par Action (DT)	-	-	AGO non encore tenue

ARABIA SICAV Capital & Actionnariat

Capital Social : 5.470 MD
Nombre d'actions : 94 881
Valeur Nominale : 100 DT

Répartition du capital : 31/12/2015



Activité de l'ARABIA SICAV

Créé en 1994 à l'initiative de l'ATB et l'AFC, Arabia Sicav est une société d'Investissement à Capital Variable de catégorie mixte de type «dynamique». Elle a pour objet la gestion d'un portefeuille investi en valeurs mobilières, composé principalement d'actions cotées en Bourse. Le reliquat est placé en valeur obligataires et monétaires afin d'optimiser la liquidité de la SICAV et la régularité de l'évolution de la valeur liquidative.

Principaux indicateurs

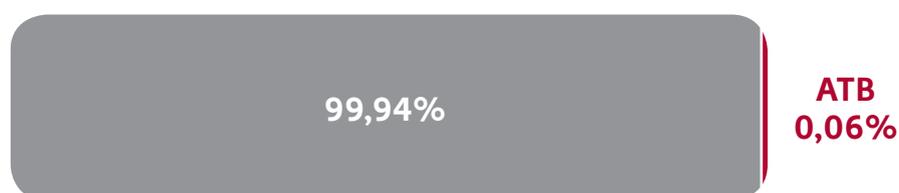
	2013	2014	2015
Capital (En MD) (variable)	6 173	6 078	5 470
Bénéfices (En MD)	-454	59	-571
Valeur liquidative	65,858	65,730	58,523
Nombre d'actions	94 824	94 115	94 881
Bénéfices / Action (DT)	-	0,627	-
Dividendes par Action (DT)	0 ,763	1,147	0.875
Rendement	-6,11%	0,96%	-9,22%

SANADETT SICAV

Capital & Actionnariat

Capital Social : 163.089 MD
 Nombre d'actions : 1.565.496
 Valeur Nominale : 100 DT

Répartition du capital : 31/12/2015



Activité de Sanadett SICAV

Sanadett Sicav, S.A. créée en 2000, est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire. Elle a pour objet la gestion d'un portefeuille investi en valeurs mobilières principalement en emprunts d'Etat et en obligations privées.

Principaux indicateurs

	2013	2014	2015
Capital (En MD) (variable)	197.248	207 069	163 088
Bénéfices (En MD)	9 442	9 413	8 780
Nombre d'actions	1 894 191	1 988 084	1 565 496
Valeur Liquidative (DT)	108,227	108,500	108,659
Bénéfices / Action (DT)	4,985	4,735	5,608
Dividendes par Action (DT)	4,094	4 ,345	4,482
Rendement	3,88%	4,03%	4,15%

AXIS TRESORERIE SICAV Capital & Actionnariat

Capital Social : 30.126 MD
Nombre d'actions : 291.241
Valeur Nominale : 100 DT

Répartition du capital : 31/12/2015

99,31%

ATB
0,69%

Activité d'AXIS TRESORERIE SICAV

Créé en 2003 à l'initiative de l'ATB, AFC et AXIS GESTION, Axis Trésorerie SICAV est une société d'investissement à capital variable de type obligataire. Son portefeuille est composé exclusivement de titres de créances émis ou garantis par l'Etat, d'obligations émises par appel public à l'épargne ou garanties par l'Etat, de tout titre de créance à court terme négociable sur les marchés qui relèvent de la BCT ainsi que de dépôts auprès des établissements bancaires de la place.

Principaux indicateurs

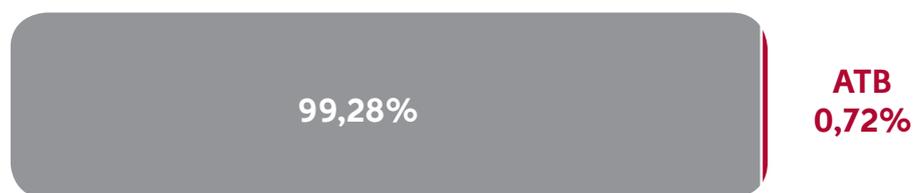
	2013	2014	2015
Capital (En MD) (variable)	29 704	34 936	30 126
Résultat Net (En MD)	1 130	1 107	1 360
Nombre d'actions	287 800	338 222	291 241
Valeur Liquidative (DT)	106,823	106,845	107,446
Bénéfice / Action (DT)	3,928	3,274	4,671
Dividende par Action (DT)	3,612	3,552	AGO non encore tenue
Rendement	3,37%	3,40%	3,89%

AXIS CAPITAL PRUDENT

Montant et structure du fonds

Montant du fonds : 8.050 MD
 Nombre de parts : 4.157 parts
 Valeur nominale : 1 000 DT

Répartition du capital : 31/12/2015



Objet

Créé en février 2004 à l'initiative de l'ATB, AFC et AXIS GESTION, Axis Capital Prudent est un fonds commun de placement de type mixte qui investit aussi bien en titres à revenu fixe (bons du Trésor, obligations..) qu'en actions de sociétés cotées à la Bourse de Tunis. La proportion des actions ne dépasse pas les 35% du total de l'actif.

Principaux indicateurs

	2013	2014	2015
Montant du fonds (En MD) (variable)	12 889	11 314	8050
Résultat Net (En MD)	-686	985	-522
Valeur Liquidative (DT)	2 210,686	2 383,944	2 258,063
Bénéfices/Part (DT)	-	183,368	-
Nombre de parts	6 512	5371	4157
Rendement	-4,25%	7,84%	-5,28%

IRADETT 20

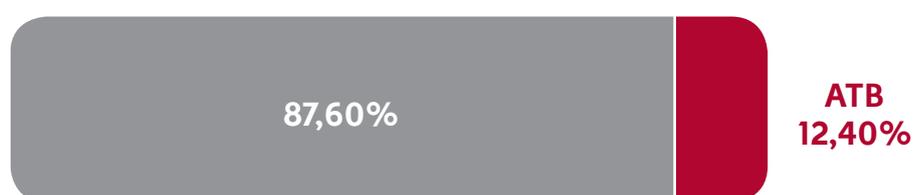
Montant et structure du fonds

Montant du fonds : 615 MD

Nombre de parts : 56 441 parts

Valeur Nominale : 10 DT

Répartition du capital : 31/12/2015



Objet

Créé en 2006 à l'initiative de l'ATB et de l'AFC, IRADETT 20 est un fonds commun de placement de distribution de type mixte à portefeuille prudent (à dominante obligations) : 20% en actions et 80% en obligations.

Principaux indicateurs

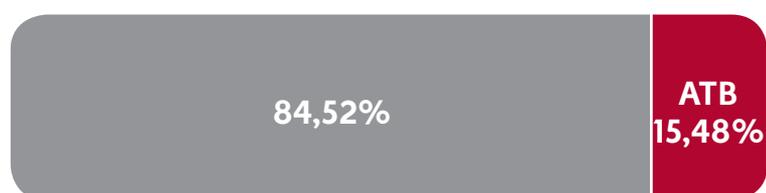
	2013	2014	2015
Montant du fonds (En MD)	671	669	615
Résultat Net (En MD)	-2	24	-2
Valeur Liquidative (DT)	11,298	11,425	11,126
Nombre de parts	60 749	59 943	56 441
Bénéfices / part (DT)	-	0,395	-
Dividende unitaire (DT)	0,245	0,268	0,226
Rendement	-0,26%	3,29%	-0,28%

IRADETT 50

Montant et structure du fonds

Montant du fonds : 539 MD
 Nombre de parts : 45 228 parts
 Valeur Nominale : 10 DT

Répartition du capital : 31/12/2015



Objet

Créé en 2006 à l'initiative de l'ATB et de l'AFC, IRADET 50 est un fonds commun de placement de type mixte équilibré à hauteur de 50% en obligations et 50% en actions.

Principaux indicateurs

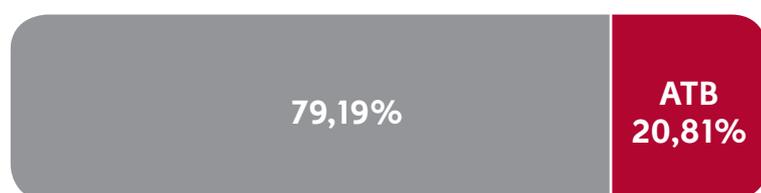
	2013	2014	2015
Montant du fonds (En MD)	714	648	539
Résultat Net (En MD)	-32	46	-5
Valeur Liquidative (DT)	11,802	12,387	12,092
Nombre de parts	61 331	53 301	45228
Bénéfices / part (DT)	-	0,868	-
Dividende unitaire (DT)	0,152	0,230	0,178
Rendement	-4,21%	6,24%	-0,52%

IRADETT 100

Montant et structure du fonds

Montant du fonds : 492 MD
 Nombre de parts : 33 635 parts
 Valeur Nominale : 10 DT

Répartition du capital : 31/12/2015



Objet

Créé en 2006 à l'initiative de l'ATB et de l'AFC, IRADETT 100 est un fonds commun de placement de type dynamique 100 % en actions.

Principaux indicateurs

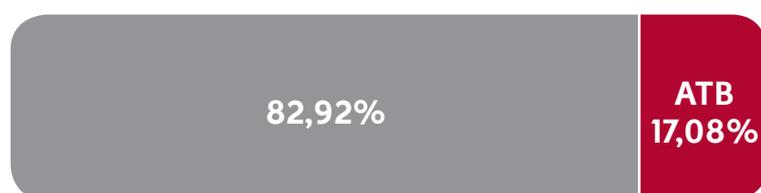
	2013	2014	2015
Montant du fonds (En MD)	568	530	492
Résultat Net (En MD)	-26	49	-35
Valeur liquidative (DT)	14,778	15,957	14,722
Nombre de parts	38 773	33 635	33 635
Bénéfices / Part (DT)	-	1,467	-
Dividende unitaire (DT)	0,122	0,205	0,106
Rendement	-4,41%	8,8%	-6,45%

IRADETT CEA

Montant et structure du fonds

Montant du fonds : 556 MD
 Nombre de parts : 40.979 parts
 Valeur Nominale : 10 DT

Répartition du capital : 31/12/2015



Objet

Créé en 2006 à l'initiative de l'ATB et de l'AFC, IRADETT CEA est un fonds commun de placement de type mixte dédié aux Comptes Epargne Actions et ce, conformément à la réglementation en vigueur : min 80% en actions et le reste en BTA.

Principaux indicateurs

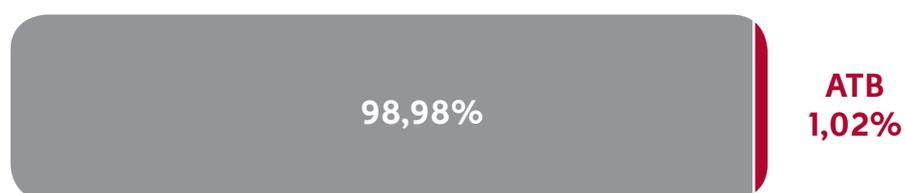
	2013	2014	2015
Montant du fonds (En MD)	469	575	556
Résultat Net (En MD)	-32	45	-33
Valeur liquidative (DT)	13,911	14,859	13,859
Nombre de parts	34 425	39 559	40 979
Bénéfices / Part(DT)	-	1,136	-
Dividende unitaire (DT)	0,273	0,331	0,276
Rendement	-6,97%	8,78%	-4,89%

SALAMETT PLUS

Montant et structure du fonds

Montant du fonds : 6955 MD
 Nombre de parts : 684 284 parts
 Valeur Nominale : 10 DT

Répartition du capital : 31/12/2015



Objet

Créé en 2006 à l'initiative de l'ATB et de l'AFC, SALAMETT PLUS est un fonds commun de placement de type obligataire.

Principaux indicateurs

	2013	2014	2015
Montant du fonds (En MD)	6 789	7 819	6955
Résultat Net (En MD)	330	257	304
Valeur liquidative (DT)	10,515	10,528	10,577
Nombre de parts	668 854	769 837	684 284
Bénéfices / Part(DT)	0,494	0,334	0,444
Dividende unitaire (DT)	0,365	0,371	0,413
Rendement	3,54%	3,59%	3,99%

SALAMETT CAP

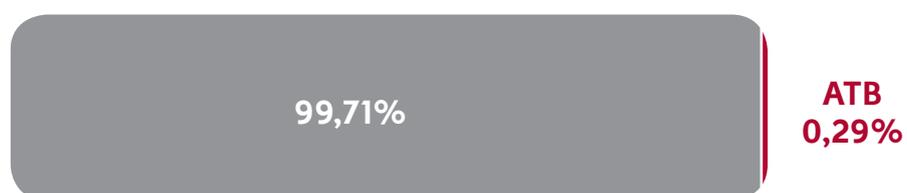
Montant et structure du fonds

Montant du fonds : 33 083MD

Nombre de parts : 2 439 074 parts

Valeur Nominale : 10 DT

Répartition du capital : 31/12/2015



Objet

Créé en 2006 à l'initiative de l'ATB et de l'AFC, SALAMETT CAP est un fonds commun de placement de type obligataire à capitalisation donc sans distribution de dividendes.

Principaux indicateurs

	2013	2014	2015
Montant du fonds(En MD)	10 900	14 147	33 083
Résultat Net (En MD)	466	362	1453
Valeur Liquidative (DT)	13,040	13,511	14,060
Nombre de parts	863 680	1 082 905	2 439 074
Bénéfices / Part (DT)	0,540	0,334	0,596
Rendement	3,39%	3,61%	4,06%



2015

**RAPPORTS DES
COMMISSAIRES AUX
COMPTES
GROUPE ATB**

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31-12-2015

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

114

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

118

2015

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



Cabinet CMC - DFK international
 2, Rue 7299 - El Menzah 9 A - 1013 Tunis
 Tél.: +216 71 880 933 / +216 71 887 294
 Fax: +216 71 872 115
 E-mail: cmc@hexabyte.tn



F.M.B.Z KPMG TUNISIE
 Les jardins du lac B.P n° 317 Publiposte rue lac Echkel
 Les Berges du lac 1053 Tunis
 Tél. 216 (71) 194 344 Fax 216 (71) 281 477
 E-mail : fmbz@kpmg.com.tn

GROUPE ARAB TUNISIAN BANK

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

Messieurs les Actionnaires de l'Arab Tunisian Bank,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 7 mai 2015, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des Etats Financiers Consolidés de l'Arab Tunisian Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Nous avons effectué l'audit des Etats Financiers Consolidés de l'Arab Tunisian Bank, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2015, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1. Responsabilité de la direction pour les États Financiers Consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des États Financiers Consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'Etats Financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces États Financiers Consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les Etats Financiers Consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les États Financiers Consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les Etats Financiers Consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des Etats Financiers Consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des Etats Financiers Consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les Etats Financiers Consolidés

A notre avis, les Etats Financiers Consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4. Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-dessus indiquée, nous attirons votre attention que certains Etats Financiers des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation et ayant servi à l'établissement de la situation consolidée du Groupe, ne sont pas audités.

II. RAPPORT SUR LES VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les Etats Financiers Consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2015.

Tunis, le 29 Avril 2016

Les commissaires aux comptes

FMBZ KPMG / CMC DFK
Moncef BOUSSANOUGUA ZAMMOURI

CMC DFK
Chérif BEN ZINA



A large, stylized graphic of the year '2015'. The '20' is white and set against a grey horizontal bar. The '15' is white and set against a grey vertical bar on the right side of the page.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2015

BILAN CONSOLIDÉ	120
ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ	121
ÉTAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	122
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ	123
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	124

BILAN CONSOLIDÉ

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015 (Unité : en 1000 DT)

	Notes	31.12.2015	31.12.2014
ACTIF			
Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	1	104 337	94 676
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	290 534	160 591
Créances sur la clientèle	3	3 336 994	3 121 771
Portefeuille-titres commercial	4	1 067 488	1 134 910
Portefeuille d'investissement	5	363 522	322 531
Titres mis en équivalence	6	63 309	71 819
Valeurs immobilisées	7	70 210	69 859
Autres actifs	8	67 644	100 305 *
TOTAL ACTIF		5 364 038	5 076 462
PASSIF			
Banque centrale et CCP		680 000	627 000 *
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	51 017	139 639 *
Dépôts et avoirs de la clientèle	10	3 845 333	3 526 003
Emprunts et ressources spéciales	11	177 455	188 100
Autres passifs	12	45 847	67 852 (*)
TOTAL PASSIF		4 799 652	4 548 594
CAPITAUX PROPRES	13		
Capital		100 000	100 000
Réserves groupe	14	394 857	365 514
Modifications comptables		-	-
Résultats consolidé de l'exercice	14	61 288	55 195
TOTAL CAPITAUX PROPRES		556 145	520 709
Part des minoritaires dans les réserves	14	6 732	5 497
Part des minoritaires dans le résultat		1 509	1 662
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES ET PART DES MINORITAIRES		5 364 038	5 076 462

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (voir note aux Etats Financiers n°6)

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015 (Unité : en 1000 DT)

	31.12.2015	31.12.2014
PASSIFS EVENTUELS		
Cautions, avals et autres garanties données	468 774	310 931
Crédits documentaires	288 813	344 720
Actifs donnés en garantie	680 000	627 000
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	1 437 587	1 282 651

ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financement donnés	230 315	270 170
Engagements sur titres	611	4 368
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	230 926	274 538

ENGAGEMENTS RECUS		
Garanties reçues	370 669	1 023 490

ÉTAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

EXERCICE DE 12 MOIS CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015 (Unité : en 1000 DT)

	Note	Exercice 2015	Exercice 2014
-			
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE			
Intérêts et revenus assimilés	15	231 162	216 105 *
Commissions (en produits)	16	49 047	48 098
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	17	66 554	66 894
Revenus du portefeuille d'investissement	18	17 278	12 294
Total produits d'exploitation bancaire		364 041	343 391
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
Intérêts encourus et charges assimilées	19	150 944	158 847 *
Commissions encourues		10 098	8 793
Total charges d'exploitation bancaire		161 042	167 640
PRODUIT NET BANCAIRE		202 999	175 751
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	20	(23 645)	(13 022)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	21	(3 860)	(3 539)
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		3 798	3 649
Autres produits d'exploitation		110	105
Frais de Personnel		(66 180)	(60 521)
Charges générales d'exploitation		(34 459)	(32 592)
Dotations aux amortissements et aux Provisions sur immobilisations		(12 830)	(11 608)
RESULTAT D'EXPLOITATION		65 933	58 223
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires		548	(826)
Impôt sur les bénéfices		(2 588)	(2 192)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		62 797	56 857
Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		62 797	56 857
Part des minoritaires		1 509	1 662
RESULTAT NET DU GROUPE		61 288	55 195
Effets des modifications comptables (net d'impôts)		-	-
RESULTAT NET DU GROUPE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		61 288	55 195

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (voir note aux Etats Financiers n°6)

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

EXERCICE DE 12 MOIS CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015 (Unité : en 1000 DT)

	Note	Exercice 2015	Exercice 2014*
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		333 244	315 353
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-165 665	-141 217
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		-38 533	-49 684
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-220 577	-441 314
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		354 992	-128 913
Titres de placement		53 173	-22 647
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-64 911	-53 385
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-43 809	-75 623
Impôt sur les sociétés		-2 029	-1 421
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		205 885	-598 851
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		15 690	14 529
Acquisitions \ Cessions sur portefeuille d'investissement		-67 337	-18 195
Acquisitions \ Cessions sur immobilisations		-11 435	-13 477
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		-63 082	-17 143
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Emission d'actions		-	-
Emission / Remboursement d'emprunts		-8 347	-7 514
Augmentation \ diminution ressources spéciales		37 460	-35 390
Dividendes versés		-23 180	-22 180
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		5 933	-65 084
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		0	-43
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		148 736	-681 078
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		-479 248	201 873
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	22	-330 512	-479 248

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DECEMBRE 2015

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les États Financiers annuels du groupe Arab Tunisian Bank, arrêtés au 31 décembre 2015, sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1er janvier 1999 les normes comptables relatives à la consolidation (normes 35 à 37), ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99, la circulaire n° 2012-04 du 12 avril 2012, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013.

2. PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

2.1. Périmètre de consolidation

Les États Financiers Consolidés comprennent ceux de l'ATB et ceux des entreprises sur lesquelles la banque exerce un contrôle exclusif ou une influence notable.

2.2. Méthode de consolidation

Intégration globale

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive par l'ATB. Elle requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

La Mise en équivalence

Selon cette méthode, la participation est initialement enregistrée au coût d'acquisition et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles la société mère exerce une influence notable.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des États Financiers Consolidés de l'ATB :

Sociétés	Secteur	Qualification	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt
Arab Tunisian Bank	Financier	Mère	Intégration globale	99,96%
Arab Tunisian Lease	Financier	Associée	Mise en équivalence	33,55%
Arab Tunisian Invest	Financier	Associée	Mise en équivalence	30,77%
Arab Tunisian Develop	Financier	Filiale	Intégration globale	43,24%
AFC	Financier	Associée	Mise en équivalence	33,07%
UNIFACTOR	Financier	Associée	Mise en équivalence	11,99%
Arabia Sicav	Financier	Associée	Mise en équivalence	86,98%
Sanadett Sicav	Financier	Associée	Mise en équivalence	13,51%
Axis Trésorerie	Financier	Associée	Mise en équivalence	1,47%
Axis Prudent	Financier	Associée	Mise en équivalence	1,13%
FCP IRADETT 20	Financier	Associée	Mise en équivalence	14,16%
FCP IRADETT 50	Financier	Associée	Mise en équivalence	23,51%
FCP IRADETT 100	Financier	Associée	Mise en équivalence	22,77%
FCP IRADETT CEA	Financier	Associée	Mise en équivalence	19,54%
FCP SALAMETT PLUS	Financier	Associée	Mise en équivalence	25,95%
FCP SALAMETT CAP	Financier	Associée	Mise en équivalence	2,13%
CODIS	Commercial	Associée	Mise en équivalence	13,90%

3. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Les Etats Financiers Consolidés de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Règles de prise en compte des revenus

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

Rattachement des intérêts

Les intérêts et agios sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts et agios non courus sont constatés en hors bilan.

Cette règle s'applique à l'ensemble des intérêts contractuels qui couvrent les intérêts prévus dans l'échéancier de remboursement ainsi que les intérêts de retard.

Intérêts et agios réservés

Les intérêts et agios, dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91- 24 qui prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4 ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et comptabilisé en agios réservés.

Commissions:

Les commissions sont prises en compte dans le résultat :

- Lorsque le service est rendu
- À mesure qu'elles sont courues sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

3.2 Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

Evaluation des engagements

Pour l'arrêté des Etats Financiers au 31.12.2015, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999 et la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001 et par la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013.

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- Actifs courants (Classe 0) : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- Actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;
- Actifs incertains (Classe 2) : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain ;
- Actifs préoccupants (Classe 3) : Font partie de la classe 3, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé ;
- Actifs compromis (Classe 4) : Font partie de cette classe, les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

3.3 Provisions

• Provisions individuelles :

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n° 91-24 et sa note aux banques n°93 23. L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux de provision prédéterminés par classe d'actif.

Les taux se présentent comme suit :

Classes de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

• Provisions collectives :

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2012-02 du 11 janvier 2012, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2015, des provisions à caractère

général dites «provisions collectives». Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Ces provisions ont été déterminées en se basant sur les règles prévues par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 2 mars 2012.

La méthodologie adoptée par la banque a consisté :

- au regroupement des engagements classés 0 et 1 en groupes homogènes par nature de débiteur et par secteur d'activité ;
- au calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré en N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ; Les taux de migration moyens ont été calculés sur la période 2008-2014.

Pour les besoins du calcul du taux de migration, la banque a exclu les engagements des relations ayant un lien avec la famille de l'ex-Président étant donné que leur classification est considérée comme un élément exceptionnel qui pourrait biaiser l'estimation.

- à la détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2015. Il est déterminé en rapportant la proportion des impayés et consolidations au niveau des engagements classés 0 et 1 d'un groupe donné de l'année 2015 sur la même proportion en 2014. Ce facteur ne peut être inférieur à 1.

Par ailleurs la banque a considéré le retraitement suivant afin d'éliminer les biais qui peuvent affecter la détermination du facteur scalaire : les consolidations effectuées dans le cadre de la circulaire 2011-04 ont été prises en compte à hauteur des échéances impayées uniquement.

- L'application des taux de provisionnements minimaux proposés par la circulaire aux banques n°2012-08.

• Provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans :

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2013-21 du 30 décembre 2013, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2015 et des capitaux propres, des provisions additionnelles. Ces provisions ont été constituées en couverture du risque net sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Ces provisions ont été déterminées conformément aux quotités minimales prévues par l'article 1 de ladite circulaire :

- 40% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.
- 100% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Ce taux est appliquée au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite :

- des agios réservés ;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.
- Mesures exceptionnelles pour le secteur touristique

En application de la circulaire BCT n°2015-12, la banque a maintenu la classe de risque au 31 décembre 2014 pour les entreprises qui ont bénéficié des mesures exceptionnelles et geler l'ancienneté au sens de l'article 10 quater de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 pour les entreprises touristiques qui ont bénéficié des mesures de l'article 1 et l'article 2 de ladite circulaire.

• Provisions sur éléments d'actifs :

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances sur la clientèle, portefeuille titres...).

3.4 Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

• Classement des titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

• Le portefeuille-titres commercial

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide ;
- Titres de placement : titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois ;

• Le portefeuille d'investissement

- Titres d'investissement : titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention ;
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice ;

Evaluation des titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur du marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur du marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.
- La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Titres mis en équivalence : les variations de la quote-part de la société mère dans la situation nette des sociétés mises en équivalence sont portées à l'actif du bilan consolidés sous la rubrique «Titres mis en équivalence» et parmi les capitaux propres consolidés sous la rubrique «résultat consolidé». Ces variations constituent un élément du résultat d'exploitation et figurent au niveau de l'état de résultat consolidé sous la rubrique : «Quote-part dans les résultats des titres mis en équivalence».
- Les titres d'investissement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Le traitement des plus-

values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution de provisions.

Revenus du portefeuille titres :

Les intérêts sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée. Les intérêts courus sur les participations en rétrocession dont l'encaissement effectif est raisonnablement certain sont constatés en produits.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

3.5 Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte;
- Réévaluation des comptes de position: à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT à la date d'arrêté.
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autre part les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change est prise en compte en résultat de la période concernée.

Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible. Elles sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire.

Par dérogation à cette règle, le siège social a fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 2000 ayant dégagé une réserve de réévaluation figurant parmi les capitaux propres pour un montant de 4 219 KDT.

Les taux d'amortissement linéaire pratiqués sont les suivants :

Immeuble & construction	2%
Immeuble hors exploitation	10%
Mobilier et matériel de bureau	10%
Matériel de transport	20%
Matériel de sécurité & coffre	5%
Matériel informatique	20%
Logiciels	20%
Œuvres d'art	10%
A. A & Installations	10%

4. MÉTHODES SPÉCIFIQUES À LA CONSOLIDATION

Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill comme suit :

L'écart d'évaluation

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actifs et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

Le Goodwill

Les intérêts et agios, dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

Homogénéisation et Elimination des soldes et transactions intra-groupe

Les opérations et transactions internes sont traitées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations opérées ont principalement porté sur :

- des comptes courants entre sociétés du périmètre ;
- des commissions entre sociétés du périmètre ;
- des provisions constituées sur les titres des sociétés du périmètre ;
- des dividendes servis par les sociétés consolidées au profit de l'ATB.

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale ou intégration proportionnelle au prorata du pourcentage d'intérêt.

Traitement de l'impôt :

Les Etats Financiers Consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode, on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

5. NOTES EXPLICATIVES

Les chiffres sont exprimés en milliers de Dinars (1000 DT = 1 KDT)

6. ACTIF

Note 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

La caisse et avoirs auprès de la BCT se sont élevés à 104 337 KDT au 31 décembre 2015 contre 94 670 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 9 661 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2015	31.12.2014
Caisse	30 913	28 177
Compte courant BCT	73 399	66 474
Compte courant postal	20	21
Traveller's Chèques	5	4
Total	104 337	94 676

Note 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers.

Les créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent à 290 534 KDT au 31 décembre 2015 contre 160 591 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 129 943 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2015	31.12.2014
DAV auprès des banques	62 717	46 345
Prêts BCT	42 354	-
Prêts interbancaire	25 000	24 000
Prêts en devises	68 964	23 353
Prêts accordés aux établissements financiers	48 881	45 420
C.C.ste de leasing	12 282	7 459
Autres créances	29 334	13 972
Créances rattachées	1 002	42
Total	290 534	160 591

Note 3 : Créances sur la clientèle.

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2015 un solde net de 3 336 994 KDT contre 3 121 771 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 215 223 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2015	31.12.2014
Comptes ordinaires débiteurs	426 757	407 942
Portefeuille Escompte	323 641	296 850
Crédits à la clientèle non échus	2 519 046	2 298 700
Créances douteuses et litigieuses	148 274	152 314
Produits à recevoir	20 866	14 919
Produits perçus d'avance	(5 160)	(6 072)
Créances impayées	141 291	150 952
Total brut des crédits accordés à la clientèle	3 574 715	3 315 605
Avances sur placements à terme	14 133	33 098
Créances rattachées sur avances placements à terme	6 431	3 032
Autres valeurs à imputer	-	(67)
Autres créances	7 791	5 736
Total autres créances	28 355	41 799
Total brut des créances sur la clientèle	3 603 070	3 357 404
A déduire couverture		
Agios réservés	(55 917)	(46 591)
Provisions	(210 159)	(189 042)
Total provisions et agios	(266 076)	(235 633)
Total net des créances sur la clientèle	3 336 994	3 121 771

Note 4 : Portefeuille-titres commercial.

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin 2015 à 1 067 488 KDT contre 1 134 910 KDT à fin 2014, soit une diminution nette de 67 422 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2015	31.12.2014
Bons de Trésor	999 157	1 070 266
Décote	(4 558)	(3 422)
Primes	7 465	6 456
Titres de placement	42 028	38 578
Créances et dettes rattachées	23 396	23 032
Total	1 067 488	1 134 910

Note 5 : Portefeuille d'investissement.

Le solde net de cette rubrique s'élève à 363 522 KDT au 31 décembre 2015 contre 322 531 au 31 décembre 2014, soit une augmentation nette de 40 991 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2015	31.12.2014
Titres d'investissement	110 356	117 778
SICAR Fonds gérés	25 241	11 484
Titres de participations	240 751	205 269
Participation en rétrocession	1 630	1 630
Créances rattachées	14 337	4 973
Total brut du portefeuille d'investissement	392 315	341 134
Provisions	(23 604)	(13 907)
Plus-values réservées	(5 189)	(4 696)
Total provisions et plus-values réservées	(28 793)	(18 603)
Valeur nette du portefeuille d'investissement	363 522	322 531

Note 6 : Titres mis en équivalence.

Le poste «titres mis en équivalence» représente la quote-part de l'ATB dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 63 309 KDT à la date du 31 décembre 2015 contre 71 819 KDT au 31 décembre 2014.

Désignation	31.12.2015	31.12.2014
Titres A T L	24 841	24 073
Titres A T I	2 141	2 219
Titres A F C	1 489	1 601
Titres UNIFACTOR	2 874	2 625
Titres Arabia Sicav	4 830	5 410
Titres Sanadett Sicav	22 975	26 887
Titres Axis Trésorerie	462	444
Titres Axis Prudent	106	153
Titres CODIS	540	460
FCP IRADETT 20	89	91
FCP IRADETT 50	129	132
FCP IRADETT 100	113	122
FCP IRADETT CEA	111	104
FCP SALAMETT PLUS	1 878	1 412
FCP SALAMETT CAP	731	6 086
Total Titres mis en équivalence	63 309	71 819

Note 7 : Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées s'élève au 31 décembre 2015 à 70 210 KDT contre 69 859 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 351 KDT.

Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

Désignation	VB au 31.12.14	Acquisition	Cession	VB au 31.12.15	Amortissements cumulés au 31.12.2015	Reprises 2015	V Nette au 31.12.15
Terrains	4 976	60	0	5 036	0	0	5 036
Immeubles	27 609	190	0	27 799	13 586	0	14 213
Matériels et Mobiliers	7 654	585	152	8 087	5 121	136	3 102
Matériels informatiques	30 651	4 242	0	34 893	25 630	0	9 263
Matériels roulants	9 686	791	976	9 501	6 585	823	3 739
Matériels de sécurité	4 205	179	0	4 384	1 882	0	2 502
Logiciels informatiques	18 012	2 711	0	20 723	16 473	0	4 250
AAI	44 215	1 891	12	46 094	29 448	5	16 651
Autres Immobilisations	6 634	2 967	926	8 675	64	0	8 611
Ecart d'acquisition	3 048	0	205	2 843	0	0	2 843
Total	156 690	13 616	2 271	168 035	98 789	964	70 210

Note 8 : Autres actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2015 à 67 644 KDT contre 100 305 KDT au 31 décembre 2014, soit une diminution de 32 661 KDT détaillée comme suit :

Désignation	31.12.2015	31.12.2014
Crédits & Avances au Personnel	38 739	30 411
Impôts Actif	3 778	3 889
Impôts différés Actif	644	912
Stocks Imprimés & Fournitures	857	548
Charges à répartir	736	608
Comptes d'attente	22 569	63 599
Crédits pris en charge par l'Etat	321	338
Total	67 644	100 305

Charges à répartir

Les charges à répartir totalisent un montant de 736 KDT au 31 décembre 2015 contre un montant de 608 KDT à fin 2014, soit une augmentation de 128 KDT se détaillant comme suit :

Désignation	VB Déc. 2014	Résorptions cumulées Déc-14	Résorption exercice 2015	Résorptions cumulées Déc-15	V.nette Déc 2015
Autres charges à répartir	1 660	585	339	924	736
Total	1 660	585	339	924	736

7. PASSIF

Note 9 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers sont passés de 51 017 KDT au 31 décembre 2014 à 139 639 KDT au 31 décembre 2015..

Désignation	31.12.2015	31.12.2014
Dépôts à vue	20 545	3 088
Emprunts	30 457	136 316
Dettes rattachées	13	233
Autres dépôts à affecter	2	2
Total	51 017	139 639

Note 10 : Dépôts de la clientèle.

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont atteint 3 845 333 KDT au 31 décembre 2015 contre 3 526 003 KDT au 31 décembre 2014.

Désignation	31.12.2015	31.12.2014
Dépôts à vue	1 326 553	1 275 738
Dépôts à terme	1 533 482	1 360 898
Comptes d'épargne	789 608	731 874
Autres sommes dues à la clientèle	183 041	142 942
Dettes rattachées	12 649	14 551
Total	3 845 333	3 526 003

Note II : Emprunts et ressources spéciales.

Les emprunts et ressources spéciales ont atteint 177 455 KDT au 31 décembre 2015 contre 188 100 KDT au 31 décembre 2014, soit une diminution de 10 645 KDT.

Désignation	31.12.2015	31.12.2014
Dotation FOPRODI	290	290
Dotation FONAPRA	1 644	1 478
Lignes de crédit extérieures	69 522	76 062
Emprunt obligataire	60 107	68 454
Autres ressources	43 200	38 705
Intérêts courus	2 692	3 111
Total	177 455	188 100

Note 12 : Autres passifs.

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin 2015 à 45 847 KDT contre 67 852 KDT à fin 2014, soit une diminution de 22 005 KDT détaillée comme suit :

RUBRIQUES	31.12.2015	31.12.2014
Frais liés au personnel	18 028	16 275
Divers frais à payer	11 482	9 358
Impôts passifs	12 232	12 231
Provisions pour risques et charges	9 519	9 017
Comptes d'attente	(5 414)	20 971
Total	45 847	67 852

8. CAPITAUX PROPRES

Note 13 : Capitaux propres

A la date du 31 décembre 2015, le capital social s'élève à 100 000 KDT composé de 100 000 000 actions d'une valeur nominale de 1 DT libérée en totalité.

Les capitaux propres et les intérêts des minoritaires avant affectation ont atteint 564 386 KDT à fin 2015 contre 527 868 KDT à fin 2014, soit une augmentation de 36 518 KDT ainsi détaillée :

	Solde au 31.12.2015 avant affectation	Solde au 31.12.2014 avant affectation
Capital	100 000	100 000
Réserves consolidées	394 857	365 514
Modifications comptables	-	-
Résultat consolidé	61 288	55 195
Total capitaux propres groupe	556 145	520 709
Part des minoritaires dans les réserves	6 732	5 497
Part des minoritaires dans le résultat	1 509	1 662
Total capitaux propres et intérêts minoritaires	564 386	527 868

Note 14 : Contribution dans les réserves et le résultat du groupe

Sociétés	Contribution dans le résultat consolidé	Contribution dans les réserves groupe
	61 442	378 382
Arab Tunisian Lease	1 972	7 778
Arab Tunisian Invest	44	291
Arab Tunisian Develop	(3 756)	4 544
A F C	(22)	1 221
UNIFACTOR	384	1 486
Arabia Sicav	72	(2 004)
Sanadett Sicav	948	2 011
Axis Trésorerie	17	245
Axis Prudent	2	74
FCP IRADETT 20	2	17
FCP IRADETT 50	2	57
FCP IRADETT 100	1	42
FCP IRADETT CEA	2	39
FCP SALAMETT PLUS	73	148
FCP SALAMETT CAP	26	372
CODIS	79	154
Total	61 288	394 857

9. ÉTAT DE RESULTAT

Note 15 : Intérêts et revenus assimilés.

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé un montant de 231 162 KDT au cours de l'exercice 2015 contre un montant de 216 105 au cours de l'exercice 2014.

Désignation	2015	2014
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	2 023	5 950
Intérêts sur crédit CT & MLT	182 060	168 386
Intérêts sur comptes courants débiteurs	44 378	37 414
Profit / Perte vente et achat à terme devises	2 701	4 355
Total	231 162	216 105

Note 16 : Commissions (en produits)

Les commissions ont totalisé un montant de 49 097 KDT au cours de l'exercice 2015 contre un montant de 48 098 KDT au cours de l'exercice 2014.

Désignation	2015	2014
Commissions sur comptes et moyens de paiement	26 455	25 529
Commissions sur opérations internationales	2 741	3 797
Commissions sur cautions, avals et autres garanties données par la banque	8 548	8 641
Récupérations et autres commissions	11 303	10 131
Total	49 097	48 098

Note 17 : Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières ont totalisé un montant de 66 554 KDT au cours de l'exercice 2015 contre un montant de 66 894 KDT au cours de 2014.

Désignation	2015	2014
Produits sur Bons de Trésor	55 327	56 650
Décote sur titres de transactions	(1 646)	(1 238)
Primes sur titres de transactions	2 425	3 142
Produits sur placements	(270)	(90)
Gains sur portefeuille-titres commercial	55 836	58 464
Profit/ Perte sur opérations de change	1 161	1 429
Profit/ Perte sur positions de change au comptant	45 035	15 089
Profit/ Perte sur position de change à terme	(35 478)	(8 088)
Gains sur opérations financières	10 718	8 430
Total	66 554	66 894

Note 18: Revenus du portefeuille d'investissement.

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 17 278 KDT au cours de l'exercice 2015 contre un montant de 12 294 KDT au cours de l'exercice 2014.

Désignation	2015	2014
Produits de valeurs mobilières	7 744	6 062
Produits sur participations en portage et fonds gérés	9 534	6 232
Total	17 278	12 294

Note 19 : Intérêts encourus et charges assimilées.

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé un montant de 150 944 KDT au cours de l'exercice 2015 contre un montant de 158 847 KDT au cours de 2014.

Désignation	2015	2014
Intérêts /opérations de trésorerie et interbancaires	53 225	40 241
Intérêts /ressources spéciales et emprunt obligataire	5 902	6 668
Intérêts sur dépôts à terme	55 888	77 428
Intérêts sur comptes d'épargne	27 431	24 261
Intérêts sur dépôts à vue	8 498	10 249
Total	150 944	158 847

Note 20 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif ont totalisé un montant de 23 645 KDT au cours de 2015 contre un montant de 13 022 KDT au cours de 2014 se détaillant ainsi :

Désignation	2015	2014
Dotations aux provisions/créances et pour passifs	27 312	29 237
Dotations aux provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 => 3ans	15 789	747
Dotations aux provisions collectives	1 346	(710)
Pertes sur créances	2 026	42 605
Reprises provisions	(22 828)	(58 857)
Total	23 645	13 022

Note 21 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 3 860 KDT au cours de 2015 contre un montant de 3 539 KDT au cours de 2014 se détaillant ainsi:

Désignation	2015	2014
Dotation aux provisions/portefeuille investissement	4 829	4 147
Plus-value sur cession de titres de participations	45	
Reprises/provisions pour dépréciation titres	(1 014)	(608)
Total	3 860	3 539



10. ÉTAT DES FLUX DE TRESORERIE

Note 22 : Liquidités et équivalents de liquidité

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2015 un solde de (330 512) KDT contre un solde de (479 248) KDT au 31 décembre 2014 se détaillant ainsi :

Désignation	2015	2014
Avoirs en caisses et créances et dettes auprès des banques locales, BCT, CCP et TGT	104 825	93 133
Dépôts et avoirs auprès des correspondants étrangers	74 012	72 517
Titres des sociétés cotées et des sicav	64 790	71 065
Soldes des emprunts et placements sur le marché monétaire et intérêts rattachés	(574 139)	(715 963)
Total	(330 512)	(479 248)

11. RETRAITEMENTS OPÉRÉS POUR LES BESOINS DE COMPARABILITÉ.

Au 31 décembre 2015, il a été procédé aux opérations de reclassements ci-après :

- La perte sur achat à terme en devises, figurant au 31 décembre 2014 sous la rubrique «Intérêts et revenus assimilés» pour (9 971) KDT, a été reclassée sous la rubrique «Intérêts encourus et charges assimilées».
- Les emprunts BCT, figurant au 31 décembre 2014 sous la rubrique «Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers» pour 627 000, ont été reclassés sous la rubrique «Banque centrale et CCP».
- Les provisions sur autres actifs, figurant au 31 décembre 2014 sous la rubrique «Autres Actifs» pour (5 631), ont été reclassés sous la rubrique «Autres passifs».

Les données comparatives au 31/12/2014 ont été, en conséquence, retraitées comme suit :

Désignation	Montant avant retraitement 31/12/2015	Montant après retraitement 31/12/2015	Variation
Intérêts et revenus assimilés	206 134	216 105	(9 971)
Intérêts encourus et charges assimilées	148 876	158 847	9 971
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	766 639	139 639	(627 000)
Banque centrale et CCP	0	627 000	627 000
Autres Actifs	94 674	100 305	(5 631)
Autres Passifs	62 221	67 852	5 631

2015

LES RÉOLUTIONS DE L'AGO

RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 19 MAI 2016

Première résolution

Après lecture du Rapport du conseil d'administration et du Rapport Général des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2015, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve sans réserve les Etats Financiers tels qu'arrêtés au 31-12-2015 et qui font ressortir un résultat comptable de la période de 57 645 Mille Dinars Tunisiens.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice réalisé au titre de l'exercice 2015 comme suit :

REPARTITION DES BENEFICES EXERCICE 2015	DTU
BENEFICE DE L'EXERCICE	57 645 013,480
RESERVE POUR REINV, EXO,	38 000 000,000
TOTAL	19 645 013,480
REPORT A NOUVEAU	12 197,360
RESERVES DIPONIBLES	3 350 000,000
BENEFICE A REPARTIR	23 007 210,840
RESERVE LEGALE (5%)	0
RESERVE A REGIME SPECIAL	0
DIVIDENDE A DISTRIBUER (23%) (dont 3.350.000 DTU provenant des réserves de reinvestissements préalablement constituées et devenues disponibles)	23 000 000,000
REPORT A NOUVEAU	7 210,840

Le dividende par action est fixé à 0,230 DTU, soit un total de 23 000 000 DTU.

La date de mise en paiement des dividendes est fixée à compter du 26 mai 2016

Cette résolution a été adoptée à la majorité absolue.

Troisième résolution

Après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions et opérations effectuées dans le cadre des dispositions prévues par les articles 200 et 205 du code des sociétés commerciales, et les articles 29 et 23 de la loi n°65 de l'année 2001 en date du 10 juillet 2001 relative aux Etablissements de crédit, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve lesdites conventions telles qu'elles ont été mentionnées dans les rapports des commissaires aux comptes.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle sa décision du 24 mai 2006 relative à la distribution d'un montant net (après impôts) de 25 000,000 dinars tunisiens pour chaque administrateur et conseiller au titre des jetons de présence relatif à l'exercice clos au 31-12-2015.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2015.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

Après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, du rapport des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés du groupe ATB et du rapport de gestion sur le groupe, et sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers consolidés tels qu'arrêtés au 31-12-2015 et qui font ressortir un résultat comptable de la période de 61 288 Mille dinars tunisiens.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Septième résolution

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions et opérations effectuées dans le cadre des dispositions prévues par l'article 475 du code des sociétés commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve lesdites conventions telles qu'elles ont été mentionnées dans les rapports des commissaires aux comptes.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère à tout porteur de copie ou extrait de la présente tous pouvoirs pour effectuer tous les dépôts et remplir toutes formalités de publications légales ou autres.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.



2015

LE RÉSEAU ATB

LE RÉSEAU ATB

Zone / Agence	Directeur De Zone / d'Agence	TEL AG.	N° FAX	ADRESSE	DATE OUVERTURE
CENTRALE	Chaker JEDIDI	71 351 155	71 347 270	9 Rue Hédi.Nouira - 1001 Tunis	03/07/1989
AV.H.BOURGUIBA	Chaker JEDIDI	71 254 202	71 254 180	39 Avenue Habib Bourguiba - 1000 Tunis	11/11/2008
TUNIS CENTRE	Mohamed Tahar ABDELLATIF	71 320 567	71 327 028	21 Rue El Jazira - 1000 Tunis	
JAZIRA	Jamila FLISS	71 320 567	71 327 028	21 Rue El Jazira - 1000 Tunis	31/12/1959
Bureau EZZITOUNA	Jamila FLISS	71 327 955	71 327 948	83 Rue Jemaa Erritouna - 1000 Tunis	16/07/2010
EL MORKADH	Koussay MESSEK	71 340 641	71 340 799	Angle Rue El Morkadh et Place des Chevaux - 1008 Tunis	18/11/2005
SIDI EL BECHIR	Ahlem AZIZI	71 333 638	71 333 651	Sidi El Bechir - 1001 Tunis	31/12/2006
IBN SINA	Naoufel MAKKI	71 270 222	71 270 299	Angle Rue 10236 et Rue Belgacem El Bazmi - Cite Ibn Sina 1009 Tunis	19/06/2007
MONTFLEURY	Sofien BEN JEMAA	71 490 562	71 490 770	10 Rue du Sahel - Montfleury - 1008 Tunis	30/05/2008
BAB SOUIKA	Mohamed BEN ABDELAZIZ	71 569 621	71 569 598	Centre Commercial de Bab Souika 1006 El Halfaouine	03/10/2008
BAB BNET	Mohamed BEN ABDELAZIZ	71 568 130	71 568 410	42 Bis Avenue Bab Bnet - 1006 Tunis	29/10/2008
SAKKAJINE	Koussay MESSEK	71 576 650	71 576 620	31 Rue Souk Sakkajine - 1008 Tunis	06/09/2010
ENNAJEH	Anis ACHOUR	71 589 196	71 589 208	44 Rue 4020 - Mellassine	22/08/2011
TUNIS NORD	Selim KILANI (Intérimaire)	71 752 087	71 750 590	Immeuble Sawarby Centre Urbain Nord	
KRAM	Ouadhah BAHRI	71 730 973	71 731 630	227 Av H.Bourguiba - 2050 Le Kram	02/07/1993
ARIANA	Kamel MGAIDI	71 702 222	71 703 463	Angle Av A.Khabtani et H Khafacha 2080 Ariana	22/10/1993
LAC	Faker AYADI	71 860 862	71 860 843	Immeuble Badr - Les Berges du Lac Tunis	03/11/1995
CHARGUIA	Henda ALLOUCHE	71 752 087	71 750 590	Immeuble Sawarby Centre Urbain Nord	14/07/2006
BOX AEROPORT	Henda ALLOUCHE	71 955 237	71 955 237	L'Aéroport - Tunis Carthage	25/08/2010
EL AOUINA	Elyes BELHABIB	70 727 477	70 727 488	23 Avenue Mongi Slim - Cite Taieb Mhiri 2036 El Aouina	29/12/2005
RAOUED	Adel BATTIKH	71 757 505	71 756 638	95 Avenue Fethi ZOUHIR - 2083 Route de Raoued	13/12/2006
LA GOULETTE	Abdelkader ALLOUCHE	71 736 600	71 736 112	Avenue Franklin Roosevelt - Immeuble Casino -	20/11/2008
BORJ LOUZIR	Brahim BEN BRIK	70 689 751	70 689 793	46 Avenue Mustapha Mohsen - 2073 Borj Louzir	12/10/2010
SOUKRA	Chams KOURDA	70 695 365	70 695 344	Avenue du Grand Maghreb Arabe Route de la Soukra	18/11/2010
ALAIN SAVARY	Narjess TERZI	71 285 807	71 285 804	41 Avenue Alain Savary - 1002 Tunis Belvedere	13/07/2011
KRAM OUEST	Lamia MESTIRI	71 974 971	71 974 975	68 Avenue Farhat Hached - 2069 Kram Ouest	11/05/2012
KRAM OUEST	Lamia MESTIRI	71 974 971	71 974 975	68 Avenue Farhat Hached - 2069 Kram Ouest	11/05/2012
CITE EL KHADRA	Mohamed Ali ESSID	71 804 613	71 804 612	103 Avenue Louis Braille - Cité El Khadra 1003 Tunis	21/09/2012
SOUKRA 2	Feriel OTHMANI	70 691 412	70 691 422	Avenue Fattouma Bourguiba - Soukra	29/03/2013
TUNIS NORD-OUEST	Néziha TILOUCHE	71 705 373	71 705 237	Immeuble Saadi El Menzah IV 1004 Tunis	

Zone / Agence	Directeur De Zone / d'Agence	TEL AG.	N° FAX	ADRESSE	DATE OUVERTURE
SAADI	Hakim CHERIF	71 705 373	71 705 237	Immeuble Saadi El Menzah IV - 1004 Tunis	08/10/1999
Mutu-International	Samia SMAOUI	71 348 005	71 841 251	114 Av Jugurta Mutuelleville - 1002 Tunis	01/10/1983
EL MENZAH	Moonem BARDI	71 766 666	71 767 081	Angle Rues O.Ibn Affene et La Liberte. El Menzah VI - Tunis	07/06/1991
MONTPLAISIR	Houcine BOUGHANMI	71 902 420	71 901 652	Immeuble Dream Center, Angle Avenues Mohamed V	02/11/2007
EL MANAR	Karim AZZOUI	71 889 152	71 889 256	2 Rue Youssef Rouissi - 2092 El Manar	14/09/2001
LA LIBERTE	Slim DEROUICHE	71 288 022	71 289 008	93 Avenue de La Liberté - 1002 Tunis	21/06/2002
ENNASR	Slim CHARFI	70 825 544	70 825 548	Avenue Hedi Nouira - Ennasr II - 2037 Ariana	28/12/2005
IBN KHALDOUN	Wissem BEN AHMED	71 921 821	71 921 004	Rue 6691 N°4 - 2062 Cité Ibn Khaldoun	26/10/2007
EL OMRANE	Mehdi MAAOUIA	71 957 007	71 959 001	Ang. Rues Ahmed Chawki et Abbes Mahlout El Akkad - 1005 El Omrane Tunis	06/04/2009
INTILAKA	Saber NASRI	71 661 205	71 661 350	Route de Bizerte - 2041 Intilaka	30/12/2010
TUNIS OUEST	Selim KILANI	71 782 394	71 793 212	Bd Ouled Haffouz - 1002 Tunis	
EL MECHTEL	Besma BRIGUI	71 782 394	71 793 212	Bd Ouled Haffouz - 1002 Tunis	17/01/1986
MARSA	Melik JEMAIL	71 744 209	71 744 438	Place 7 Novembre - 2070 Marsa Ville	09/11/1990
DOUAR HICHER	Maher FARHAT	71 622 120	71 622 966	Residence (SPRIC) Cite El Aahd El Jedid Douar Hicher - 2010 Manouba	12/09/2006
EL AGBA	Ridha BEN ALEYA	71 938 698	71 938 650	Km 5 Route du Kef - El Agba	25/08/2006
BARDO 1 & 2	Karim JEBALI	71 664 034	71 664 080	140 Avenue 20 Mars - 2000 Bardo	20/10/2006
ETTADHAMEN	Marwan TLILI	70 662 240	70 662 303	138 Avenue Ibn Khaldoun Cite Ettadhamen - 2014 Ariana	27/10/2006
SIDI HASSINE	Foued EL AIFA	71 935 303	71 935 290	Rue 42800 - 2030 Sidi Hassine Séjourni	21/11/2006
EZZOUHOUR	Khamoussi KHALDI	71 529 299	71 529 205	57 Bis Angle Avenue 7 Novembre et Avenue Hrairia - 2052 Cité Ezzouhour	28/11/2006
OUED ELLIL	Anis EL GHAZEL	71 536 150	71 536 138	6 Avenue Habib Bourguiba - 2021 Oued Ellil	05/12/2006
DENDEN	Raouadha ABID	71 606 896	71 606 708	Complexe Ibn Khaldoun - Ang Av Independance et Rue Ibn Khaldoun - 2011 Den Den	26/12/2006
MARSA 2	Sihem TEMIMI	71 744 242	71 744 245	71 Rue Hedi Chaker - 2070 La Marsa	27/02/2007
MARSA PLAGE	Wassim KOUBAJI	71 727 671	71 727 573	8, Rue El Imam Abou Hanifa la Marsa plage-2070 la Marsa	08/10/2015
TUNIS SUD	Jalel BRIKI	71 433 050	71 434 855	Rue du Plastique. Z.I Sidi Rezig 2033 Megrine	
MEGRINE	Sami EL HAKIM	71 433 050	71 434 855	Rue du Plastique. Z.I Sidi Rezig - 2033 Megrine	19/12/1986
EL MOUROUJ	Nejib MOHSNI	79 357 616	79 357 740	1 Avenue des Martyrs - 2074 El Mourouj I	25/11/2005
El Medina El Jadida	Aous FAYECHE	79 354 513	79 354 482	Anle Avenue Faycal Ibn Abdelaziz et Rue Khelifa Dimassi - 2063 El Medina El Jadida	27/12/2005
HAMMAM-LIF	Karim MKAOUER	71 294 517	71 294 559	70 Avenue de la Republique - 2050 Hammam-Lif	09/08/2006
BOUMHEL	Karim SAKKOUHI	71 216 231	71 216 664	Avenue de l'Environnement - 2097 Boumhel	28/12/2006
MEGRINE JAWHARA	Zouhaier BELKAIED	79 417 124	79 416 979	Rue Ahmed Tlili - 2024 Megrine Jawhara	24/01/2007

Zone / Agence	Directeur De Zone / d'Agence	TEL AG.	N° FAX	ADRESSE	DATE OUVERTURE
EZZAHRA	Imed DARRAGI	79 485 309	79 485 288	54 Avenue de l'Environnement - 2034 Ezzahra	25/05/2007
YASMINET	Wissem TORJMEN	71 316 899	71 316 744	Route de Mornag Km 7 - 2013 Yasminet	10/09/2007
RADES	Slim SHILI	71 447 100	71 447 150	Avenue Farhat Hached - 2044 Rades	30/10/2007
FOUCHANA	Habib BEN AROUS	79 320 460	79 320 302	Avenue 7 Novembre - Fouchana	31/03/2008
BEN AROUS	Wissem TORJMEN	71 388 061	71 388 109	11 Avenue de la Republique - 2013 Ben Arous	27/03/2009
MGHIRA	Nabil KRIA	71 409 696	71 409 696	Angle Av.Mghira et Rue Jendouba - 2038 Mghira	02/05/2014
CAP BON	Nidhal JAOUADA	72 224 351	72 224 701	137 Av H. Bourguiba - 8019 Nabeul	
NABEUL	Mohamed Adnene ZRELLI	72 224 351	72 224 701	137 Av H. Bourguiba - 8019 Nabeul	31/08/1984
HAMMAMET	Bader SOUSSI	72 282 007	72 262 517	6 Rue H. Bourguiba - 8050 Hammamet	13/07/1987
GROMBALIA	Naceur MOUADHEN	72 213 688	72 214 177	Avenue Habib Bourguiba - 8030 Grombalia	21/12/2006
BENI KHALLED	Karim AMEUR	72 374 771	72 374 774	Place du 23 Janvier 1952 - 8021 Beni Khalled	06/11/2007
MENZEL TEMIME	Fethi KHEDHIRA	72 300 202	72 300 205	Avenue Mongi Slim - 8080 Menzel Temime	09/11/2007
ZAGHOUAN	Hassen BAHLESS	72 680 720	72 681 349	11 Avenue de l'Independance - 1100 Zaghouan	16/10/2007
BENI KHIAR	Moncef FNINA (Interimaire)	72 228 168	72 228 833	141 Avenue de la Republique - 8060 Beni Khiair	13/11/2007
KELIBIA	Hassine PACHA	72 208 494	72 208 497	159 Bis Avenue des Martyrs - 8090 Kelibia	07/12/2007
KORBA	Moncef FNINA	72 383 330	72 384 551	Avenue Habib Bourguiba - 8070 Korba	31/12/2010
MENZEL BOUZELFA	Zoubeir BASSOUMI	72 252 003	72 251 929	Place 2 Mars -8010 Menzel Bouzelfa	09/05/2014
BIZERTE	Chokri HAMBLY	72 433 142	72 433 878	Rue 1er Juin - 7000 Bizerte	
BIZERTE	Kamel ENNOURI	72 433 142	72 433 878	Rue 1er Juin - 7000 Bizerte	22/12/1984
METLINE	Abderraouf RAFRAFI	72 446 377	72 446 288	Angle Av F.Hached et Rue R.Najjar - 7034 Metline	15/07/1994
MENZEL BOURGUIBA	Abdelkarim AYADI	72 518 850	72 518 888	Ang Avenue de l'Independance et Rue H.Bourguiba	09/03/2012
MATEUR	Jamel ADOUANI	72 485 199	72 486 035	Place Taieb M'Hiri - 7030 Mateur	17/09/2010
RAS JEBEL	Mhamed BOUHDIDA	72 456 006	72 457 310	Angle Avenue Habib Bourguiba et Rue Ibn Zina	31/12/2007
ZONE FRANCHE	Dhiaeddine BAROUNI	72 110 504	72 110 530	Parc d'activités économiques de Bizerte	24/12/2008
BEJA	Habib SAIDI	78 455 718	78 455 114	Rue Caid Jaouhar.Sidi Bouteffaha 9000 Beja	
BEJA	Imed BOUTERAA	78 455 718	78 455 114	Rue Caid Jaouhar.Sidi Bouteffaha - 9000 Beja	21/12/1990
JENDOUBA	Noureddine GHRIBI	78 601 713	78 601 675	Angle Rues A.Belhaouen et H.Thameur 8100 Jendouba	04/01/1993
LE KEF	Zoubeir BEN ALAYA	78 224 544	78 225 183	Avenue Mongi Slim - 7100 Le Kef	23/10/2007
TESTOUR	Houcine MAHMOUDI	78 571 673	78 571 420	Avenue Habib Bourguiba - 9060 Testour	24/03/2009
BOUSALEM	Mourad BEN YOUSSEF	78 634 633	78 634 630	99 Avenue 20 Mars 1956 - 8170 Bousalem	12/10/2009
SILIANA	Younes CHEBBI	78 873 520	78 873 501	Angle Av H.Bourguiba et Rue Khereddine Pacha - 6100 Siliana	31/12/2009

Zone / Agence	Directeur De Zone / d'Agence	TEL AG.	N° FAX	ADRESSE	DATE OUVERTURE
CENTRE	Nabil KHEFACHA	73 225 055	73 225 056	Angle Av Med V et Rue Hotel de Ville 4000 Sousse	
SOUSSE	Chokri ROSTOM	73 225 055	73 225 056	Angle Av Med V et Rue Hotel de Ville -4000 Sousse	09/12/1984
MONASTIR	Khaled LADJIMI	73 646 301	73 448 681	Av du Combatant Supreme. Cite CNRPS 5000 Monastir	22/12/1989
KHEZAMA	Fethi OUESLATI	73 244 251	73 244 241	Av 7 Novembre - Khezama Est 4000 Sousse	26/11/1993
MAHDIA	Mohamed SAIDI	73 690 302	73 690 308	Avenue 2 Mars Immeuble Chatti 5100 Mahdia	14/10/2005
TEBOULBA	Alaeddine BDIRA	73 496 973	73 493 424	Angle Av H.Bourguiba et Mahboubia Soussia	31/12/2009
TEBOULBA	Alaeddine BDIRA	73 496 973	73 493 424	Angle Av H.Bourguiba et Mahboubia Soussia - 5080 Teboulba	14/10/2005
MSAKEN	Elyes ESSAFI	73 290 071	73 290 077	21 Avenue de la Republique - 4070 Msaken	21/10/2005
KALAA KEBIRA	Lazhar KHADHRAOUI	73 354 701	73 354 704	Place du Souk - Avenue Awled M'hamed 4060 Kalaa Kebira	02/11/2007
SAHLOUL	Maher BELKHIRIA	73 822 001	73 822 004	Avenue Yasser ARAFET - 4031 Sousse Sahloul	05/10/2009
JAMMEL	Atef AYEYB	73 484 212	73 484 639	17 Rue Kassas - 5100 Jammel	29/12/2009
SOUSSE ERRIADH	Adel CHAABANE	73 304 460	73 304 450	17 Rue Hattab Ibn Abi Baltaa - 4000 Sousse Erriadh	28/10/2011
HAMMAM SOUSSE	Farhani CHAKROUN	73 372 476	73 372 477	250 Route de Tunis GPI - Hammam Sousse	04/11/2011
SOUSSE JAWHARA	Amira BEN AMARA	73 277 595	73 277 594	Avenue Khelifa Karoui- Khezama Ouest 4000 Sousse	11/04/2014
EL JEM	Kamel HADJ SALAH	73 633 151	73 633 152	Avenue Taieb M'Hiri - 5160 EL JEM	18/04/2014
CENTRE OUEST	Walid AKREMI				
GAFSA	Walid AKREMI	76 225 808	76 226 204	Avenue Jamel Abdennasser «Hotel La Lune" - 2100 Gafsa	03/04/2008
KAIROUAN	Radhouane DAADOUCHA	77 234 264	77 231 923	Angle Rues H.Thameur et 2 Mars 1934 3100 Kairouan	27/01/1989
CHORBENE	Raidh MOSRATI	73 600 350	73 600 250	Av H. Bourguiba - 5130 Chorbene	12/11/1993
TOZEUR	Rochdi JEDLI	76 461 104	76 461 099	53 Avenue Farhat Hached - Bab El Hawa 2200 Tozeur	01/09/2006
SIDI BOUZID	Badreddine MNASSRI	76 627 390	76 627 570	Angle Avenue Habib Bourguiba et Avenue Farhat Hached 9100 Sidi Bouzid	20/11/2007
KEBILI	Moez BEN MILOUD	75 493 402	75 493 350	19 Rue 3 Septembre - 4200 Kebili	09/01/2009
KASSERINE	Sahbi GADHOUMI	77 473 981	77 472 701	Avenue Habib Bourguiba Place du Souk 1200 Kasserine	30/06/2009
SFAX	Monia CHIBANI	74 225 111	74 229 211	49 Av H. Bourguiba - 3000 Sfax	
SFAX	Anouar KOSENTINI	74 225 111	74 229 211	49 Av H. Bourguiba - 3000 Sfax	03/06/1983
SFAX 2	Mondher KECHAOU	74 297 369	74 297 387	Av d'Afrique. Cite SIOS Zitexville - 3000 Sfax	01/03/1991
GREMDA	Sofiene SALLEM	74 613 946	74 613 944	Imeuble Gremda Center - Route de Gremda Km 6	06/04/2009
SFAX TYNA	Fahem JALLOULI	74 686 156	74 687 462	Cite El Moez Km 7 Route de Gabes Sfax Tyna	28/07/2006
SAKIET EZZIT	Sihem BIBI GRAJA	74 861 622	74 861 602	Route de Tunis Km 9 Cite El Ons Sakiet Ezzit Sfax	14/07/2006

Zone / Agence	Directeur De Zone / d'Agence	TEL AG.	N° FAX	ADRESSE	DATE OUVERTURE
SFAX CHAKER	Hatem WALHA	74 620 055	74 620 056	Route Menzel Chaker Km 4 Immeuble Dammak - Sfax	17/07/2006
SFAX EL JADIDA	Nadia BEN AYED	74 404 568	74 400 144	Complexe Jebh Center n° 5 - 3000 Sfax	19/12/2006
SFAX EL AIN	Med Ali KOUBAA	71 631 533	74 631 502	Route El Ain Km 5 - Markez Derbal - 3000 Sfax	20/12/2006
SFAX ARIANA	Omar AMOURI	74 442 895	74 442 898	Route de Tunis Km 1,5 - 3000 Sfax Ariana	20/11/2008
SFAX SOUKRA	Nadia SLIMANI	74 665 087	74 665 079	Route de Soukra Km 3, Kassas Cité El Habib Residence "Hiba" - 3000 Sfax	23/12/2009
SFAX EDDEIR	Adel JAOUA	74 890 142	74 293 795	Route de Mahdia Km 6, Sekeit Eddeir Sfax	25/12/2009
SUD	Khaled BOUNOUH	75 650 230	75 651 752	Av Abdelhamid El Cadhi - 4180 Djerba	
JERBA	Kamel HAMROUNI	75 650 230	75 651 752	Av Abdelhamid El Cadhi - 4180 Djerba	15/04/1988
GABES	Kamel LAHBIB	75 274 700	75 273 255	75 Av H. Bourguiba - 6000 Gabes	24/08/1984
JERBA MIDOUN	Lassaad BEN ABIZID	75 732 415	75 732 416	Route du Phare Midoun - 4116 Djerba	26/01/2001
JERBA GUELLALA	Mohamed BEN OUIRANE	75 761 618	75 761 616	Rue Salah Ben Youssef - Guellala - 4155 Jerba	03/12/2004
JERBA AJIM	Jamel MOSLAH	75 662 386	75 662 385	17 Avenue Habib Bourguiba - 4135 Jerba Ajim	09/03/2012
JERBA EL MAY	Chedia BOUNOUH	75 675 654	75 675 652	Avenue de la République - El May 4175 Route de Midoun	15/05/2013
ZARZIS	Chedly BIBI	75 692 405	75 692 403	Avenue Farhat Hached - 4170 Zarzis	31/12/2007
BEN GUERDANE	Heykel SRAIEB	75 718 002	75 718 009	Av des Martyrs - Route Ras Jedir 4160 Ben Guerdane	24/12/2008
TATAOUINE	Afif DOUZI	75 852 281	75 852 283	Ang. Av H.Bourguiba et Commandant Bejaoui - 3200 Tataouine	26/12/2008
MEDENINE	Foued AROUAY	75 644 384	75 644 391	1 Rue Mosbah Jarbou - Route Beni Khedech - 4100 Medenine	23/01/2009
GABES II	Rachid MOKRANI	75 291 714	75 291 642	Avenue Slaheddine El Ayoubi 6011 Gabes	17/12/2010
METOUIA	Lassaad MARZOUGUI	72 372 375	72 372 374	Rue El Bassatine - Route de Gafsa 6010 Metouia	17/12/2010
MARETH	Tarak TAIEB	75 323 613	75 323 616	Avenue 27 Octobre - 6080 Mareth	17/12/2010
CHENINI	Saloua GASMI	75 229 222	75 229 200	AV.Habib Bourguiba - 6042 Chenini Gabes	16/05/2014
EL HAMMA	Samir HAMAMI	75 333 887	75 333 801	Avenue Habib Bourguiba, place Dhagbeji 6020 EL Hamma	26/06/2015





Siège social : 9, rue Hédi Noura - 1001 Tunis
Tél. : (+216) 71 35 11 55 - Fax : (+216) 71 34 28 52
e-mail : atbbank@atb.com.tn
www.atb.tn